



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL

PETR Seine en Plaine Champenoise

État initial de l'environnement

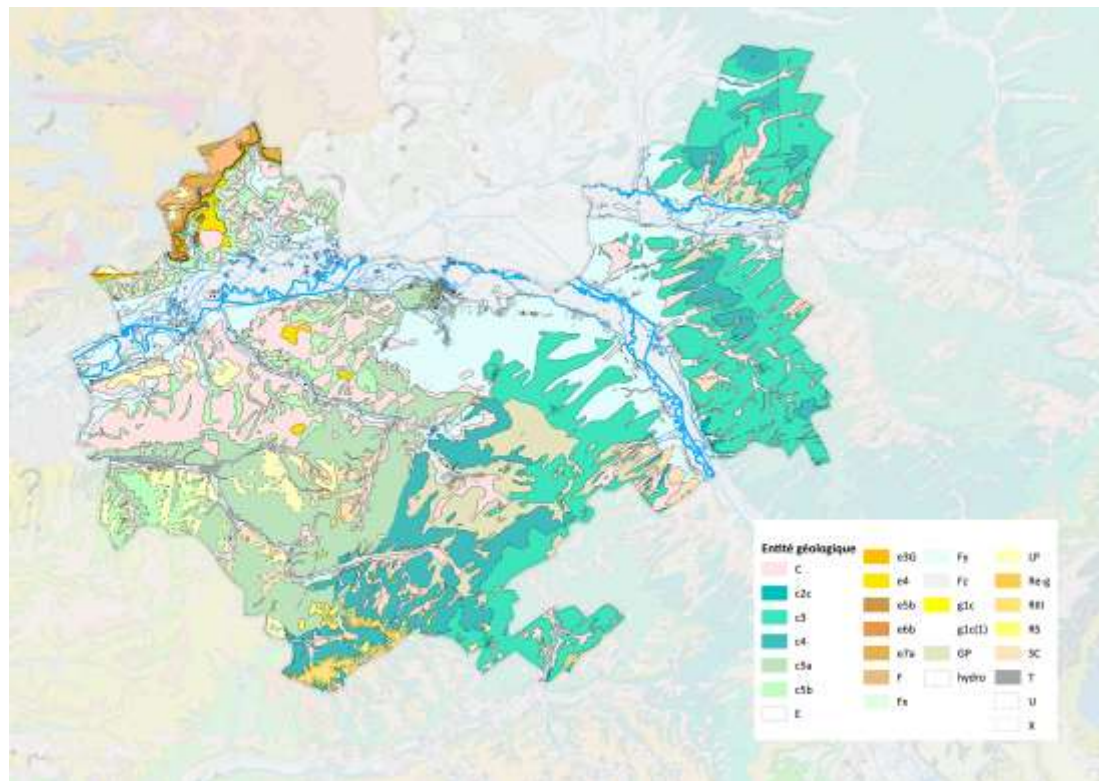
Annexe du dossier de SCoT

SOMMAIRE

Les ressources du sol et du sous-sol.....	3	Risque industriel	60
Des sols soumis aux variations climatiques.....	11	Synthèse et perspective d'évolution.....	62
Synthèse et perspective d'évolution	12	Nuisances et pollutions	64
La ressource en eau et ses usages.....	13	Emissions polluantes des établissements	65
Un réseau hydrographique superficiel etroitement lié à la Seine et à l'Aube	14	Qualité de l'air	67
Un réseau hydrogéologique aux enjeux qualitatifs et quantitatifs importants	18	Pollution des sols.....	70
Des prélèvements importants sur tout le territoire pour satisfaire les usages.....	19	Une Gestion des déchets	71
L'alimentation en eau potable.....	20	Synthèse et perspective d'évolution.....	75
Assainissement	26	Energie - Climat.....	76
Gouvernance	28	Un Climat soumis à des changements.....	77
Synthèse et perspective d'évolution	32	Des efforts de réduction de Consommation d'énergie.....	82
Biodiversité et dynamique écologique du territoire	34	Un mix énergétique important et intéressant	84
Une richesse écologique concentrée	35	Un enjeu de lutte contre la Précarité énergétique.....	95
Une Trame Verte et Bleue essentiellement liée aux vallées	39	Objectifs nationaux et régionaux.....	98
Synthèse et perspective d'évolution	42	Synthèse et perspective d'évolution.....	100
Risques naturels et technologiques.....	44		
Quelles pressions face aux risques ?.....	45		
Un risque d'inondation au droit des concentrations urbaines	47		
Retrait gonflement des argiles	52		
Effondrement de cavité.....	54		
Mouvement de terrain	54		
Rupture de barrage.....	55		
Un risque nucléaire important.....	56		
Un risque de Transport de Matières dangereuse transversal au territoire	59		

LES RESSOURCES DU SOL ET DU SOUS-SOL

Géologie du SCoT (Source : BRGM, Traitement E.A.U)

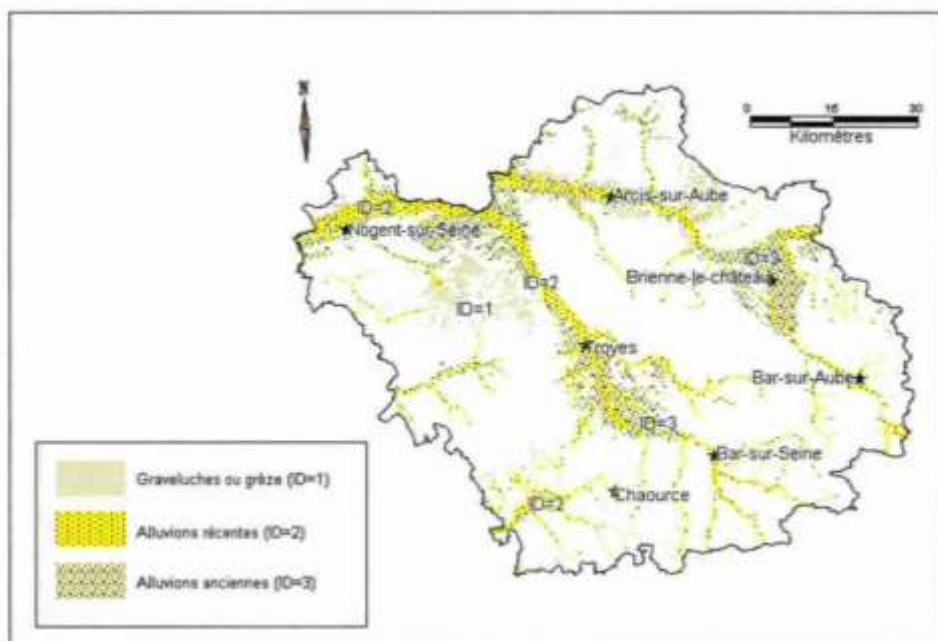


UNE GEOLOGIE SOUS L'INFLUENCE DE LA SEINE ET DE L'AUBE

Du point de vue géologique, le territoire de l'Aube recoupe les différentes couches sédimentaires, constituant la partie orientale du Bassin de Paris, depuis les plus récentes (Tertiaire, Crétacé) jusqu'aux plus anciennes (Jurassique). Les caractéristiques géologiques sont à l'origine de différents types de sol plus ou moins favorables à l'agriculture au regard de leur hydromorphie. Plusieurs types géologiques se retrouvent à travers le territoire. Les principales sont les suivantes :

- Les craies : La formation de la Craie couvre la plus grande surface d'affleurement du bassin Seine-Normandie. Bien que la totalité du territoire, ce type de formation est particulièrement concentrée au sein de la moitié Sud et la moitié Est du PETR.
- Les alluvions fluviales : ces alluvions, localisés au droit de la Seine et de l'Aube recoupent directement les masses d'eaux souterraines associées : masses d'eau souterraines « Alluvions de l'Aube », « Alluvions de la Seine Amont », « Alluvions de la Bassée ». Leurs caractéristiques sont détaillées au chapitre dédié.

Formations géologiques utilisables comme granulats pour les routes (Source : BRGM)



Usages nobles

Les carrières alluvionnaires en eau ou à sec produisent des matériaux nobles qui, du fait de leurs propriétés physiques, doivent être réservés à la production de bétons hautes performances et de matériaux pour les couches de base.

LES ACTIVITES

Le département de l'Aube possède de nombreuses formations géologiques appartenant aux différentes ères qui peuvent fournir des matériaux exploitables :

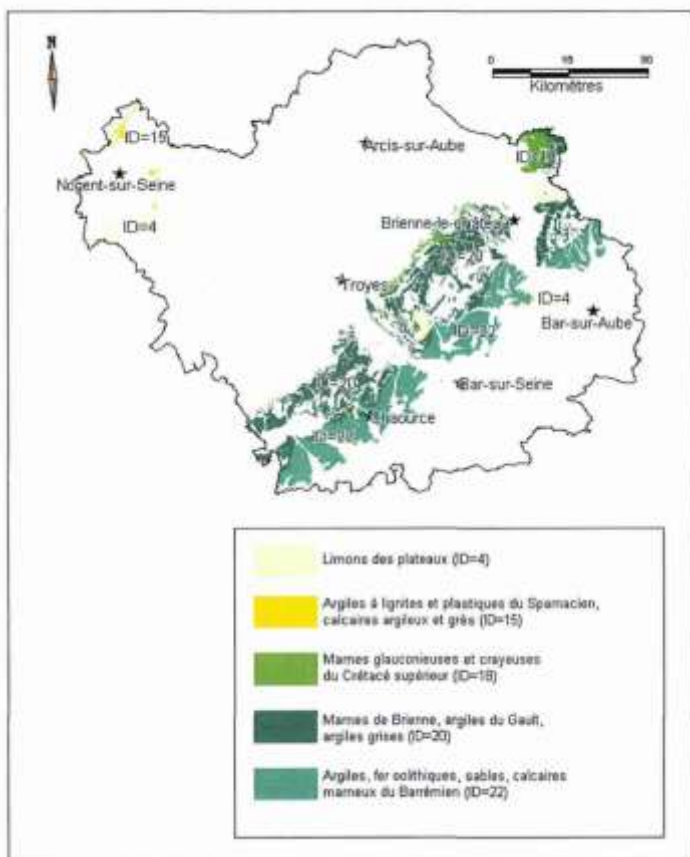
- Secondaire (argile, fer oolitique, calcaires marneux, marnes, calcaire, sable et grès du Crétacé inférieur, marnes et craie du Crétacé supérieur, calcaire du Jurassique supérieur à moyen)
- Tertiaire (argiles, marnes, sables, grès)
- Quaternaire (limons des plateaux, graveluches et graviers alluvionnaires)

Ces formations riches et variées sont exploitées pour de multiples utilisations.

Sur le territoire on relèvera :

- Les alluvions pour béton. Les alluvions pour béton correspondent aux sédiments, anciens ou récents, déposés dans les cours d'eau. Ces alluvions fluviales fournissent des granulats de bonne qualité qui peuvent être utilisés pour le béton.
- Les alluvions pour l'utilisation routière. Les granulats pour l'utilisation routière ne demandent pas les mêmes propriétés que ceux pour le béton. De ce fait, en plus des alluvions décrits précédemment, les graveluches, ou grèzes, peuvent être utilisées.

Localisation des formations utilisables comme tuiles, briques et céramiques (source : BRGM)



- Les granulats concassés et roches indurées pour pierres de taille, ornementales et empierrement. Le territoire est concerné par les Argiles à Meulière et Meulière de Brie, à la pointe Nord-Ouest du territoire du SCoT et la craie du Cénomane au Campanien, sur l'ensemble du SCoT
La craie du Crétacé est un matériau blanc, tendre et gélif sans silex abondant, cohérente puisqu'on a pu y creuser des caves de Champagne et l'utiliser comme moellons. Elle peut également servir pour l'empierrement et le chaulage. Cette craie est bien connue pour son homogénéité, sa pureté chimique et la blancheur qui répondent aux exigences du marché. L'épaisseur de la formation crayeuse varie de 123 à 775 m.
- La silice pour l'industrie. La répartition des matériaux siliceux utilisables dans l'industrie pour la fabrication du verre, la sidérurgie ou la fonderie se situe principalement dans les roches secondaires du Crétacé inférieur. La pointe Nord-Ouest du territoire du SCoT est concernée par les Sables et grès de Fontainebleau
- Les argiles pour tuiles, briques et céramiques
- Beaucoup de constructions sont réalisées en tuiles fabriquées à partir de l'argile, présente sur le territoire.

Le territoire du SCOT de la Seine en Plaine Champenoise compte 13 carrières en activité.

11 carrières, situées entre Méry-sur-Seine et Courceroy, produisent des granulats dits alluvionnaires. Les matériaux extraits au sein de ces carrières répondent à la fois aux besoins locaux du BTP ainsi qu'aux besoins extra-régionaux

de la construction. Elles participent à l'économie du territoire et à la structuration des filières industrielles avales.

Communément appelé La Bassée, ce secteur est identifié par le Schéma régional des carrières comme une zone sensible. Les zones dites « sensibles » sont des périmètres plus ou moins étendus dans lesquels on trouve à la fois une ressource minérale exploitée, parfois stratégique pour assurer l'approvisionnement de bassins de consommation, et un ou plusieurs intérêts justifiant le caractère environnemental.

La politique nationale s'inscrit dans une dynamique progressive de découplage entre consommation et croissance économique, par une utilisation des matières premières et des sols plus efficaces, notamment en réservant les matériaux alluvionnaires aux usages « nobles » et en ayant recours aux matériaux alternatifs d'origine renouvelable (bois, pailles...) et recyclés suivant les principes de l'économie circulaire.

Cette politique nationale doit s'inscrire dans des schémas régionaux des carrières (à l'échelle des nouvelles grandes régions), qui succèdent aux schémas départementaux des carrières suite à la loi ALUR de 2014.

Caractéristiques des carrières (source : Géorisque)

Nom	Commune	Type	Production annuelle
A2C Granulat	LA SAULSOTTE		142000
CEMEX GRANULATS VAL DE SEINE	LA MOTTE TILLY	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	350000
GRANULATS VICAT SAS	COURCEROY		300000
IMERY	Montpothier et Villenauxe la grande	Exploitation d'argile	40000

La production totale de matériaux sur le territoire représente environ 792 000 t/an soit 55 % de la production départementale (143 700 t/an) Au niveau de l'ancienne région Champagne Ardenne, la production par habitant en moyenne sur les 15 dernières années, de 7,8 tonnes par an, est très supérieure à la moyenne nationale (5,8t/an). Elle tend légèrement à diminuer depuis la crise économique de 2008 suivant la tendance observée à l'échelle de la France métropolitaine.

Cette forte production s'explique d'une part par une forte dynamique de construction en région, pour le développement des grandes infrastructures de transport (A34, LGV est, A304..., la situation géographique de la Champagne-Ardenne en faisant un territoire de transit important) mais également pour l'habitat et les activités économiques.

D'autre part, la production est aussi tirée par l'alimentation des bassins de vie limitrophes, et notamment l'Île-de-France (1,3 millions de tonnes exportées en 2012). Les besoins pourraient être renforcés à court terme dans le cadre de la mise en œuvre du Grand Paris (prévision de 500 000 t/an dans la Marne, contre 250 000 t/an aujourd'hui).

Le Schéma régional des carrières fixe des mesures spécifiques à cette zone sensible, comprises au sein du Tome 4, et qui précise les conditions d'exploitation et de réaménagement des carrières, en dehors du périmètre de la Réserve naturelle nationale de la Seine Champenoise. 2 autres carrières complètent cet état des lieux :

- une carrière d'argile à Montpothier, et dont le gisement a été identifié d'intérêt national par le Schéma régional des carrières,
- une carrière de craie à Villenauxe-la-Grande, destinée à des usages principalement d'amendement agricole.

Le Schéma Régional des Carrières identifie, au droit de chaque carrière, des enveloppes de gisement qu'il classe selon 3 niveaux. La réalisation de ces enveloppes a été guidée par la nécessité de porter à la connaissance des collectivités la présence probable d'un gisement d'intérêt en vue de sa prise en compte par les documents d'urbanisme.

GIN (Gisement d'Intérêt National) : ressources rares ou stratégiques Définition complète : peut être qualifié d'intérêt national tout gisement présentant un intérêt particulier au regard des substances ou matériaux qui le composent à la fois du fait :

- de leur faible disponibilité nationale

- de la dépendance forte à ceux-ci d'une activité répondant aux besoins peu évitables des consommateurs
- et de la difficulté à leur substituer d'autres sources naturelles ou de synthèse produites en France dans des conditions soutenables.

À l'échelle du SCOT, le GIN identifié correspond aux argiles sparnaciennes, grès et sables de l'Albien, essentiellement utilisées dans les produits céramiques et réfractaires du fait de leur faible teneur en fer.

Liste des carrières actives sur le périmètre du SCOT et classification retenue par le SRC :

Commune	Société	Substance	Usage	Intérêt du gisement
LA SAULSOTTE/BARBUISE	A2C GRANULATS	Roche meubles (alluvionnaire)	BTP	Zone d'intérêt granulat
NOGENT-SUR-SEINE	A2C GRANULATS	Roche meubles (alluvionnaire)	BTP	Zone d'intérêt granulat
LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	A2C GRANULATS	Roche meubles (alluvionnaire)	BTP	Zone d'intérêt granulat
POINT-SUR-SEINE/LA VILLENEUVE AU CHATELOT	CARRIERES-SAINT-CHRISTOPHE	Roche meubles (alluvionnaire)	BTP	Zone d'intérêt granulat
MOTTE-TILLY(LA)	CEMEX Granulats	Roche meubles (alluvionnaire)	BTP	Zone d'intérêt granulat
LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT / PERIGNY-LA-ROSE	EQCOM Granulats	Roche meubles (alluvionnaire)	BTP	Zone d'intérêt granulat
COURCEROY	GRANULATS VICAT	Roche meubles (alluvionnaire)	BTP	Zone d'intérêt granulat
MONTPOTHER	IMERYS CERAMICS FRANCE	Argiles	Minéraux	Gisement d'intérêt national
VILLENAUVE-LA-GRANDE	MERAT AMENDEMENT	Grès	Amendement agricole	Zone d'intérêt minéraux
LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	NEXSTONE	Roche meubles (alluvionnaire)	BTP	Zone d'intérêt granulat
PERIGNY-LA-ROSE	NEXSTONE	Roche meubles (alluvionnaire)	BTP	Zone d'intérêt granulat
ROMILLY SUR SEINE	NEXSTONE	Roche meubles (alluvionnaire)	BTP	Zone d'intérêt granulat
DROUPT-SAINT-BASLE	SAS ADAM FRERES	Roche meubles (alluvionnaire)	BTP	Zone d'intérêt granulat

Le SCOT de la Seine en Plaine Champenoise s'inscrit dans le bassin de consommation « Aube Nord » défini par le Schéma Régional des Carrières (SRC) du Grand Est.

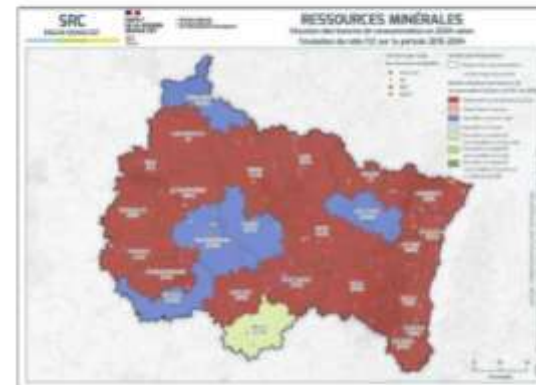
Selon les données 2015, ce bassin présentait une situation excédentaire en ce qui concerne les granulats, avec :

- une production de granulats de 1 840 000 tonnes,
- une consommation estimée à 603 000 tonnes.

Cette situation traduit la vocation « exportatrice » du territoire, dont la production contribue à l'alimentation des bassins voisins.

L'analyse se complète par l'identification des flux interterritoriaux – importations ou exportations de matériaux – permettant de mieux comprendre les dynamiques d'échanges entre zones de production et zones de consommation.

Enfin, les documents de rang inférieur, tel que le SCOT, doivent repérer les zones de repli potentielles, en vue d'anticiper les besoins futurs en granulats, tout en assurant la continuité de l'approvisionnement en matériaux de construction, essentielle à l'aménagement du territoire. Pour ce faire, le SRC contient des cartes d'évolution des bassins – cf. bassin « Aube Nord » – selon le ratio Production/Consommation (cf. p. 84, 85 et 86 du Tome 3) et selon l'hypothèse d'un non-renouvellement des autorisations en vigueur en 2015.



L'examen des différentes cartes met en évidence une évolution progressive de la situation du bassin, qui tend vers une dégradation et appelle à la vigilance.

Au départ, le bassin présente une situation très favorable, avec une production excédentaire et un ratio production/consommation (P/C) nettement supérieur à 1.

Cependant, les projections montrent qu'à l'horizon 2034, le bassin « Aube Nord » devient déficitaire ; dès 2028, sa capacité contributive aux autres bassins et extra-régionale disparaît, plaçant ce bassin en situation de dépendance.

Cette évolution démontre la nécessité de renouveler les autorisations d'exploitation afin de maintenir un niveau de production cohérent avec les besoins futurs et d'éviter ainsi des ruptures d'approvisionnement.

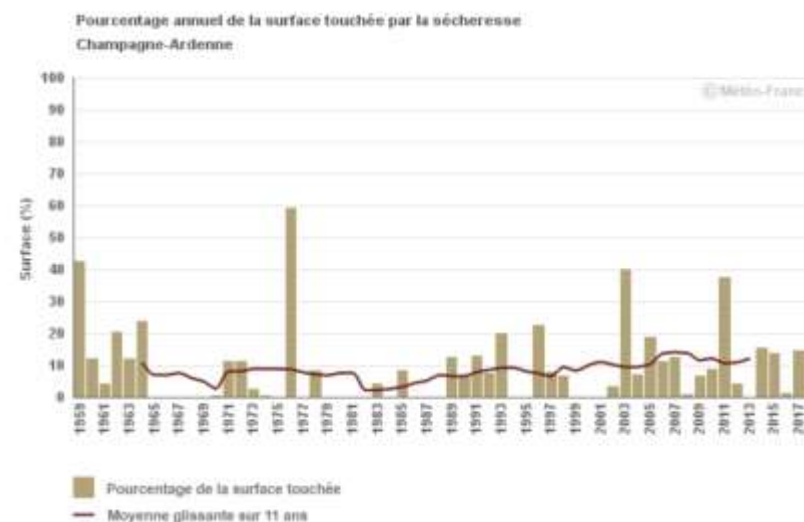
À l'horizon 2034, le maintien d'une activité extractive équilibrée et durable constitue un enjeu majeur pour le territoire du SCOT de la Seine en Plaine Champenoise. Les matériaux issus des carrières du territoire resteront indispensables pour répondre aux besoins du BTP et de l'industrie, tant à l'échelle départementale que pour les territoires voisins, compte tenu du caractère excédentaire du bassin « Aube Nord ».

L'évolution démographique et la relative stabilité du tissu économique laissent envisager une demande interne modérée, mais les besoins à destination, notamment du Grand Paris, demeureront conséquents.

Dans ce contexte, les principaux enjeux à prendre en compte dans le cadre du SCOT sont :

- La pérennisation de l'activité extractive et la sécurisation de l'approvisionnement local, afin de garantir la disponibilité des matériaux pour les besoins de construction et d'entretien des infrastructures.
- La concrétisation du projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray et Nogent, déclaré d'utilité publique, et qui constitue un levier de durabilité pour le transport des matériaux et la réduction des impacts environnementaux.
- L'intégration de la filière recyclage et des matériaux alternatifs dans la stratégie d'aménagement, contribuant au développement de l'économie circulaire et à l'optimisation de l'utilisation des ressources.

Pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse en Basse Normandie (source : Climat HD)



Cycle annuel d'humidité du sol en Champagne Ardenne – Moyenne et records (source : Climat HD)



DES SOLS SOUMIS AUX VARIATIONS CLIMATIQUES

Sécheresse des sols

L'analyse du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse des sols depuis 1959 permet d'identifier les années ayant connu les événements les plus sévères comme 1976, 2003 et 2011.

L'évolution de la moyenne décennale ne montre pas à ce jour d'augmentation nette de la surface des sécheresses.

Humidité des sols

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 sur la région Champagne-Ardenne montre un assèchement de l'ordre de 4 % sur l'année, concernant principalement le printemps et l'été.

SYNTHESE ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

Le territoire du SCoT bénéficie d'une ressource minérale importante aux qualités reconnues lui confèrent ainsi une activité importante d'extraction de matériaux dans la vallée de la Seine.

Cette vallée, associée à celle de l'Aube, structure le relief du territoire.

Le reste du département est majoritairement occupé par des surfaces agricoles, ponctuées d'espaces boisés, essentiellement réduits et inféodés aux cours d'eau.

Les enjeux vis-à-vis des sols et de la géomorphologie sont liés principalement à ces activités d'extraction notamment en lien avec la préservation des ressources en eau et leur remise en état post-exploitation.

Les carrières constituent également un levier dans l'économie circulaire du territoire.

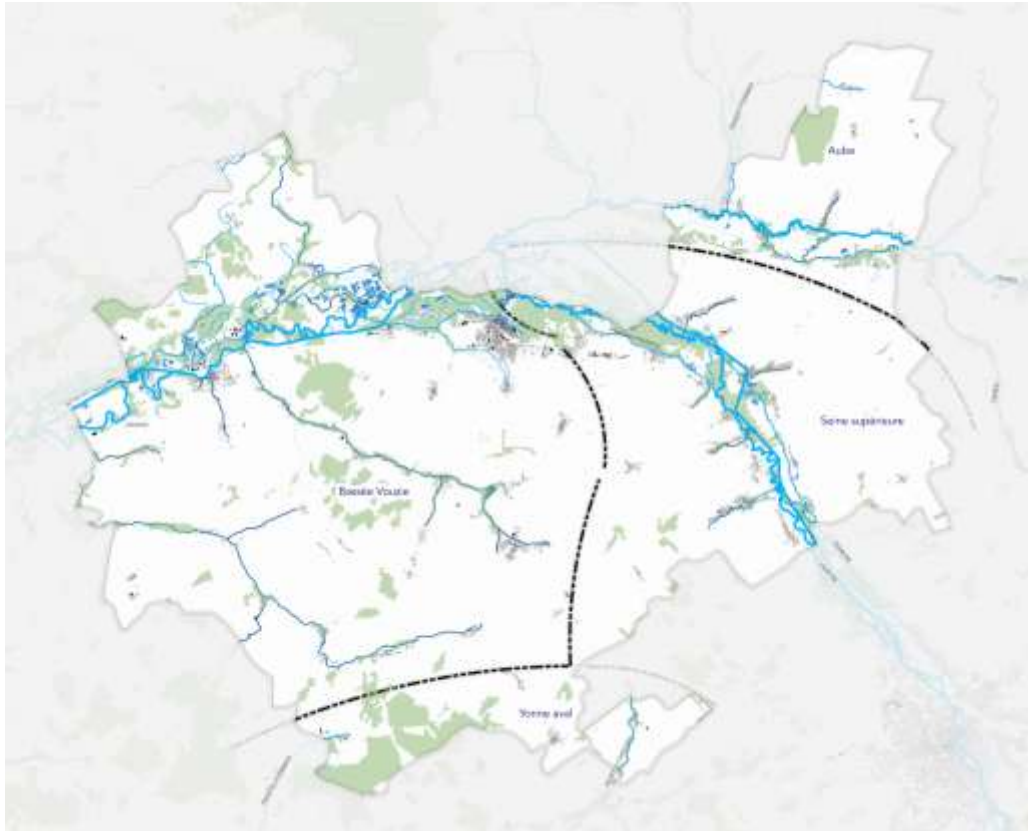
En termes de tendance actuelle et future, on peut penser que :

- Les sols seront de plus en plus soumis aux variations climatiques, induisant ainsi des conséquences importantes sur leur qualité
- Les activités de carrières sont susceptibles de se développer sur le territoire
- Les tendances actuelles poussant à réduire fortement l'artificialisation des espaces naturelles et agricoles, les efforts de séquestration de carbone positif ne seront que favorisés.

Priorité 1
Gérer durablement l'activité d'extraction de matériaux et assurer la bonne valorisation des sites post-exploitations.
Priorité 2
Sans objet
Priorité 3
Sans objet

LA RESSOURCE EN EAU ET SES USAGES

Réseau hydrographique du SCoT (source : Agence de l'Eau Seine Normandie, traitement E.A.U)



UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE SUPERFICIEL ETOTREMENT LIE A LA SEINE ET A L'AUBE

Les eaux superficielles : un réseau hydrographique structurant

Le PETR de la Seine en Plaine Champenoise est situé dans le grand bassin versant de la Seine. Le territoire en lui-même distingue deux sous bassins versant : celui de la Seine et celui de l'Aube.

Les cours d'eau traversent l'ensemble du territoire.

Plusieurs unités hydro-géographiques recourent le territoire :

- Bassée Voulzie
- Aube
- Yonne aval
- Seine supérieure

Masse d'eau de l'unité hydrographique Basse Voulzie (source : Agence de l'Eau Seine Normandie, traitement E.A.U)

Code	Nom	Etat chimique	Etat écologique
FRHR37-F2126000	Ruisseau le rognon	Bon	Bon
FRHR34-F2150600	Ruisseau la vieille Seine	Bon	Moyen
FRHR34-F2228000	La noue d'hermé	Bon	Bon
FRHR35	La Noxe de sa source au confluent de la Seine (exclu)	Mauvais	Moyen
FRHR36	L'Ardusson de sa source au confluent de la Seine (exclu)	Bon	Bon
FRHR33-F2003000	Ru de l'essart	Bon	Moyen
FRHR33-F2005601	Ruisseau de Faverolles	Bon	Bon
FRHR34	La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)	Bon	Bon
FRHR34-F2102000	Ru de mécon	Bon	Médiocre
FRHR37-F2131000	Ru de charmolle	Bon	Moyen
FRHR37-F2137000	Ru de fontenay	Bon	Moyen
FRHR40-F2302000	Ruisseau de la traconne	Mauvais	Moyen
FRHR33	La Seine du confluent de l'Aube (exclu) au confluent du ruisseau de Faverolles (inclus)	Bon	Moyen
FRHR36-F2042000	Ru des trous	Bon	Moyen
FRHR36-F2044000	Ruisseau de saint-pierre	Bon	Moyen
FRHR37	L'Orvin de sa source au confluent de la Seine (exclu)	Bon	Bon

Unité hydrographique Bassée Voulzie

Cette unité hydrographique concerne la pointe Ouest du territoire.

Unité hydrographique rurale, à dominante agricole (66 % du territoire de elle est soumise à des pressions liées à l'agriculture intensive, à la navigation fluviale, à l'exploitation des ressources alluvionnaires sur l'axe Seine et à des systèmes d'assainissement vieillissant pour les petites collectivités.

Aucune évolution significative de la qualité des cours d'eau durant les quinze dernières années n'a été constatée. Elle reste globalement bonne pour la majorité des paramètres, excepté pour les nitrates et les pesticides d'origine agricole. Le phosphore total reste encore déclassant sur la Noxe.

De nombreux captages sont actuellement dégradés ou risquent de le devenir, alors même que les captages des sources de la Voulzie alimentent près de 10 % de la population parisienne en eau potable et que le SDAGE a délimité trois zones de préservation stratégique pour l'alimentation en eau potable sur le territoire de l'UH au niveau des alluvions de la Bassée.

Un SAGE est en cours d'élaboration pour cette unité hydrographique.

Masse d'eau de l'unité hydrographique Aube (source : Agence de l'Eau Seine Normandie, traitement E.A.U)

Code	Nom	Etat chimique	Etat écologique
FRHR24	L'Aube du confluent de la Voire (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	Mauvais	Bon
FRHR24-F1504000	Ruisseau des couilleres	Mauvais	Médiocre
FRHR24-F1530600	Ruisseau salon	Mauvais	Moyen
FRHR31	La Barbuise de sa source au confluent de l'Aube (exclu)	Bon	Moyen

Masse d'eau de l'unité hydrographique Yonne Aval (source : Agence de l'Eau Seine Normandie, traitement E.A.U)

Code	Nom	Etat chimique	Etat écologique
FRHR72A-F3569000	ruisseau l'alain	Bon	Moyen
FRHR72A-F3555000	ruisseau le betrot	Mauvais	Bon

Unité hydrographique Aube

Cette unité hydrographique concerne la pointe Nord Est du territoire.

De 248,3 km de longueur, l'Aube prend sa source dans le département de la Haute-Marne sur le plateau de Langres à proximité de Praslay à 380 m d'altitude.

L'Aube est une rivière abondante, alimentée par des précipitations elles aussi abondantes, dans la région du plateau de Langres notamment.

À Méry-sur-Seine, le débit moyen annuel ou module de la Seine, observé durant 51 ans est de 32,8 m³/s

La qualité de l'eau est globalement dégradée tant pour les paramètres chimiques qu'écologiques.

Les paramètres déclassants sont liés aux nitrates et à l'oxygène.

Unité hydrographique Yonne aval

Cette unité ne concerne que très peu le territoire, recoupant ainsi les communes de Dierrey Saint Julien, et Pouy sur Vanne, au Sud. La qualité de l'eau pour les masses d'eau associées est très hétérogène.

Les principales pressions sont issues du milieu agricole.

Cette unité hydrographique a fait l'objet d'un Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) pour la période 2013-2018.

Masse d'eau de l'unité hydrographique Seine supérieure (source : Agence de l'Eau Seine Normandie, traitement E.A.U)

Code	Nom	Etat chimique	Etat écologique
FRHR13A-F0945000	Ruisseau les armances	Mauvais	Bon
FRHR13A-F0945051	Riviere du moulin de poussey	Mauvais	Moyen
FRHR13B	Le Melda de sa source au confluent de la Seine (exclu)	Mauvais	Bon
FRHR13A	La Seine du confluent du canal des Trévois (Vienne) (exclu) au confluent de l'Aube (exclu)	Mauvais	Bon
FRHR13A-F0921000	Ruisseau des fontaines	Mauvais	Moyen
FRHR13A-F0922000	Ru le ruisseau	Mauvais	Moyen
FRHR13A-F0930600	Riviere de beauregard	Mauvais	Bon

Unité hydrographique Seine supérieure

Cette unité hydrographique concerne la Seine en amont de sa confluence avec l'Aube. Elle recoupe donc l'Est du territoire.

Elle est caractérisée par une mauvaise qualité chimique sur l'ensemble des cours d'eau, essentiellement due à la présence de HAP.

La présence des HAP dans les masses d'eau est essentiellement due à l'activité humaine :

- Combustion de matériel industriel, de charbon, de fioul, de bois et de gaz
- Pots d'échappement des voitures
- Épanchement d'huile de vidange en milieu naturel
- Épandage de boues de station d'épuration
- Eau sortant des stations d'épuration
- Incinérateurs

Masse d'eau souterraine au droit du territoire du SCOT (source : SIGES)

Code	Nom	Etat chimique	Cause	Etat quantitatif
FRHG008	ALLUVIONS AUBE	Bon		Bon
FRHG103	TERTIAIRE DU BRIE-CHAMPIGNY ET DU SOISSONNAIS	Médiocre	Pesticides (atrazine) NO3	Bon
FRHG208	CRAIE DE CHAMPAGNE SUD ET CENTRE	Médiocre	Pesticides (glyphosate) NO3	Bon
FRHG209	CRAIE DU SENONAI ET PAYS D'OTHE	Médiocre	Pesticides (atrazine) NO3	Médiocre
FRHG006	ALLUVIONS DE LA BASSEE	Médiocre	Pesticides (atrazine) NO3	Bon
FRHG007	ALLUVIONS SEINE AMONT	Bon		Bon



UN RESEAU HYDROGEOLOGIQUE AUX ENJEUX QUALITATIFS ET QUANTITATIFS IMPORTANTS

Le territoire est concerné par 6 masses d'eau souterraines :

- 3 alluvionnaires
- 2 crayeuses
- 1 tertiaire

D'un point de vue quantitatif, seule la masse d'eau Craie du Senonais et Pays d'Othe présente un mauvais état, en raison notamment des prélèvements notamment d'origine domestique (AEP).

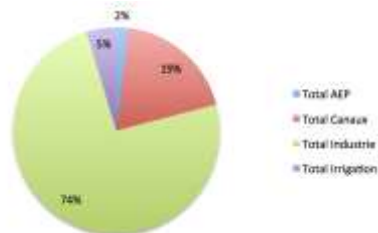
D'un point de vue qualitatif, ces masses d'eau sont majoritairement dégradées, notamment en raison de présence d'atrazine, pesticide interdit d'utilisation depuis 2001.

Le territoire est également concerné par la présence de nitrates dégradant la qualité des eaux.

Ces ressources desservant l'alimentation en eau potable et l'irrigation des cultures, de par leur mauvais état chimique, entraînent des enjeux sanitaires pour la population.

Répartition des prélèvements d'eau au sein du territoire du SCoT en 2017 (source : BNPE)

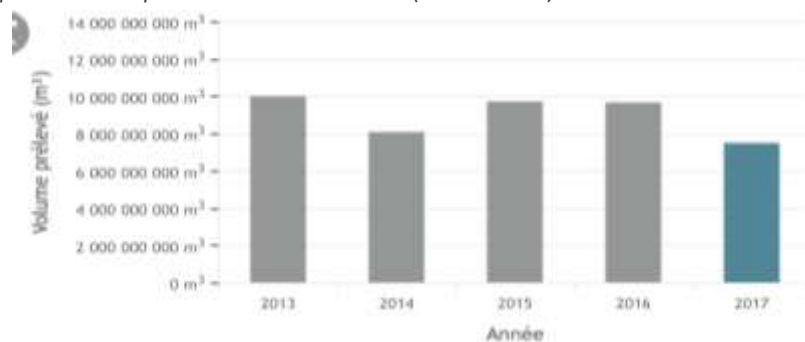
Total prélèvement 2017	M3
Total AEP	3652944
Total Canaux	36035380
Total Industrie	140971928
Total Irrigation	8891507



Prélèvement d'eau au sein de l'Aube en 2017 (source : BNPE)



Evolution quantitative des prélèvements d'eau en Aube (source : BNPE)



DES PRELEVEMENTS IMPORTANTS SUR TOUT LE TERRITOIRE POUR SATISFAIRE LES USAGES

Les prélèvements en eau sur le territoire du SCoT sont à destination des usages agricoles pour l'irrigation, des usages industriels pour les process, les canaux et l'alimentation en eau potable.

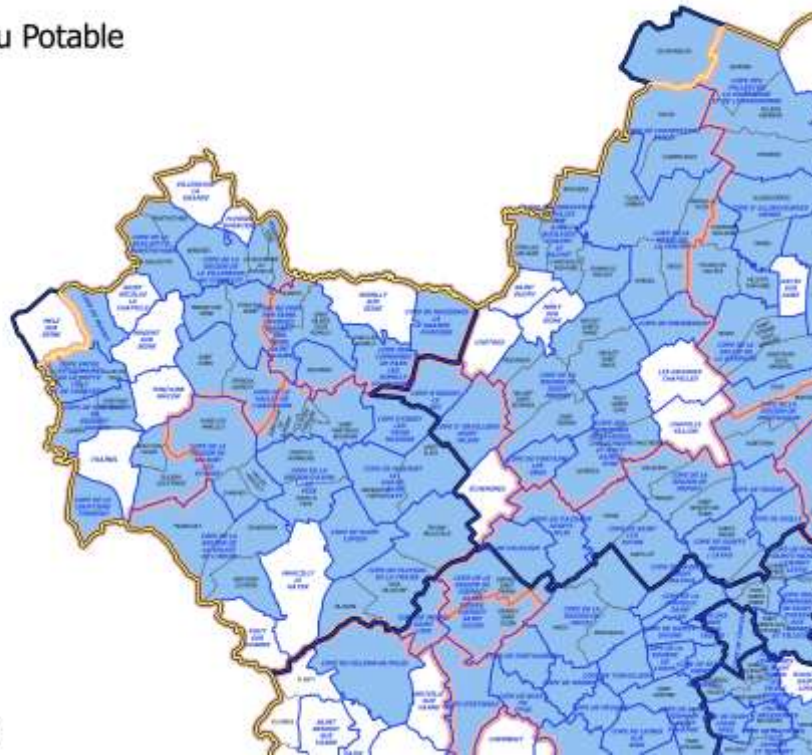
L'industrie représente le secteur le plus consommateur. En 2017, on notera un prélèvement de 140 971 928 m³, soit 74 % du volume total prélevé sur le territoire. Des enjeux de pérennité de la ressource en eau et donc du devenir des cultures agricoles sont clairement identifiées dans un contexte où la ressource se raréfie, est dégradée et est de surcroît soumis au changement climatique.

L'eau souterraine prélevée est essentiellement à destination de l'alimentation en eau potable et l'irrigation.

L'eau superficielle prélevée est majoritairement à destination de l'industrie et des canaux.

A l'échelle du département, depuis 2013, la tendance des prélèvements est légèrement à la baisse avec toutefois des variations importantes d'une année à l'autre. Le territoire du SCoT représente une part importante en termes de prélèvement par rapport aux autres communes du département.

SDDEA Compétence Eau Potable



Légende :

■ Compétence exercée par le SDDEA

Qu'est ce qu'un COPE ? Le COPE assure la gestion quotidienne du service d'eau, choisit le mode de gestion (régie directe, prestations, délégation de service public...), décide de sa politique d'investissements, du prix du service public (prix de la vente d'eau aux abonnés) et des achats et ventes d'eau en gros. Il dispose d'une comptabilité analytique propre. Le COPE doit s'assurer de l'équilibre financier de son service, de la qualité de l'eau, du respect de la réglementation et de la sécurité d'accès aux ouvrages.

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Compétences

La compétence en eau potable sur le territoire est assurée par :

- le SDDEA pour la majorité des communes sous forme de COPE.
- Les collectivités de Villenaux la Grande, Saint Nicolas La Chapelle, Nogent sur Seine, Fontaine Macon, Trainel, Romilly sur Seine, Pouy sur Vannes, Marcilly le Hayer, Echemines, Chatres, Saint Oulph, Méry sur Seine, Les grandes Chapelles, Chapelle Vallon

Aujourd'hui, le SDDEA réunit 481 communes et assure sur le grand cycle de l'eau, soit directement soit au travers de sa Régie, des opérations techniques (exploitation, travaux, gestion du patrimoine, ...) et administratives (facturation, secrétariat, ...) pour les collectivités qui y adhèrent. La Régie du SDDEA est un acteur majeur de la production d'eau potable dans le département. Depuis le 1er janvier 2019, plus de 263 000 habitants sont approvisionnés par la Régie dans l'Aube. La Régie est maître d'ouvrage sur 364 communes, 153 captages et 266 réservoirs, 3 938 km de linéaire réseau pour un volume annuel consommé par les abonnés de 12 millions de m³. Ses équipes interviennent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en moins de 2 heures sur le département de l'Aube.

Sécurisation de la ressource, données 2018 (source : Eau France)

Collectivité	Volume produit	Volume importé	Volume exporté
COPE D'ORIGNY-LE-SEC COPE D'OSSEY-LES-TROIS-MAISONS COPE D'ORVILLIERS / SAINT-JULIEN COPE DE FONTAINE-LES-GRES COPE DE LA LOUPTIERE-THENARD COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE COPE DE LA REGION DE DIERREY-SAINT-PIERRE / DIERREY-SAINT-JULIEN COPE DE LA REGION DE LA VILLENEUVE AU CHATELOT COPE DE LA REGION DE SAINT-MESMIN COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER COPE DE LONGUEVILLE / ETRELLES-SUR-AUBE / BOULAGES / CHARNY-LE-BACHOT COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY COPE DE MESNIL-SAINT-LOUP COPE DE PONT-SUR-SEINE / CRANCEY / MARNAY-SUR-SEINE / SAINT-HILAIRE COPE DE SAINT LUPIEN COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY / GELANNES COPE DES COMMUNES DE SAVIERES / CHAUCHIGNY / RILLY-SAINTE-SYR COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE Nogent-sur-Seine Échemines	x		
COPE DE CHAMPFLEURY / SALON COPE DE LA REGION DE SOLIGNY-LES-ETANGS COPE DE LA VALLEE DE L'ARDUSSON COPE DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE COPE DU MERIOT COPE ENTRE LES COMMUNES DE LA MOTTE-TILLY / DE COURCEROY Villenauxe-la-Grande Romilly-sur-Seine	x		x
COPE DE LA FORET DE LA PERTHE	x	x	
COPE DE LA REGION DE LA VALLEE DE L'ORVIN	x	x	x
COPE DE PREMIERFAIT COPE DE FONTENAY-DE-BOSSERY / GUMERY		x	

Production en eau potable

Le volume total produit pour l'année 2018 par l'ensemble des collectivités desservant le territoire pour l'eau potable est de 3 427 131 m3.

Disponibilité et sécurisation de la ressource

La disponibilité de la ressource en eau constitue un enjeu majeur en termes d'urbanisation future et de développement territorial.

L'examen du système d'alimentation en eau potable des collectivités a mis en évidence l'existence d'interconnexions entre elles. Ces interconnexions ont pour objet :

- L'alimentation en eau de collectivités dépourvues de ressources propres (fonctionnement permanent) : COPE DE FONTENAY-DE-BOSSERY / GUMERY et COPE DE PREMIERFAIT
- De renforcer la production sur des collectivités dont les ressources propres sont insuffisantes (fonctionnement permanent) ;
- De permettre l'utilisation de ressources propres dont la qualité est non conforme,
- D'assurer la desserte en secours (fonctionnement ponctuel en cas de problèmes).

Par ailleurs, on notera que les interconnexions dépassent le périmètre de l'étude, à savoir :

- Des collectivités du secteur de l'étude sont alimentées par des collectivités extérieures ;
- Des collectivités du secteur de l'étude alimentent des collectivités extérieures.

Consommation en eau potable

La consommation moyenne annuelle par abonné, en 2018, est de 109 m³, contre 119 m³ en 2015. La baisse est donc significative. Ces ratios permettent d'évaluer une tendance globale. Ils masquent les éventuelles variations journalières et saisonnières de consommation des abonnés.

La COPE DE CHAMPFLEURY / SALON présente une consommation moyenne très élevée, de l'ordre de 239 m³/habitant par an. Nogent sur Seine est caractérisée par une consommation moyenne par habitant moindre mais qui reste élevée (168 m³/habitant/an). A contrario, les collectivités de la COPE D'ORIGNY-LE-SEC, de la COPE DE FONTENAY-DE-BOSSERY / GUMERY et de la COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY / GELANNES présentent les consommations moyennes les plus faibles, de l'ordre de 77 m³/habitant/an.

Les économies d'eau à la source sont essentielles pour la durabilité de la ressource.

Protection de la ressource en eau

Un périmètre de protection des captages (PPC) est un dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé publique) pour les prélèvements excédant 100 m³/jour. Il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine. Ils sont rendus officiels par Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau est établi pour chaque ressource.

Au sein du territoire du SCoT, l'état d'avancement est en moyenne de 80 %.

Le territoire du SCoT compte 5 captages prioritaires,

Collectivité	Taux de conformité prélèvements paramètres physico-chimiques
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE Échemines	
COPE DE LA SAULSOTTE / MONTPOTHIER	
COPE DE LA REGION D'AVON-LA-PEZE Villenauxe-la-Grande	
COPE D'ORVILLIERS / SAINT-JULIEN	
COPE DES COMMUNES DE SAVIERES / CHAUCHIGNY / RILLY-SAINTE-SYRE	
COPE DE MARIGNY-LE-CHATEL / SAINT-FLAVY	
COPE DE LA VALLEE DE L'ARDUSSON	
COPE DES COMMUNES DE PARS-LES-ROMILLY / GELANNES	
COPE DE SAINT LUPIEN	

Les collectivités de Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Oulph, Chapelle-Vallon, Châtres, Méry-sur-Seine, Les Grandes-Chapelles, Marcilly-le-Hayer, Pouy-sur-Vannes, Traînel, Fontaine-Mâcon ne présentent pas de données.

Certains points de prélèvement utilisés pour l'alimentation en eau potable font l'objet d'une politique nationale (du fait de la dégradation de la qualité de la ressource et/ou du caractère stratégique du captage pour l'alimentation en eau potable de la population), et sont désignés à ce titre comme étant des « captages prioritaires ». Ils doivent en conséquence faire l'objet de plans d'action destinés à reconquérir la qualité de l'eau. Les captages prioritaires ont été sélectionnés en premier lieu suite au Grenelle de l'environnement en 2009 et leur liste a été complétée en 2014 suite à la Conférence environnementale.

En complément, le bassin Seine Normandie identifie des points de prélèvement dits « sensibles ». Un point de prélèvement sensible aux pollutions diffuses est un forage en eau souterraine ou un prélèvement en rivière (très minoritaire sur le bassin) pour l'alimentation humaine dont l'eau présente des pollutions mesurées au-delà de certains seuils en nitrates et pesticides prouvant ainsi qu'il est spécifiquement sensible à la pression de ces molécules.

Qualité de la ressource en eau

L'environnement et l'origine de l'eau prélevée conditionnent en grande partie la vulnérabilité du captage. La présence de zones boisées ou d'une couverture argileuse en surface, lorsqu'elles existent, sont favorables car elles limitent les risques de pollutions accidentelles ou diffuses.

L'environnement identifié sur le secteur d'étude est majoritairement agricole.

La qualité de l'eau potable représente un enjeu majeur pour le territoire dont sa majorité est concerné par des dépassements de seuils réglementaires important rendant impropre la consommation d'eau. Les collectivités assurent donc un service de distribution d'eau minérale en bouteille, à destination des personnes les plus fragiles et sensibles.

On en parle dans la presse...

Eau potable dans les communes de la vallée de l'Ardusson et Fontaine-Mâcon: restriction levée pour l'instant



Mardi 14 août 2024 à 11:21 par Valérie Vermeir

La fosse-Corduan (Aube), Fontaine-Mâcon (Aube), Saint-Loup-de-Buffigny (Aube), Fontaine-Mâcon (Aube), Saint-Loup-de-Buffigny (Aube), Saint-Martin-de-Bossassy (Aube)

À Fontaine-Quincey, Saint-Aubin, Saint-Loup-de-Buffigny, Saint-Martin-de-Bossassy, La Fosse-Corduan et Fontaine-Mâcon, le taux de nitrate est de nouveau dans la norme.



La distribution d'eau en bouteilles pour les personnes à risques suspendue

« Tout le Nord-Ouest aubois est confronté, depuis plusieurs années, à des problématiques de nitrates et de pesticides, dues à plusieurs origines », explique Valentin Gendy, ingénieur suiveur et protecteur de la ressource en eau à la région du SDDEA (syndicat mixte ouvert de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la décontamination).

Les six communes en question sont alimentées par un puits situé à Saint-Loup-de-Buffigny. « Depuis 2015, la teneur en nitrates correspond à dépasser ponctuellement la limite de qualité. Depuis 2018, ce dépassement est quasi permanent, avec des valeurs variant plutôt entre 52 et 65 mg/l. « D'où un dispositif d'alimentation en eau embouteillée mis en place par le SDDEA à destination des populations à risque. « Environ 270 personnes sur 2 440 habitants – en bénéficiaient il y a encore quelques jours sur le COPSE de la vallée de l'Ardusson et à Fontaine-Mâcon.

Or, les dernières mesures ont montré une amélioration de la qualité de l'eau du puits. « Le taux de nitrate est retombé en dessous de 50 mg/l. « Une situation qui n'était plus arrivée depuis – février 2018. Mais le mois suivant, on était remonté à 52. « Et depuis, ce chiffre n'est jamais revenu sous la barre fatidique.

Pourquoi cette baisse ? « Elle est due à l'épisode très sec que l'on vient de connaître. Il y a eu moins de lessivage dans les sols. Alors qu'avant le plus, ça a tendance à remettre les nitrates vers les captages. « Les relevés sont réalisés tous les mois. Le prochain sera donc analysé avec attention.

Toujours une restriction dans d'autres communes du Nord-ouest aubois

Toutefois, le problème n'est pas réglé dans cette zone du département. Mangry-le-Châtel, Saint-Flavy, Prunay-Bellefleur, Faux-Villebert, Saint-Lupien, Echomines, Pars-les-Romilly, Gâtannes, Origny-le-Sec, Fontaine-les-Grès, La Pevillon-Sainte-Julie, Villebup et Chivillers-Saint-Julien font toujours l'objet d'une restriction. « Globalement, dans ces communes, ça a tendance à continuer à augmenter. Dans certains secteurs, nous avons jusqu'à 70 mg/l. «

Face à cette situation, le SDDEA a entrepris la réalisation d'un schéma du Nord-Ouest aubois. « Une étude va s'achever à la fin de l'année. «

L'objectif étant de « trouver les meilleures solutions au niveau technico-économiques pour distribuer une eau de bonne qualité de manière pérenne, et en tenant compte du réchauffement climatique ». «

« Une restructuration des réseaux d'eau potable qui peut passer par de la construction de nouveaux puits – et – des traitements – sont des pistes envisageables. La deuxième option est toutefois « particulièrement complexe en milieu rural pour le traitement des nitrates, car nous avons besoin d'être à proximité de réseaux d'assainissement pour évacuer les eaux ». « Pour l'instant, on ne s'est pas encore décidé sur la solution à retenir », précise Valentin Gendy.

Le Schéma Nord-Ouest Auboisi

Tout le Nord-Ouest aubois est confronté, depuis plusieurs années, à des problématiques de nitrates et de pesticides, dues à plusieurs origines.

Face à cette situation, le SDDEA a entrepris la réalisation d'un schéma du Nord-Ouest aubois, dont l'étude doit s'achever en 2020.

L'objectif étant de « trouver les meilleures solutions au niveau technico-économiques pour distribuer une eau de bonne qualité de manière pérenne, et en tenant compte du réchauffement climatique ».

« Une restructuration des réseaux d'eau potable qui peut passer par de la construction de nouveaux puits » et « des traitements » sont des pistes envisageables. La deuxième option est toutefois « particulièrement complexe en milieu rural pour le traitement des nitrates, car nous avons besoin d'être à proximité de réseaux d'assainissement pour évacuer les eaux ».

Enjeux globaux

La ressource en eau pour les productions d'eau potable est limitée qualitativement et quantitativement sur le territoire mais des interconnexions entre les différents services assurent une certaine pérennité. Cette dernière est cependant limitée et les besoins ne sont pas couverts toute l'année en raison d'enjeux sanitaires importants pour une grande partie de la population.

De nouveaux captages associés à de nouvelles ressources sont à l'étude.

D'autre part, la ressource en eau sur le territoire appelle également à des enjeux renouvelés d'économie d'eau.

ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

Au sein du territoire, l'assainissement collectif est géré par 14 stations d'épuration pour une capacité nominale totale de 50734Equivalent Habitants.

Selon EauFrance, la charge entrante maximale est de 33000 Equivalent Habitant soit une capacité normale restante de 1648 Equivalent Habitant.

Vis à vis de la performance des stations d'épuration, 3 d'entre elles sont non conforme en performances en 2025

Source : EAU France 2025

Source : EAU France 2025

	Système de collecte	Date de mise en service	Capacité nominale	Somme des charges maximales	Taux de saturation (%)
Crancey	SC du STEU : CRANCEY	1973	1400	384	27
La Saulsotte	SC du STEU : LA SAULSOTTE	1982	1500	663	44
Le Mériot	Système de collecte - MERIOT	2011	200	71	36
Le Mériot	Système de collecte - MERIOT	2011	900	350	39
Marigny-le-Châtel	SC du STEU : MARIGNY LE CHATEL	2007	2800	1680	60
Méry-sur-Seine	SC du STEU : MERY SUR SEINE	2007	2500	1603	64
Nogent-sur-Seine	SC du STEU : NOGENT-SUR-SEINE	2008	12850	9166	71
Origny-le-Sec	SC du STEU : ORIGNY LE SEC	1990	800	237	30
Plancy-l'Abbaye	SC du STEU : PLANCY L'ABBAYE	1981	850	530	62
Pont-sur-Seine	SC du STEU : PONT-SUR-SEINE	1965	1950	748	38
Romilly-sur-Seine	SC du STEU : ROMILLY-SUR-SEINE	2008	19384	14 880	77
Saint-Aubin	SC du STEU : SAINT AUBIN	2004	700	347	50
Trainel	SC du STEU : TRAINEL	2003	1900	707	37
Villenaux-la-Grande	SC du STEU : VILLENAUX LA GRANDE	1982	3000	1634	54

Conformité réglementaire	
Crancey	Pas de conformité réglementaire équipement Pas de conformité réglementaire performance
La Saulotte	OUI
Le Mériot	OUI
Le Mériot	OUI
Marigny-le-Châtel	OUI
Méry-sur-Seine	OUI
Nogent-sur-Seine	OUI
Origny-le-Sec	OUI
Plancy-l'Abbaye	OUI
Pont-sur-Seine	Pas de conformité réglementaire performance
Romilly-sur-Seine	Pas de conformité réglementaire performance

Assainissement non collectif

A l'échelle du SDDEA, dont la compétence SPANC couvre près de 90 % du territoire, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2018 est de 74 % (283 avis de conformité délivrés pour 381 dossiers contrôlés).

Objectifs du SDAGE Seine Normandie 2010-2015

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat chimique			Etat écologique		
		Objectifs avec ubiquistes	Déla atteinte	Paramètres	Objectif	Déla atteinte	Paramètres
Bassée/Voulzie							
FRHR37-F2126000	Ruisseau de Rognon	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR34-F2150600	Ruisseau de la Vieille Seine	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR34-F2228000	L'Arroue de l'hermé	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR35	La Noxe de la source de confluent de la Seine (exclu)	Bon état	2027	HAP	Bon état	2021	bilan oxygène, nutriments
FRHR36	L'Ardusson de la source de confluent de la Seine (exclu)	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR33-F2003000	Ruisseau de l'essart	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR33-F2005601	Ruisseau de l'averolles	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR34	La Seine de confluent du Ruisseau de l'averolles (exclu) de confluent de la Voulzie (exclu)	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR34-F2102000	Ruisseau de Maçon	Bon état	2015		Bon état	2027	hydrobiologie, nitrates
FRHR37-F2131000	Ruisseau de Charmolle	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR37-F2137000	Ruisseau de Fontenay	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR40-F2302000	Ruisseau de la Raconne	Bon état	2027	HAP	Bon état	2027	pesticide
FRHR33	La Seine de confluent de l'Aube (exclu) de confluent du Ruisseau de l'averolles (inclus)	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR36-F2042000	Ruisseau de l'ours	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR36-F2044000	Ruisseau de l'ain Pierre	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR37	L'Orvin de la source de confluent de la Seine (exclu)	Bon état	2015		Bon état	2015	
Aube							
FRHR14	L'Aube de la source de confluent de l'Aujon (exclu)	Bon état	2015		Bon état	2015	
FRHR24-F1504000	Ruisseau de l'Arrouillères	Bon état	2027	HAP	Bon état	2027	hydrobiologie, bilan oxygène
FRHR24-F1530600	Ruisseau de l'aron	Bon état	2027	HAP	Bon état	2021	bilan oxygène
FRHR31	La Barbuise de la source de confluent de l'Aube (exclu)	Bon état	2015		Bon état	2027	nitrates
Yonne/aval							
FRHR72A-F3555000	Ruisseau de l'etrot	Bon état	2027	HAP	Bon état	2015	
FRHR72A-F3569000	Ruisseau de l'ain	Bon état	2015		Bon état	2021	hydrobiologie
Yonne/aval							
FRHR13A-F0945000	Ruisseau de l'armances	Bon état	2027	HAP	Bon état	2015	
FRHR13A-F0945051	Rivière de l'Arrouillères de l'Arrouillères	Bon état	2027	HAP	Bon état	2021	bilan oxygène
FRHR13B	Le Mel de la source de confluent de la Seine (exclu)	Bon état	2027	HAP	Bon état	2015	
FRHR13A	La Seine de confluent du canal des Trévois (Vienne) (exclu) de confluent de l'Aube (exclu)	Bon état	2027	HAP	Bon état	2015	
FRHR13A-F0921000	Ruisseau de l'Arrouillères	Bon état	2027	HAP	Bon état	2021	hydrobiologie
FRHR13A-F0922000	Ruisseau de l'Arrouillères	Bon état	2027	HAP	Bon état	2021	pesticide
FRHR13A-F0930600	Rivière de l'Arrouillères	Bon état	2027	HAP	Bon état	2015	

GOUVERNANCE

SDAGE Seine Normandie

Le SDAGE Seine-Normandie - schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - est un document de planification qui fixe les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Le SDAGE 2016-2021 accompagné du programme de mesures (PDM 2016-2021) est ainsi le plan de gestion demandé pour le deuxième cycle par la DCE a été annulé. C'est donc le SDAGE 2010-2015 qui s'applique. Notons que le futur SDAGE applicable est prévu pour la période 2022-2027.

Objectifs du SDAGE Seine Normandie 2010-2015

Le SDAGE fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque masse d'eau du bassin.

Ceux concernant le SCoT sont reportés dans le tableau ci-contre. Quatorze masses d'eau sont concernées par un report du bon état écologique et/ou chimique.

Orientations du SDAGE Seine Normandie 2010-2015

Le SDAGE fixe ainsi les orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les objectifs à atteindre pour chaque masse d'eau (unité de découpage élémentaire du bassin). Les grands défis à relever sont les suivants :

- Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- Défi 4 : Réduire les pollutions microbiologiques des milieux
- Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau
- Défis 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation

Plan de Programme de mesures

Le SDAGE est accompagné d'un programme de mesures, qui décline ses grandes orientations en actions concrètes (amélioration de certaines stations d'épuration, restaurations des berges de certains cours d'eau etc.) Les PDM concernant le territoire du SCoT sont détaillés en suivant.

UH Bassée-Voulzie

Famille de mesure	N°	Mesure clef	Localisation	N	D	P
Prévention des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 44 ME*	3	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration + 7 Step + 2500 EH / Step + 2500 EH. Actions complémentaires nécessaires : Nitrit (voir fiche description (PDM))	R28, 30, 43, 41			C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées + restauration des réseaux d'assainissement	UH			C P
	8	Amélioration de l'assainissement non collectif + réhabilitation des dispositifs ayant un impact direct sur les milieux	UH			C P E
Eaux pluviales des collectivités 16 ME*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités + et maîtrise des raccordements à la source pour les nouvelles surfaces imperméabilisées	UH			C P E I
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	UH	A		C P E
Industries et artisanales 3,5 ME*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'Indus et artisanal + 10 sites industriels prioritaires et Règlement ZA et ZI des agglomérations de Proville, Montreuil-Faulx-Yverre, Nogent-sur-Seine et Mussy-sur-Seine	UH			C
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain + régularisation des autorisations de rejet et des conventions de raccordement	R33, 34, 37, 38, 40			C
	12	Prévention de pollution accidentelle (y compris pluviale) d'origine industrielle ou artisanale + règlement ZA et ZI de Proville, Montreuil-Faulx-Yverre, Nogent-sur-Seine et Mussy-sur-Seine. Protection des zones d'eau en Seine (PPEAS)	UH			C E
Réduction des pollutions diffuses agricoles						
Apports de fertilisants et pesticides 32 ME*	16	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides ; conversion agriculture biologique, herbe, acquisition féderale... + sur captages stratégiques SDAGE + contrôle ZWT	R28, 36, 37, 39, 43, 41	A		A E
Transferts 14 ME*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CPAN) + CPAN sans herbicide chimique				A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières + entretiens de + de 5m des berges et fossés				A
Prévention et restauration des milieux						
Rivières 19 ME*	25	Travaux de restauration/restauration/entretien de cours d'eau - Seine : continuité latérale : rive et maintien/les occasions hydrauliques Voulzie : restauration hydro-morphologique dans le lit et Trézaine Auzance : Restauration hydro-morphologique à partir de Domerain	R28, 30, 43, 41			C P
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (hyphes) et/ou la préservation des espèces + Voulzie : réservoirs biologiques sur de multiples bras et frayères en amont de Soley en l'île et sur le Dogon				C P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau + Seine : Programme de restauration de la continuité écologique (NCE) et restauration des aménages ; Voulzie et Auzance : mise en place de passes à poisson / assèchement soignée après étude (au titre du L422-6)	R37, 38, 39, 42, 41			C P
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats + zones à enjeux environnementaux à préserver				C E
Zones humides et littoral 32 ME*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides + zones humides de la Bassée et à l'est de la Voulzie (2009a)				C P
	32	Animation, diagnostic, études ou suivi concernant les zones humides + cartographie des zones humides conformément à la Loi OTR	UH			C P E
Action quantitative						
Prélèvements	35	Réductions des prélèvements d'eau + ZPE Champagne	R35, 42, 41			tous
Inondations	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue + PPM Seine	R33, 34, 38			C E
Connaissance						
Connaissance 4,9 ME*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction + dispositifs des substances dangereuses et définition d'un programme d'action	R34, 38, 40			C E
Gouvernance						
Gouvernance	40	Actions territoriales + SAGE Bassée - Voulzie	UH			tous
Total UE = 188 ME						

Signal des actions contribuant à protéger :

- ▲ les captages
- les nappes
- le littoral
- zones exposées pour réduire les rejets de substances dangereuses
- E = Etat et ses établissements publics
- C = Collectivités et leurs établissements publics
- I = Industriels
- A = Agriculteurs
- P = Professionnels
- * de couleur représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

Famille MG	n° MG	mesures clés	localisation	M	D	P
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 76 ME*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 3 STEP < 2000 EH	R14, 15, 16, 20, 22, 26, 32		C	
	4	Animation, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - diagnostic du système d'assainissement et de son impact milieu pour sur 12 communes, et réalisation de travaux éventuellement diagnostiqués	R14, 15, 16, 20, 22, 26, 32		E, C	
	6	Amélioration de l'ANC - 1 commune	R20		C	
Industries et artisans 6,6 ME*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - 6 sites (dont 1 très prioritaire), et les établissements similaires existants	R14, 16, 17, 21, 22, 26, 32		I	
Élevages 5,3 ME*	15	Amélioration de la gestion des effluents d'élevage - bâtiments les plus impactants sur 2 masses d'eau petite cours d'eau	R14 et 15		A	
Réduction des pollutions diffuses agricoles						
Apports de fertilisants et pesticides 21 ME*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles : - mise en place de plans d'action en partenariat avec l'ensemble des filières - réduction de 50 % de l'utilisation de pesticides à l'horizon 2015 sur la ME - dans le vignoble : promotion de la viticulture durable : suppression du désherbage en plein (rangs et inter-rangs) en 2015 sur 50 % de chaque exploitation (en priorité AAC), et pas d'herbicides sur 50 % des surfaces en AOC des AAC ; dates d'application d'applications d'herbicides et embaumement des bords (jointé inter-départemental et plan eau) - dans les vignobles : promotion de la viticulture durable : suppression du désherbage en plein (rangs et inter-rangs) en 2015 sur 50 % de chaque exploitation (en priorité AAC), et pas d'herbicides sur 50 % des surfaces en AOC des AAC ; dates d'application d'applications d'herbicides et embaumement des bords (jointé inter-départemental et plan eau)	- UH - R14, 15 - R16, 17		A	
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations - assurer les équipements des exploitants viticoles (local de stockage, aire de remplissage et de lavage, cuve de rinçage)	R16 et 17		A	
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles - renforcement des programmes d'actions directive nitrates en zone vulnérable, avec efforts particuliers en zones de grandes cultures	R14, 15, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32		A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : - conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière... - en priorité dans les secteurs vulnérables des zones d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE (en particulier, objectif de non utilisation de pesticides)	UH		A	
Transferts 39 ME*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - 100 % en zone vulnérable, 80 % dans les zones à enjeu nitrates (en priorité sur les zones de grandes cultures)	R14, 15, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - zone enherbée de 10 m de large ou 5 m + végétale	R 34, 32		A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages - dans les vignobles et champs et oléagineux : si nécessaire, recueillir et traiter de manière appropriée les eaux de ruissellement des secteurs impactant le milieu naturel ou les ressources en eau potable ; agir au niveau parcelaire pour limiter vers une couverture totale des sols (interdiction, access...) - étudier l'impact des drainages sur les masses d'eau à forte teneur en nitrates (>40 mg/l) puis mettre en œuvre des actions appropriées	vignoble : R16 et 17 drainage : R19, 20, 21, 22, 32		A	
Protection et restauration des milieux						
Rivières 6,1 ME*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - restauration et restauration - maîtrise de l'érosion sur les berges des cours d'eau	- Aube : - amont et affluents - R14, 15, 26		C, A	
	26	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - 3 masses d'eau et les secteurs en amont biologique	R14, 19, 22		C	
Prélevements 0,4 ME*	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la qualité de la ressource en eau	R27, 28, 29		SEA	
Connaissance						
Connaissance 1,4 ME*	38	Acquisition de connaissances - fonctionnement de la masse d'eau souterraine à l'objectif de bon état en 2015, et de ses milieux associés	310 ; R 14 et 15		E	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R16, 21 et 24		E, I	
Gouvernance						
Gouvernance 0,5 ME*	40	Actions territoriales - mise en place d'un outil de gestion globale des milieux - mise en place d'un maître d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau	Affluents rive droite de l'Aube		E, C	
Autres : 2,5 ME ; total = 99 ME						

Signal des actions contribuant à protéger :
 ▲ les captages, ▲ les nappes, ▲ le littoral, ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses
 Maires d'ouvrages : E = Etat et ses établissements publics, C = Collectivités et leurs établissements publics, I = Industriels & artisans, A = Agriculteurs, P = Propriétaires
 * le (a) représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clés affichées)
 * le coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clés affichées)

Famille MG	n° MG	mesures clés	localisation	M	D	P
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 27 ME*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 3 STEP < 2000 EH et 2 STEP 2000-10000 EH	R46B, 70A, 72B		C	
	4	Animation, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - diagnostic du système d'assainissement et de son impact milieu pour sur 25 communes, et réalisation de travaux éventuellement diagnostiqués	UH		E, C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU - 1 STEP < 2000 EH et 1 STEP 2000-10000 EH	R70A		C	
	6	Amélioration de l'ANC - 4 communes	R55, 70A		C	
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités - 1 STEP < 2000 EH, 2 STEP 2000-10000 EH	R46B, 55, 70A		C	
Industries et artisans 15 ME*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - 5 sites	R46B, 55, 70A, 71		I	
Réduction des pollutions diffuses agricoles						
Apports de fertilisants et pesticides 31 ME*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles : - réduction de 50 % de l'utilisation de pesticides à l'horizon 2015 et mise en place de plans d'action en partenariat avec l'ensemble des filières	UH		A	
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles - renforcement des programmes d'actions directive nitrates en zone vulnérable, avec efforts particuliers en zones de grandes cultures	UH		A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : - conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière... - en priorité dans les secteurs vulnérables des zones d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE (en particulier, objectif de non utilisation de pesticides)	UH		A	
Transferts 16 ME*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - 100 % en zone vulnérable, 80 % dans les zones à enjeu nitrates (en priorité sur les zones de grandes cultures)	UH		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - zone enherbée de 10 m de large ou 5 m + végétale	R55		A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages - étude des impacts des drainages sur l'état du bon état, puis mise en œuvre des actions appropriées, sur les masses d'eau présentant des teneurs élevées en nitrates (>40 mg/l)	R55, 70A et 70B		A	
Protection et restauration des milieux						
Rivières 2,5 ME*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau - restauration et restauration	R46B, 55, 70B, 71		C	
	26	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - 3 masses d'eau et les secteurs en amont biologique	R46B, 55, 70A		C	
Connaissance						
Connaissance 1,7 ME*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R70A, 71		I, E	
Gouvernance						
Gouvernance 0,5 ME*	40	Actions territoriales - mise en place d'un maître d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau	R70B		E, C	
Autres : 4,7 ME ; total = 99 ME						

Signal des actions contribuant à protéger :
 ▲ les captages, ▲ les nappes, ▲ le littoral, ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses
 Maires d'ouvrages : E = Etat et ses établissements publics, C = Collectivités et leurs établissements publics, I = Industriels & artisans, A = Agriculteurs, P = Propriétaires
 * le (a) représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clés affichées)
 * le coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clés affichées)

Principales actions à mettre en œuvre :

lettre MG	N° MG	mesures clés	localisation	M	O	I
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 19 ME*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP - 1 STEP + 2000 EH et 1 STEP 2000-10000 EH	R6		C	
	4	Animation, diagnostic, suivi, connaissance de l'assainissement des collectivités - diagnostic du système d'assainissement et de son impact milieu pour sur 10 communes, et réalisation des travaux éventuellement diagnostiqués	R2A, 2B, 3B, 6, 9, 11A		E	C
	6	Amélioration de l'ANC - 1 commune	R7		C	
Industries et artisans 22 ME*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat - 3 sites (dont 1 site prioritaire), et six établissements industriels impactants	R7, 6, 10, 13A		I	
Élevages 6,5 ME*	15	Amélioration de la gestion des effluents d'élevage - Différents lots plus impactants sur 2 masses d'eau petits cours d'eau	R1 et 3		A	
Réduction des pollutions diffuses agricoles						
Apports de fertilisants et pesticides 25 ME*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles : - mise en place de plans d'actions en partenariat avec l'association des filières - réduction de 50 % de l'utilisation de pesticides à l'horizon 2015 sur les 2 ME - en zone viticole (région Champagne du Bassin de l'Arce) : promotion de la viticulture durable : suppression du désherbage en plein (rangs et inter-rangs) et/ou 2015 sur 30 % de chaque exploitation (en priorité AAC), et pas d'herbicides sur 50 % des surfaces en AOC des AAC ; sites d'intervention d'application d'herbicides et engraisement des zones non plantées sans désherbage chimique (zéro herbicide départemental et plan eau)	- LH - R1, 2A, 3A, 3B, 4, 5, 6 - R7		A	
	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations - recourir les équipements des exploitations viticoles du bassin de l'Arce (local de stockage, aire de remplissage et de lavage, cure de rinçage)	R7		A	
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles - renforcement des programmes d'action agricole réalisés en zone vulnérable, avec efforts particuliers en zones de grandes cultures	R1, 2A, 2B, 3A, 3B, 6, 9, 10, 11B, 12, 13A, 13B		A	
	19	Suppression (ou réduction forte) des pesticides et/ou fertilisants : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière... - en priorité dans les secteurs vulnérables des sites d'alimentation des captages stratégiques du SDAGE (en particulier, objectif de non utilisation de pesticides)	LH		A	
Transferts 24 ME*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) - 100 % en zone vulnérable, 80 % dans les zones à enjeu nitrate (en priorité sur les zones de grandes cultures)	R1, 2A, 2B, 3A, 3B, 6, 9, 10, 11B, 12, 13A, 13B		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières - zone enherbée de 10 m de large ou 5 m + ajouré	R2B, 3B, 6, 6		A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion ou drainage - dans les zones : et nécessaire, accueillir et traiter de manière appropriée les eaux de ruissellement des secteurs impactants le milieu naturel ou les ressources en eau potables ; agir au niveau parcelaire pour tendre vers une couverture totale des sols (enherbement, scarification...)	R7		A	
Protection et restauration des rivières						
Rivières 8,4 ME*	25	Travaux de restauration/entretien de cours d'eau - restauration et entretien - Maîtrise de l'élevage sur les berges des cours d'eau	- R1, 7, 9, 10, 11A et 11B - R1, 2A, 2B, 5, 11A et 11B		C, A	
	26	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau - 3 masses d'eau et six secteurs en réservoir biologique	R2A, 7, 13A		C	
Connaissance						
Connaissance 1,7 ME*	38	Acquisition de connaissances - fonctionnement des 2 masses d'eau souterraines à objectif de bon état en 2015, et nappes associées	SSOT et 3310 - R1, 2A, 3A, 3B, 4, 5, 6			
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R2B, 11A et 13A		E, I	
Gouvernance						
Gouvernance 0,8 ME*	40	Actions territoriales - mise en place d'un outil de gestion globale des rivières - mise en place d'une maîtrise d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau	- Seine (aval Troyes) - Basse		E, C	
Autres : 4,0 ME ; total = 111 ME						

Signal des actions contribuant à protéger :

- les captages,
- les nappes,
- le littoral,
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

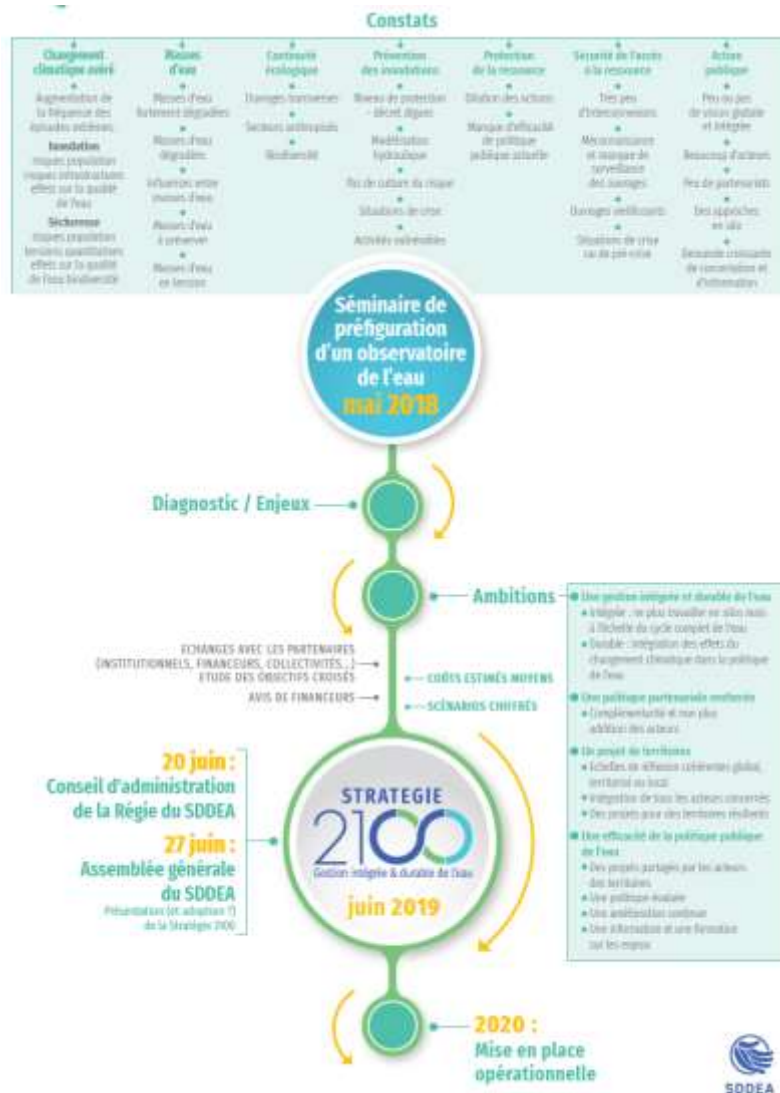
Maîtrise d'ouvrage :

- E=Etat et ses établissements publics,
- C=Collectivités et leurs établissements publics,
- I=Industrie et artisans,
- A=Agriculteurs,
- P=Propriétaires

* ce cell représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque lettre et pas seulement ceux des mesures clés affichées.

En ce qui concerne le SCoT, on retiendra que le PDM se focalise plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP
- Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- Réduction des pollutions diffuses agricoles



Les actions vis à vis de la vulnérabilité de la ressource face aux changements climatiques - Stratégie d'adaptation au changement climatique

Le SDDEA s'engage dès maintenant à mettre en place une ambition d'envergure en faveur de l'adaptation au changement climatique grâce à la création d'une Stratégie 2100. Dès mai 2018 les élus du SDDEA ont lors d'un séminaire de préfiguration d'un observatoire de l'eau, posé les jalons nécessaires à la création de cette stratégie. Les diagnostics et enjeux définis lors de cette journée ont permis de définir des ambitions précises. De nombreux échanges avec des partenaires (institutionnels, collectivités...) et financeurs ont ensuite permis d'estimer les coûts et les scénarios chiffrés pour mener à bien ce projet. Les objectifs résumés de cette Stratégie 2100 sont notamment les suivants :

- Mettre en œuvre une action publique efficace
- Anticiper le changement climatique
- Assurer une continuité de service dans les usages de l'eau
- Prévenir les inondations
- Préserver et restaurer la qualité des masses d'eau
- Préserver et restaurer les continuités écologiques
- Développer une gestion patrimoniale vertueuse

SYNTHESE ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

Les enjeux liés à la ressource en eau sont doubles et majeurs pour le développement du territoire :

- Un enjeu qualitatif : la qualité de l'eau est globalement dégradée entraînant ainsi des enjeux sanitaires importants pour les usages domestiques. A ce titre relevons tout de même que les pollutions liées à l'atrazine se stabilise voir diminue. Cette tendance

devrait continuer pour les prochaines décennies en raison de son interdiction d'utilisation. En revanche, l'ammonium, les chlorures, les sulfates et le tétrachloroéthylène présente des tendances à la hausse.

- un enjeu quantitatif : les usages du territoire entraînent des prélèvements importants : industrie, agriculture, alimentation en eau potable. Ces prélèvements sont indispensables pour l'économie du territoire et pour assurer les besoins vitaux de la population. Les prélèvements à la masse d'eau sont importants, notamment pour l'AEP. Certains bassins sont en déficit quantitatif potentiel. Les masses d'eau crayeuse présentent une tendance chronique à la baisse et le ratio des prélèvements par rapport aux débits d'étiage (QMNA5) est élevé et ceux-ci donc susceptibles d'altérer les écosystèmes aquatiques.

En termes d'évolution, les prélèvements pour tous usages confondus fluctuent d'une année à l'autre, et la tendance globale depuis 5 années serait à la stagnation.

Dans un enjeu de contexte de changement climatique avec un réchauffement en toute saison particulièrement marqué en été, on peut penser que les pressions induites sur la ressource en eau auront des conséquences en cascade pouvant remettre en question le développement du territoire, tant d'un point de vue économique que démographique :

- Précipitations globalement orientées à la hausse, mais avec une forte variabilité d'une année sur l'autre

Potentielles incidences sur le rendement des cultures (qualité / quantité)
Accentuation des besoins en eau potable concentrée sur des périodes



- Assèchement du sol et accentuation de l'intensité des sécheresses

Potentielles incidences sur le rendement des cultures
Augmentation des besoins d'irrigation



Augmentation des besoins en eau potable
Augmentation des concentrations de pollutions et accentuation du risque sanitaire
Risques de conflit d'usage industrie / agriculture / domestique en période sensible

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau domestique et les enjeux sanitaires associés, des études menées par le SDDEA sont à l'œuvre pour la recherche de nouvelles sources pérennes assurant les besoins futurs.

Priorité 1
Garantir une qualité sanitaire des eaux distribuées compatibles avec des usages très exigeants Intégrer une gestion durable des intrants agricoles avec la restauration de la qualité de l'eau Assurer la cohérence entre quantité en eau potable et développement du territoire Être en mesure d'assurer les capacités épuratoires suffisantes (
Priorité 2
Assurer des capacités épuratoires autonomes suffisantes et en cohérence avec la qualité des sols Assurer une gestion durable des eaux pluviales Prévenir le risque de conflits d'usages par une amélioration de la connaissance et de la maîtrise des besoins
Priorité 3
Sans objet

BIODIVERSITE ET DYNAMIQUE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

UNE RICHESSE ECOLOGIQUE CONCENTREE

Le territoire du SCoT est caractérisé par une richesse écologique importante, principalement axée le long des cours d'eau. Ces espaces sont ainsi très concentrés le long de la Seine et le long de l'Aube.

Ainsi on compte près de

- 47 espaces ZNIEFFS de type I ou de type II
- 2 APB
- 1 RNN
- 20 Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels
- 6 sites Natura 2000.

Ces sites témoignent d'une richesse écologique de vallées, de boisements alluviaux, de milieux humides mais aussi associées à des espaces anthropisés lié à l'anciennes carrières.

Le site de la Bassée et des plaines adjacentes, avec ses prairies inondables et ses boisements alluviaux, joue un rôle fondamental dans l'équilibre hydrologique de la vallée. Il sert de refuge aux oiseaux migrateurs et assure une régulation naturelle des crues, essentielle à la santé des écosystèmes qui en dépendent.

Le Marais de la Superbe se distingue par sa rareté : il s'agit de l'une des dernières tourbières alcalines de Champagne. Bien que sa surface ait diminué au fil du temps, ce marais abrite encore aujourd'hui une flore précieuse et plusieurs espèces protégées, fragiles témoins d'un passé plus vaste et luxuriant.

Plus en amont, les prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube offrent une mosaïque d'habitats uniques. Les forêts caducifoliées côtoient des prairies humides et des terres agricoles, formant un paysage vivant où se succèdent saisons et crues naturelles. La diversité des milieux présents favorise le développement d'une faune variée et contribue à la richesse écologique du site.

À l'est, les prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée perpétuent une tradition agricole ancestrale, autrefois célèbre pour la production d'un foin de qualité. Aujourd'hui, cette vaste étendue naturelle abrite des forêts alluviales rares ainsi que des prairies où prospèrent de nombreuses espèces végétales et animales. Toutefois, l'extension des cultures et la transformation des milieux représentent des menaces grandissantes pour son équilibre écologique.

La Garenne de la Perthe se démarque par ses vastes forêts sur sol crayeux, ponctuées de pelouses sèches et de formations à genévrier. Ancien camp militaire, ce site, en grande partie boisé, garde la mémoire de paysages ouverts qu'il est essentiel de préserver pour la diversité des espèces qui s'y réfugient.

Enfin, le site de Marigny, Superbe et vallée de l'Aube rassemble une impressionnante variété de milieux naturels, allant des zones humides aux forêts alluviales en passant par des savarts et des pelouses sèches. Ce vaste territoire constitue une halte précieuse pour de nombreuses espèces d'oiseaux, qui y trouvent nourriture et protection au fil des saisons.

Tous ces sites partagent des enjeux communs liés à la protection de leurs milieux naturels et à la gestion des activités humaines. La préservation des zones humides et alluviales est primordiale pour maintenir les services écologiques qu'elles offrent, notamment la filtration des eaux et la régulation des crues. La lutte contre l'artificialisation des sols et l'urbanisation permet de conserver des habitats intacts et d'éviter la fragmentation des écosystèmes.

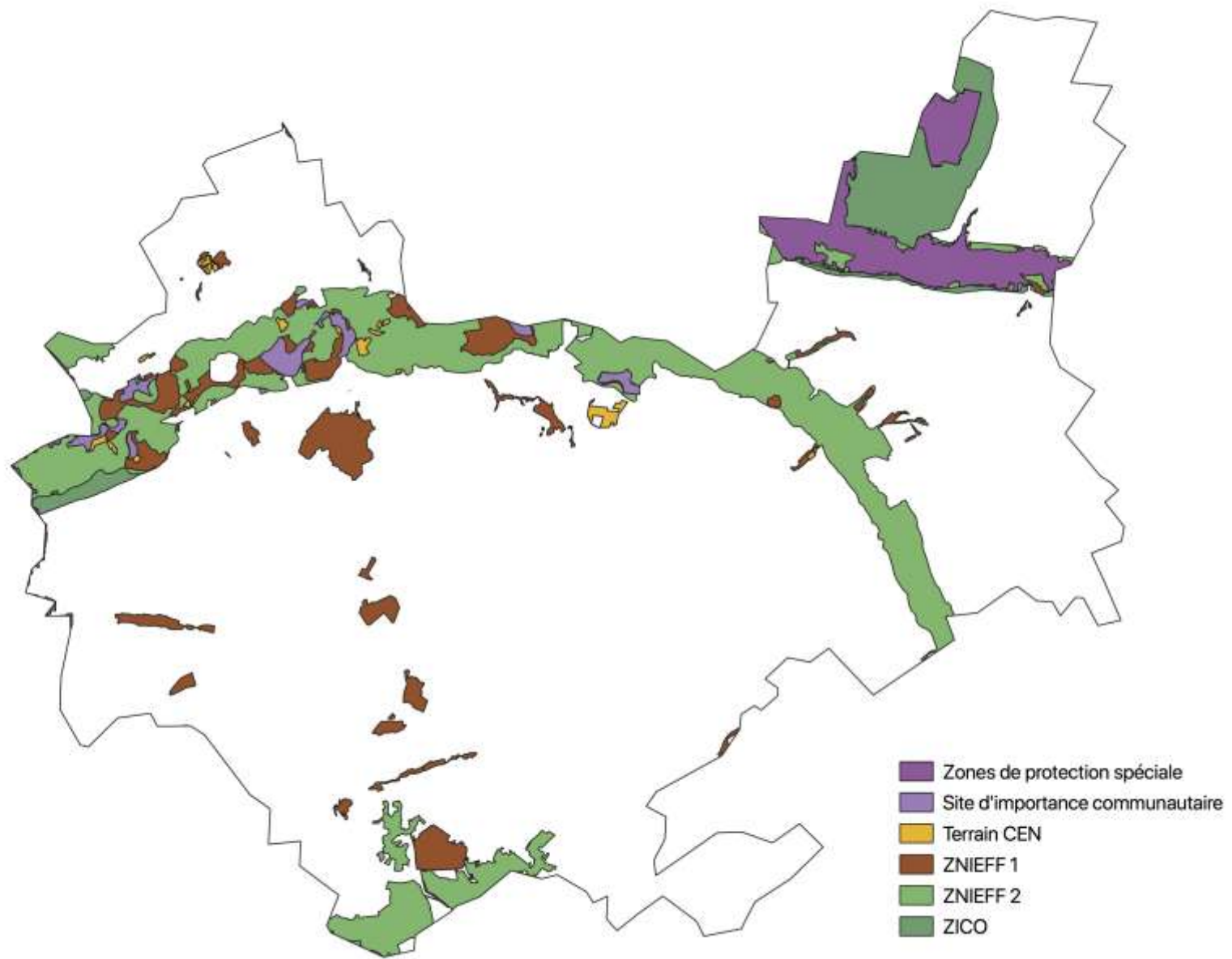
L'encadrement des pratiques agricoles et sylvicoles joue également un rôle clé dans la protection de ces espaces : l'intensification des cultures et les plantations inadaptées, comme les peupleraies, peuvent profondément altérer la biodiversité locale. À cela s'ajoute la nécessité d'intégrer ces milieux dans une trame écologique cohérente, favorisant la circulation des espèces et garantissant la connectivité entre les habitats naturels.

Dans cette optique, des mesures de gestion adaptées sont mises en place, combinant protection stricte des espaces sensibles, restauration écologique et sensibilisation des acteurs locaux. Il s'agit d'un équilibre à préserver entre conservation et développement, afin que ces territoires d'exception puissent continuer à jouer leur rôle essentiel dans la sauvegarde de la biodiversité.

Zone	Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Source captée de villadin	0,01	0,06
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Zones humides vareennes et la ventuatte	0,01	0,13
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Prairie de courceroy	0,03	0,45
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Boisements le mousseau	0,04	0,47
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Boisements et prairies humides au nord de marnay (parcelles grtgaz)	0,06	0,59
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Marais du gue de vailly	0,06	0,24
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Prairie de monteuil	0,07	0,33
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Prairie humide du "bois notre dame"	0,09	0,5
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Etang du grand mort	0,1	0,99
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Parcelles compensatoires a la zone portuaire	0,1	0,5
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Etang de vallant saint georges et mesgrigny	0,11	0,44
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Pelouse de montacran	0,11	0,93
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Marais de la "pôtote de beaulieu" au mériot	0,12	0,96
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Zone humide le monty	0,15	1,45
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Sablère de l'érable	0,2	1,05
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Prairies humides les grands haut du frene et les communes	0,22	0,74
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Prairies humides du haut du launoy, gue dehan et gravion	0,39	2,41
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Carrière les minieres de montpothier	0,42	1,56
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Prairies humides "le vergeron", "la trematte" et "les roches de perteleine"	0,47	1,93
Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels	Ancien aerodrome de romilly	1,05	1,65
NATURA 2000 ZSC	Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube	1,23	0,88
NATURA 2000 ZSC	Prairies, Marais et bois alluviaux de la Bassée	7,32	4,27
NATURA 2000 ZSC	Garenne de la Perthé	19,09	12,89
NATURA 2000 ZPS	Marigny, Superbe, vallée de l'Aube	59,86	26,15
NATURA 2000 ZSC	Marais de la Superbe	0,92	7,92
NATURA 2000 ZPS	Bassée et plaines adjacentes	0,24	0,27

Zone	Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
ZNIEFF 1	CAVITÉ SOUTERRAINE DE LA VALLÉE DES VAUX A NOGENT-SUR-SEINE	0,01	0,04
ZNIEFF 1	COMPLEXE CHIROPTÉROLOGIQUE DE VILLADIN ET SES ABORDS	0,04	0,32
ZNIEFF 1	BOIS THERMOPHILE ET ANCIENNES SOURCES CAPTÉES DE QUINCAMPOIS ET DE LA FERME A PONT-SUR-SEINE	0,06	0,38
ZNIEFF 1	MARAI DES NOUES A LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	0,06	1
ZNIEFF 1	RAVIN BOISE DE LA NOXE ENTRE NESLE-LA-REPOSTE ET VILLENAXE-LA-GRANDE	0,06	0,31
ZNIEFF 1	MARAI DU PETIT MOUSSOIS A MARNAY-SUR-SEINE	0,07	0,65
ZNIEFF 1	MARAI DES PELLÉS A BESSY	0,09	1,19
ZNIEFF 1	HÉTRAIE RELICTUELLE DE DROUPT-SAINT-BASLE	0,11	0,61
ZNIEFF 1	TALUS DE LA CHAPELLE DE SAINT-PLAYY ET BORDURE DU BOIS L'ABBESSE A MARCILLY-LE-HAYER	0,12	0,34
ZNIEFF 1	PINEDES AUTOUR DE LA FERME DE VAUDEPART A ECHEMINES	0,2	0,46
ZNIEFF 1	PELOUSES DE LA SAULSOTTE, DE RESSON ET DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	0,21	0,67
ZNIEFF 1	PARTIE OCCIDENTALE DU BOIS DES BROSSES AU SUD DE FERREUX-QUINCEY	0,37	0,54
ZNIEFF 1	BOIS DE LA GARENNE A BERCEY-LE-HAYER	0,39	2,6
ZNIEFF 1	L'ORANGERIE ET SES MILIEUX ASSOCIÉS ENTRE SAINT-AUBIN ET NOGENT-SUR-SEINE	0,49	2,72
ZNIEFF 1	BOIS DE VIGNE-FECHE A SOIGNY-LES-ETANGS	0,56	1,31
ZNIEFF 1	MARAI ET MARES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VALLÉE DE LA SEINE A CHAIRES ET MESGRIGNY	0,65	1,57
ZNIEFF 1	LE BOIS DE VAMPRIN A VAL D'ORVIN	0,71	3,81
ZNIEFF 1	LES MARAIS DE MARCILLY-LE-HAYER	0,84	1,17
ZNIEFF 1	LES CARRIÈRES DE MONTPOTHIER AU NORD DE LA SAULSOTTE	0,91	3,38
ZNIEFF 1	BOIS ALLUVIAUX, PRAIRIES ET MARAIS DU GRAND HAUT A ROMILLY-SUR-SEINE ET MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	0,98	2,14
ZNIEFF 1	BOIS ALLUVIAUX, MARAIS, BRAS MORTS ET FLEUVE LA SEINE A PERIGNY-LA-ROSE	1,05	6,62
ZNIEFF 1	BOIS, PRAIRIES, COURS D'EAU ET NOUES DES ROCHES À BEAULIEU ENTRE LE MÉRIOT ET LA MOTTE-TILLY	1,11	4,57
ZNIEFF 1	BOIS ALLUVIAUX ET MARECAGEUX DE LA LOUVERIE ET DE SAUSSERON A BARBUISE	1,17	6,28
ZNIEFF 1	MARAI DE LA SUPERBE ET DU SALON ENTRE BOULAGES ET FAUX-FRESNAY	1,19	10,21
ZNIEFF 1	BOIS DE LA GARENNE A AVON-LA-PEZE	1,2	9,38
ZNIEFF 1	MARAI LATÉRAUX DE LA RIVE DROITE DE LA VALLÉE DE LA SEINE A DROUPT-SAINTE-MARIE ET SAINT-OLUPH	1,2	2,12
ZNIEFF 1	BOIS ALLUVIAUX, MARAIS ET PRAIRIES DE LA NOUE DES NAGEOIRES ET DE LA PREE A NOGENT-SUR-SEINE	1,42	3,42
ZNIEFF 1	MARAI ET BOIS DE LA VALLÉE DU PARS AU SUD-OUEST DE ROMILLY-SUR-SEINE	1,44	2,27
ZNIEFF 1	BOIS DE FAY A RIGNY-LA-NONNEUSE	1,53	6,37
ZNIEFF 1	MARAI DE TRAINEL A SOIGNY-LES-ETANGS	1,64	3,86
ZNIEFF 1	PRAIRIES, BOIS ET MILIEUX HUMIDES DE PREPAROY A NOGENT-SUR-SEINE ET LA MOTTE-TILLY	2,04	4,62
ZNIEFF 1	PRAIRIES ET MILIEUX HUMIDES DE LA VALLÉE DE LA SEINE A PONT-SUR-SEINE ENTRE PONT SAINT-LOUIS ET LA VERGÈRE	2,44	4,78
ZNIEFF 2	FORÊT DE SOURDUN	2,83	22,44
ZNIEFF 1	BOIS, PRAIRIES, NOUES ET COURS D'EAU DE LA PROUSSELLE, DU GRAND MORT ET BOIS DE MARNAY A MARNAY-SUR-SEINE	3,36	4,02
ZNIEFF 1	FORÊT, MARAIS ET PRAIRIES DE SELLIERES ENTRE ROMILLY-SUR-SEINE ET CONFLANS-SUR-SEINE	3,7	8,11
ZNIEFF 1	BOIS DE CORNILLON A MARCILLY-LE-HAYER	3,73	7,95
ZNIEFF 1	PRÉS ET BOIS ALLUVIAUX DE RHEGES ET BESSY	3,76	2,36
ZNIEFF 1	PARC DU CHATEAU, BOIS DE LA CÛRE ET MARAIS DE PLANCY-L'ABBAYE	4,24	3,36
ZNIEFF 1	BOIS, PRAIRIES ET MILIEUX HUMIDES ENTRE PORT SAINT-NICOLAS, LE MÉRIOT ET NOGENT-SUR-SEINE	4,51	10,21
ZNIEFF 1	BOIS DU PARC DE PONT ET DES SERMOISES ENTRE QUINCEY ET PONT-SUR-SEINE	7,55	11,69
ZNIEFF 1	FORÊT DE LA PERTHE A PLANCY-L'ABBAYE	20,09	13,57
ZICO	BASSEE ET PLAINES ADJACENTES	20,88	41,05
ZNIEFF 2	MASSIFS BOISÉS ENTRE VILLADIN, POUY-SUR-VANNES, PLANTY ET PALIS	22,36	22,62
ZNIEFF 2	VALLÉE DE LA SEINE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC A ROMILLY-SUR-SEINE	43,37	21,41
ZNIEFF 2	BASSE VALLÉE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON-SUR-AUBE	44,45	21,48
ZNIEFF 2	MILIEUX NATURELS ET SECONDAIRES DE LA VALLÉE DE LA SEINE (BASSEE AUBOISE)	72,55	37,42
ZICO	VALLÉE DE L'AUBE, DE LA SUPERBE ET MARIGNY	110,52	46,9

Zone	Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
APB	Liaisons Et Ourlets Du Bois De Vamprin A Bourdinay	0,05	0,24
	Carrière de Montpothier		



UNE TRAME VERTE ET BLEUE ESSENTIELLEMENT LIEE AUX VALLEES

La carte représente la Trame Verte et Bleue (TVB) d'un territoire où les vallées de la Seine et de l'Aube jouent un rôle fondamental dans la structuration écologique et le développement économique.

Ces deux vallées constituent les principales colonnes vertébrales du territoire, assurant à la fois des fonctions hydrologiques essentielles et concentrant les principales dynamiques démographiques et industrielles.

Ce paradoxe entre l'importance écologique des vallées fluviales et leur rôle de pôles d'urbanisation et d'activités humaines pose des enjeux de conciliation :

- Comment maintenir les continuités écologiques dans un espace soumis à de fortes pressions anthropiques ?
- Quelles stratégies peuvent être mises en place pour harmoniser urbanisation et préservation des milieux naturels ?
- Comment éviter que ces zones sensibles ne deviennent des points de rupture pour la biodiversité ?

La Seine et l'Aube : des corridors écologiques majeurs

Les deux vallées fluviales représentées sur la carte constituent des corridors naturels d'envergure, connectant les réservoirs de biodiversité et permettant la circulation des espèces sur de longues distances.

- Un rôle d'axe migratoire : Ces vallées accueillent une faune diversifiée, notamment des espèces d'oiseaux migrateurs, des amphibiens et des mammifères semi-aquatiques (castors, loutres).
- Des écosystèmes riches et variés : Les berges, les forêts alluviales et les zones humides associées aux rivières forment des habitats uniques, indispensables à la régulation des écosystèmes.

- Une capacité de régulation naturelle : Ces espaces agissent comme des zones tampons qui absorbent les crues et améliorent la qualité des eaux, en filtrant les polluants issus de l'agriculture et de l'urbanisation.

Cependant, ces vallées sont également des territoires historiquement convoités pour le développement humain, ce qui introduit une fragilité écologique nécessitant une gestion attentive.

Un territoire marqué par une concentration des activités humaines

Les vallées de la Seine et de l'Aube ne sont pas seulement des corridors écologiques : elles sont aussi des axes de développement économique majeurs, concentrant les infrastructures, l'urbanisation et les zones d'activité.

- Urbanisation et zones industrielles : Les villes et pôles économiques se sont historiquement développés le long de ces rivières, entraînant un morcellement progressif des milieux naturels.
- Transport et infrastructures : Les grands axes routiers et ferroviaires longent les vallées, fragmentant encore davantage le paysage et rendant les traversées difficiles pour la faune.
- Pression agricole et extraction de ressources : Les plaines fertiles bordant les rivières sont intensivement exploitées pour l'agriculture, tandis que l'extraction de granulats et autres ressources a modifié certains tronçons de cours d'eau.

L'enjeu est donc de concilier ces dynamiques économiques avec les impératifs écologiques, en évitant une artificialisation excessive des berges et en mettant en place des mesures de protection adaptées.

La fragmentation écologique par l'urbanisation et les infrastructures

L'urbanisation croissante et le développement des infrastructures de transport constituent l'une des principales menaces pour la continuité écologique des vallées.

- Les zones urbaines forment des éléments fragmentants
- Les axes routiers et ferroviaires créent des discontinuités

Le développement humain entraîne également une pression accrue sur les milieux aquatiques, essentiels pour la Trame Bleue.

Si la vallée de la Seine et la vallée de l'Aube jouent un rôle clé dans la Trame Bleue, elles doivent être complétées par des connexions avec la Trame Verte, qui repose sur des continuités forestières.

La TVB en évidence de vastes zones agricoles qui peuvent impacter la biodiversité lorsqu'elles sont exploitées de manière intensive. La suppression des éléments arbustifs et éléments de paysage réduit considérablement les refuges pour la faune et diminue la fonction des corridors écologiques

Zoom sur la contribution à la biodiversité : l'exemple de la carrière de Montpothier et La Saulotte

Le réaménagement adapté des carrières, réalisé pendant et après l'activité, permet la création d'habitats variés, souvent rares, favorisant l'implantation d'une flore et d'une faune diversifiées à forts enjeux écologiques. Les remises en état des carrières contribuent ainsi à « Développer la trame écologique (réservoirs de biodiversité et trame verte et bleue) dans l'aménagement du territoire ».

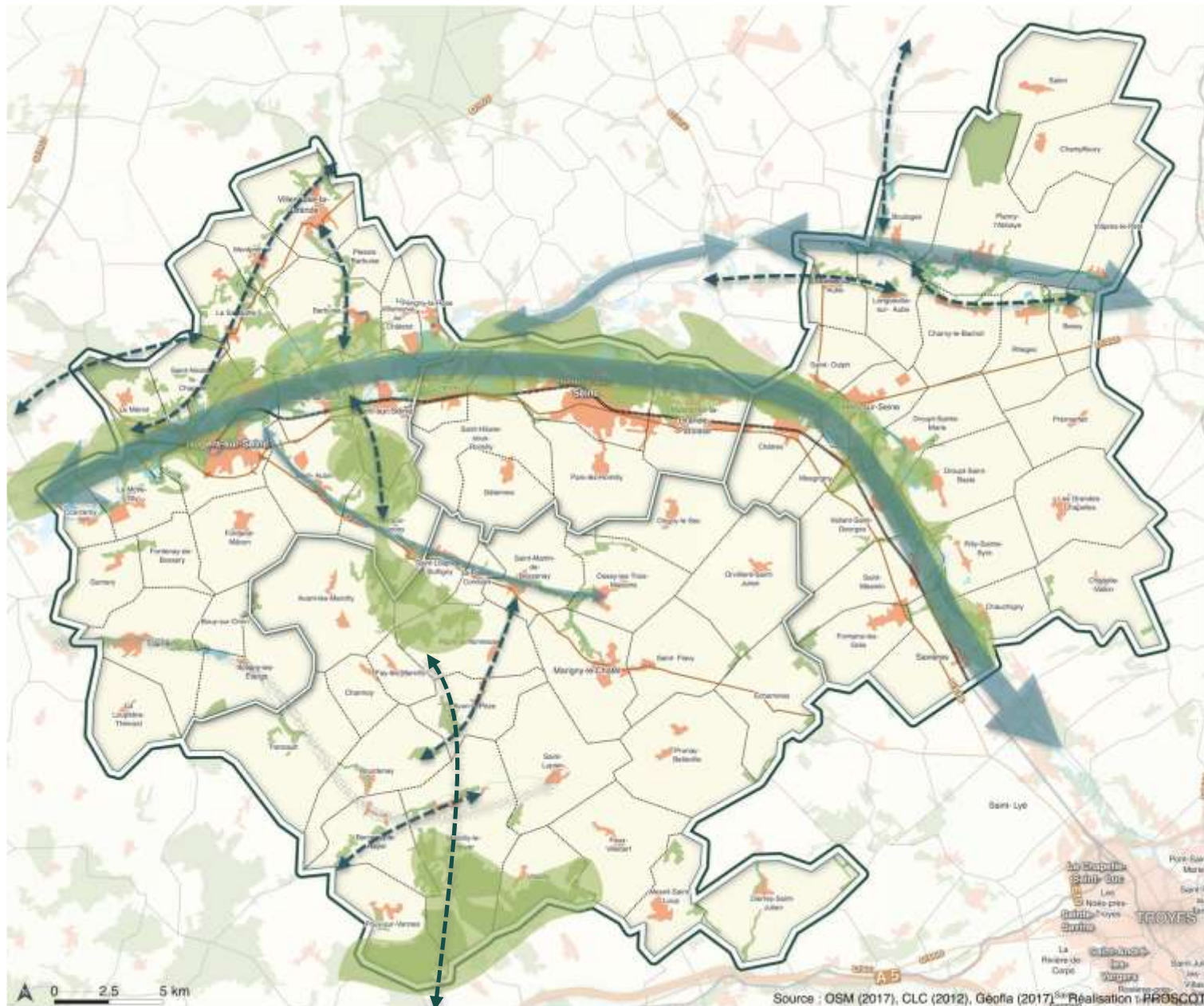
Sur les territoires communaux de Montpothier et La Saulotte, le gisement d'argile kaolinique a été exploité jusqu'en 1998. En 2007, la gestion du site a été confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels Champagne-Ardenne par IMERYS, propriétaire de la carrière, par le biais d'une convention de gestion. Cette ancienne carrière, d'une superficie de 42,87 ha, a été acquise par le Conservatoire en 2023.

Ce site est désigné comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I n°210020057 intitulée « Les carrières de Montpothier au Nord de la Saulotte ». Les inventaires révèlent une flore et une faune d'un intérêt majeur :

Les pelouses sèches ont presque disparu du Nogentais suite aux remembrements ou aux enrésinements. Celles des carrières de Montpothier revêtent donc un intérêt particulier. Elles hébergent une flore remarquable, dont une grande variété d'orchidées, comme l'orchis brûlé et l'ophrys araignée. D'autres espèces rares y sont également présentes, telles que l'orobanche du thym, la grande prêle (peu commune dans le Nogentais) et la laîche à épillets distants (rare en Champagne-Ardenne) dans les zones humides et marneuses.

Les insectes (essentiellement des libellules et des sauterelles) sont bien représentés et recèlent certaines raretés : deux libellules, une sauterelle et deux criquets dont l'œdipode turquoise. La richesse en amphibiens se reproduisant sur le site est remarquable à l'échelon régional : neuf espèces différentes figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France. La faune avienne est diversifiée.

Afin de protéger cette riche biodiversité, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a été émis le 3 avril 2023 (Arrêté n°DDT-SEB/PPTN-2023 093-0001).



Source : OSM (2017), CLC (2012), Geofia (2017) Réalisation : PROSCOT

SYNTHESE ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

Le changement climatique constitue un défi majeur pour la préservation des écosystèmes des vallées de la Seine et de l'Aube. Ces vallées jouent un rôle fondamental dans la régulation hydrologique, la biodiversité et les équilibres écologiques du territoire, mais elles sont également des axes privilégiés du développement humain, concentrant l'urbanisation, l'agriculture et les infrastructures de transport.

À l'horizon des prochaines décennies, plusieurs tendances liées au changement climatique risquent d'impacter ces milieux sensibles, nécessitant une adaptation stratégique des politiques d'aménagement et de gestion environnementale.

Les vallées de la Seine et de l'Aube sont des régulateurs hydrologiques naturels, mais le dérèglement climatique pourrait accentuer les événements hydrologiques extrêmes :

- Des crues plus fréquentes et plus intenses dues à l'augmentation des épisodes de précipitations extrêmes.
- Une aggravation des sécheresses estivales, avec une baisse significative des débits des rivières en été, limitant l'alimentation en eau des milieux aquatiques et la biodiversité associée.
- Un phénomène d'érosion accru, lié à l'alternance entre périodes de sécheresse (qui fragilisent les sols) et épisodes de fortes pluies (qui accélèrent leur ruissellement).

Les prairies inondables de la Bassée et les boisements alluviaux risquent d'être modifiés, avec des périodes de submersion prolongées suivies d'assèchements plus sévères.

Les zones humides joueront un rôle essentiel dans la régulation du cycle de l'eau, mais elles seront menacées par l'évaporation accrue et le recul de la nappe phréatique.

Le Marais de la Superbe, déjà fragilisé, pourrait voir son hydrologie perturbée, entraînant la disparition progressive de certaines espèces végétales et animales adaptées aux conditions actuelles.

Ainsi les enjeux sont :

- Restaurer et préserver les zones humides comme éponges naturelles contre les extrêmes hydrologiques.
- Favoriser la diversification des habitats alluviaux pour permettre à la biodiversité de s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.
- Limiter l'artificialisation des sols pour préserver l'infiltration des eaux et gérer au mieux les crues

Priorité 1

Maintenir et restaurer les continuités naturelles en mettant en place des zones de protection dans les espaces sensibles, notamment autour des cours d'eau, milieux humides et des massifs forestiers.

Favoriser le reboisement et la plantation de haies bocagères pour reconnecter les espaces forestiers et agricoles.

Encourager le développement urbain durable en intégrant des espaces verts connectés aux corridors naturels.

Limiter l'artificialisation des sols en préservant les espaces naturels et en favorisant la réhabilitation du bâti existant plutôt que l'étalement urbain.

Créer des trames vertes urbaines, comme des parcs et des jardins en continuité avec les espaces naturels périphériques.

Réhabiliter les zones humides pour qu'elles retrouvent leur rôle d'éponge naturelle et de refuge pour la biodiversité.

Restaurer les cours d'eau en limitant leur artificialisation (endiguements, recalibrages) et en favorisant le retour à des écoulements plus naturels.

Priorité 2

Impliquer l'ensemble des acteurs locaux (élus, agriculteurs, entreprises, citoyens) dans une démarche de gestion partagée des espaces naturels.

Sensibiliser les agriculteurs et les acteurs locaux à l'importance des ripisylves et des bandes tampons en bordure de rivières.

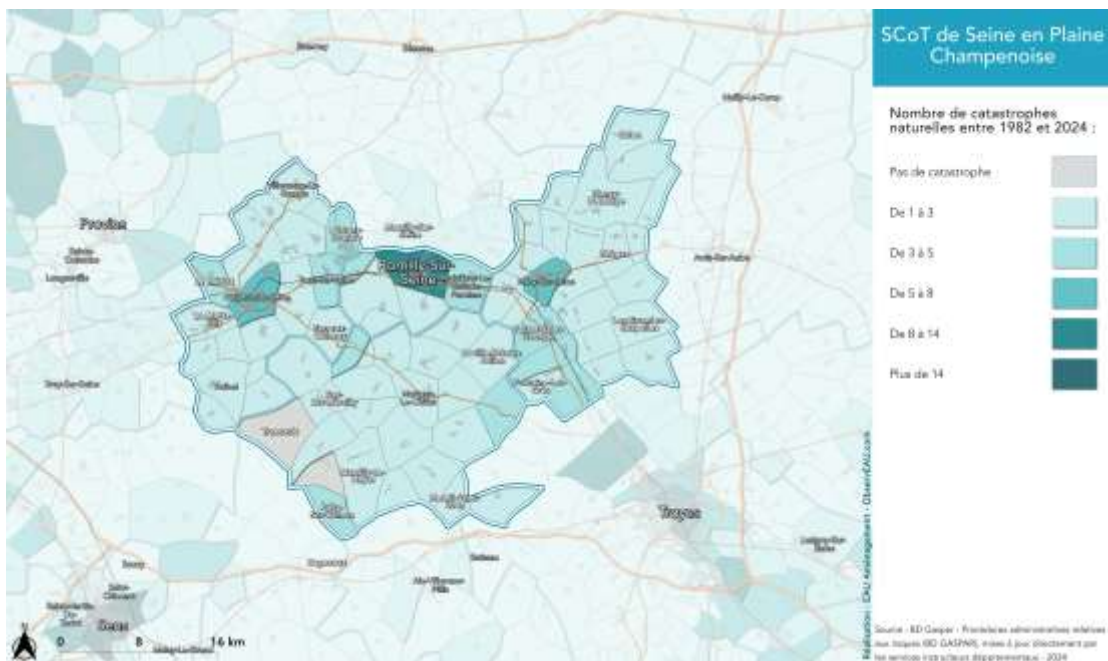
Mettre en place des plans de gestion concertés pour concilier activité humaine et préservation des milieux naturels.

Sensibiliser les populations locales à l'importance de la biodiversité et des corridors écologiques.

Priorité 3

Sans objet

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES



QUELLES PRESSIONS FACE AUX RISQUES ?

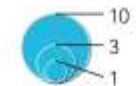
Le territoire du SCoT est soumis aux risques naturels et technologiques suivants :

- Inondation
- Retrait gonflement des argiles
- Effondrement de cavité
- Rupture de barrage
- Nucléaire
- Transport de matières dangereuses
- Industriels

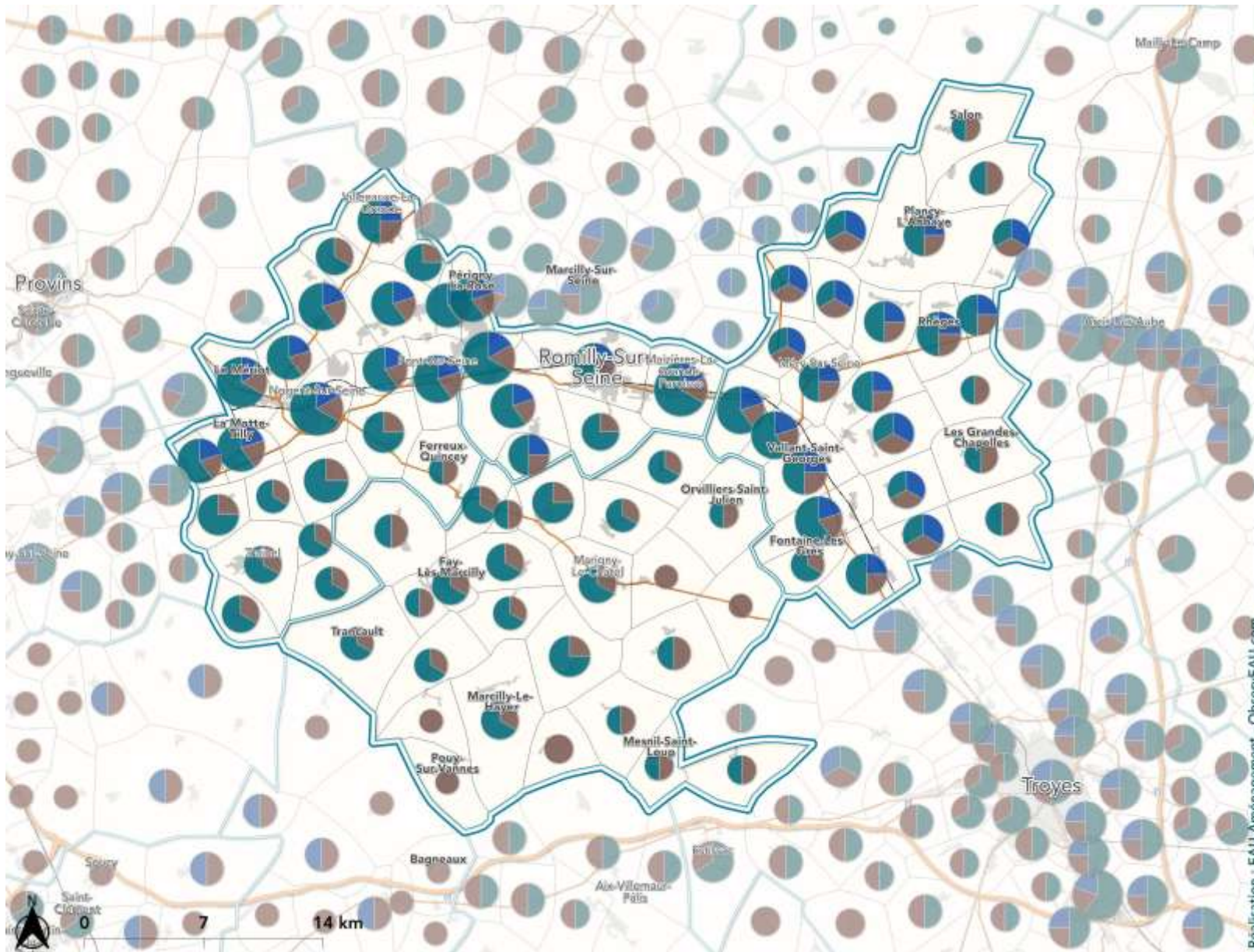
Tout risque cumulé, les principaux secteurs vulnérables sont concentrés autour de la vallée de la Seine et de l'Aube.

SCoT de Seine en Plaine Champenoise

Nombre de risque par type en 2024 :



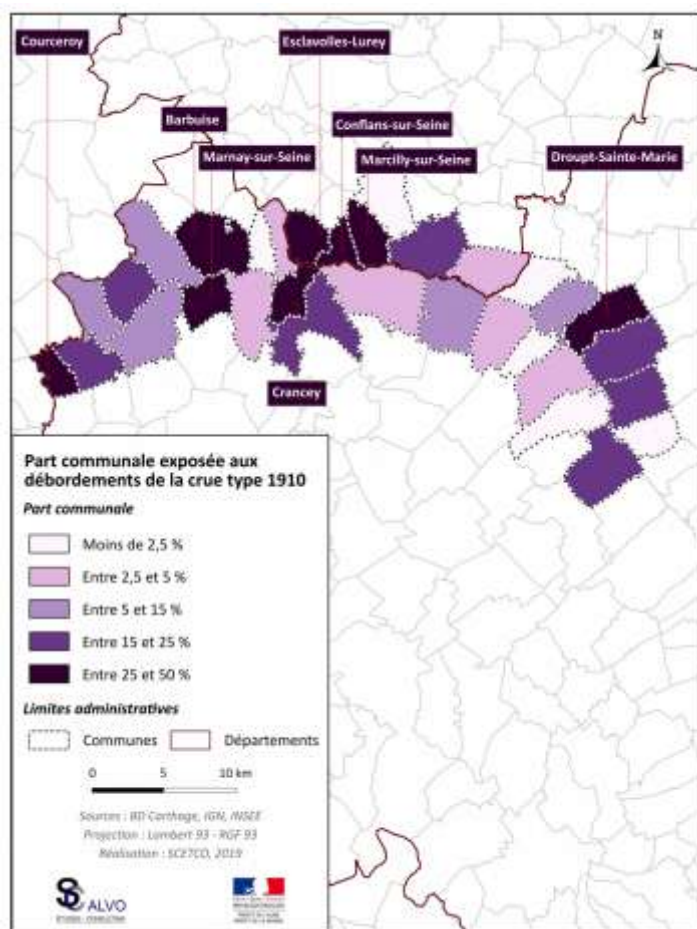
- Climatique
- Technologique
- Tectonique
- Mouvement de terrain
- Inondation



Réalisation : EAU Aménagement - ObservEAU.com

Source : BD Gaspar - Procédures administratives relatives aux risques (BD GASPAR), mises à jour directement par les services instructeurs départementaux - 2024

Part estimée de la population communale exposée directement aux débordements de la Seine pour la crue type 1910 (source : Note de présentation PPRi Seine Aval)



UN RISQUE D'INONDATION AU DROIT DES CONCENTRATIONS URBAINES

Une inondation liée la Seine aux conséquence économique non négligeable

La Seine présente un linéaire relativement naturel, avec de nombreux méandres avec une emprise significative des eaux de débordement lors des crues.

Le lac-réservoir Seine contrôle le débit de la Seine depuis 1966 en aval de Courtent avec pour mission de renforcer le débit de la Seine en étiage et de limiter les risques d'inondations à l'aval en période de crues.

Près de 3 500 personnes vivent en zone inondable de la crue type 1910 au sein du territoire d'étude, dont 1 000 se répartissent au sein des communes de Nogent-sur-Seine et de Romilly-sur-Seine.

Vis à vis des vulnérabilités et incidences directes du risque d'inondation on relèvera les principaux points suivants :

- Les principales zones d'activités économiques du territoire sont majoritairement situées hors zone inondable, avec quelques débordements potentiels au sein de la zone Fontaine Baron à Nogent-sur-Seine.

Des conséquences directes sur l'économie du territoire (source : Canal 32 – Jour l'Est Eclair)

Aube. A cause des inondations, des travailleurs de Crancey au chômage technique



Crancey, Aube, le 14 février 2018. © Météo France / France 3 Champagne-Ardenne

PARTAGER



Depuis lundi, les employés de la zone industrielle de Crancey sont au chômage technique, à cause des inondations. Seuls dix employés continuent de travailler pour veiller à ce que les produits chimiques n'entrent pas en contact avec l'eau.

Par Météo France Crancey
Publié le 14/02/2018 à 15:15 - Mis à jour le 14/02/2018 à 17:16



- L'ICPE Icoa et la société Matefex à Crancey sont implantées en totalité au sein de l'emprise inondable. L'accès à ces sociétés est problématique lors des épisodes de crues, comme l'a rappelé la crue de 2018 où la route de l'Église a été coupée, seul accès à ces industries. Ces entreprises sont importantes pour l'économie du territoire
- L'implantation de carrières au sein du lit majeur de la Seine. Il convient que ces derniers veillent à ne pas aggraver les risques à l'amont et à l'aval de par leurs exploitations, en mettant en œuvre les mesures de compensation qui s'imposent et en assurant la transparence hydraulique de leurs infrastructures (accès routiers, et merlons notamment).
- Vis à vis de l'agriculture, les débordements répétitifs engendrés par les crues, présentant des durées de submersion importantes, encouragent les agriculteurs à exploiter les terrains hors zone inondable, de par les dommages subis par les récoltes. –
- Plusieurs établissements, présentant notamment un intérêt en termes de gestion de crise, ou accueillant une population vulnérable, sont soumis aux débordements de la Seine au sein du territoire d'étude.

Zonage du PPRI Seine Aval (source : DDT – Rapport de présentation du PPRI)

		Cartographie des aléas		
		Fort	Moyen	Faible
Cartographie des enjeux	1) Parcelle occupée ou dent creuse	Constructibilité très limitée Situation à figer Bleu Foncé	Constructible sous conditions Bleu Moyen	Constructible sous conditions Bleu Clair
	2) Parcelles avec projets définis, déposés, lancés, à court terme	Inconstructible Rouge	Constructible sous conditions Bleu Moyen	Constructible sous conditions Bleu Clair
	3) Parcelles non occupées ou sans projet réel ou avec projets ne répondant pas aux conditions du 2) ou incompatibles avec les documents d'urbanisme	Inconstructible Rouge	Inconstructible Rouge	Inconstructible Rouge

Le PPRI Seine Aval comme outil de gestion du risque

67 cartes d'enjeux vis à vis du risque d'inondation couvrant les 32 communes ont été réalisées. Un œil attentif sera porté lors de la phase de projet du SCoT.

Le zonage réglementaire est obtenu par croisement de la carte d'alea de la crue de référence avec la carte des enjeux. L'objectif est de coller au plus près des aléas afin de graduer les règles d'usage des sols en fonction du risque encouru. Le zonage réglementaire se compose de quatre zones distinctes : une zone rouge et trois zones bleues.

Ce PPRI est un document opposable et doit être pris en compte dans le SCoT.

Le détail cartographique du zonage du PPRI est présenté en annexe.

Crue de 1910 à Arcis-sur-Aube— Aspect du bassin du Moulin pendant l'inondation du 22 janvier 1910



Au regard de l'occupation des sols dans l'emprise de la zone inondable à dominante rurale, l'activité agricole est fortement exposée. On estime que 85% des activités économiques impactées par les inondations correspondent aux activités agricoles. On recense une soixantaine d'exploitations agricoles en zone inondable.

Inondation liée à l'Aube

Le lac-réservoir Aube mis en service en 1990 présente les mêmes objectifs que le lac-réservoir Seine. Il contrôle le débit de l'Aube afin de renforcer les débits en étiage et de limiter les risques d'inondation. Son rôle a été défini par un programme fixé dès 1925 pour la protection de Paris contre les crues et pour la fourniture en eau de sa région pendant l'été et l'automne.

Le lit majeur de l'Aube présente un tracé constant et une largeur croissante dans sa progression vers l'aval. Il s'agit véritablement d'un lit majeur typique d'un cours de plaine avec une largeur importante de 1.5km sur l'amont du secteur d'étude, atteignant près de 3km en amont immédiat de la confluence avec la Seine. Le lit en étiage, est tenu par quelques barrages d'alimentation d'anciens moulins peu ou plus en activité (Arcis-sur-Aube, Plancy-l'Abbaye et Anglure).

Les ponts représentent les seuls autres obstacles aux écoulements sur le lit mineur, même si ces derniers restent relativement récents et largement dimensionnés.

Le lit mineur sur l'ensemble du secteur est bordé par une ripisylve d'une densité moyenne à bonne. A noter que la présence d'espèces floristiques envahissantes, en particulier la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), a été constatée en quelques micro-stations.

Zonage du PPRI Aube aval (source : DDT – Rapport de présentation du PPRI)

		ALEAS		
		Fort H > 1m	Moyen 1m > H > 0,5m	Faible H < 0,5m
ENJEUX	Zone inondée urbanisée ou en prévision	Inconstructible	Constructible sous conditions	Constructible sous conditions
	Champ d'expansion des crues	Inconstructible	Inconstructible	Inconstructible

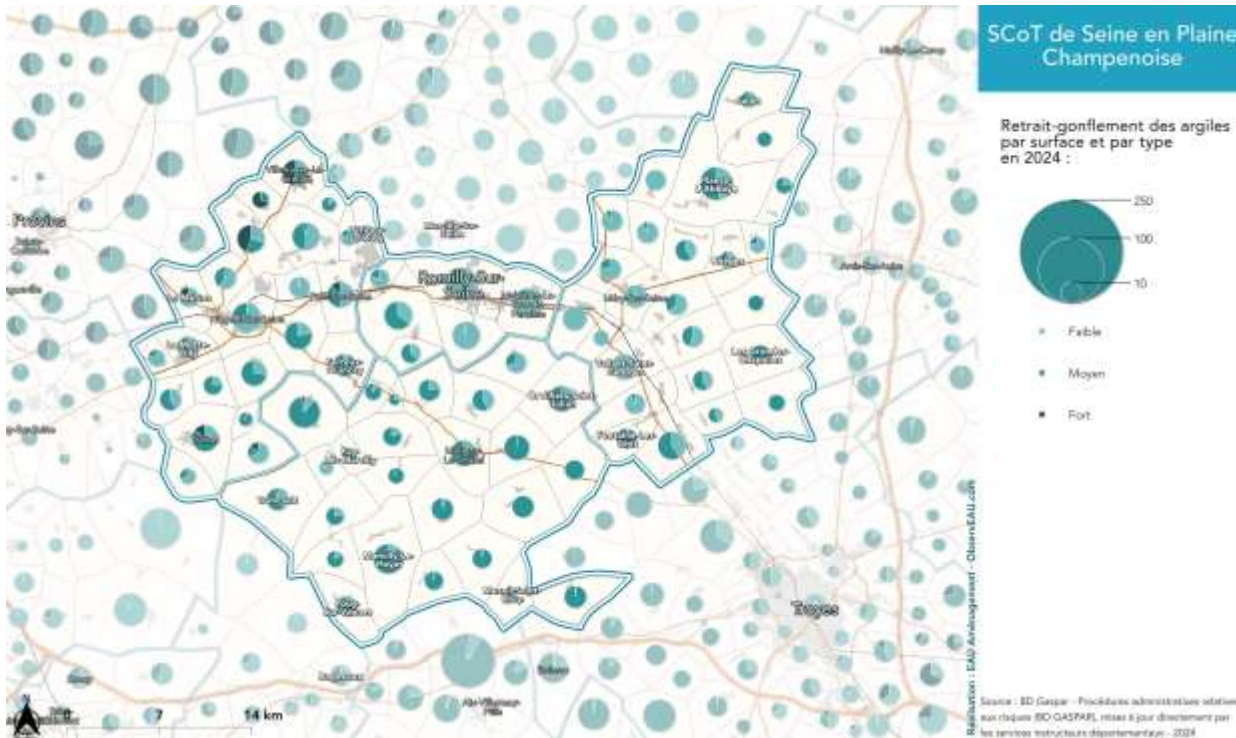
Le PPRI Aube comme outil de gestion du risque

Par croisement de la carte des enjeux et de celle des aléas, élaborées à partir des cotes de la crue de référence (1910), une carte de zonage réglementaire a été réalisée. Sur ce zonage figurent des côtes, qui correspondent aux cotes de référence.

Le zonage obtenu à l'échelle du secteur étudié est constitué à plus de 99% par la zone rouge correspondant au champ d'expansion des crues à préserver, et moins de 1% par la zone bleue correspondant à une urbanisation actuelle ou future en zone d'aléa inondation non fort.

Ce PPRI est un document opposable et doit être pris en compte dans le SCoT.

Le détail cartographique du zonage du PPRI est présenté en annexe.



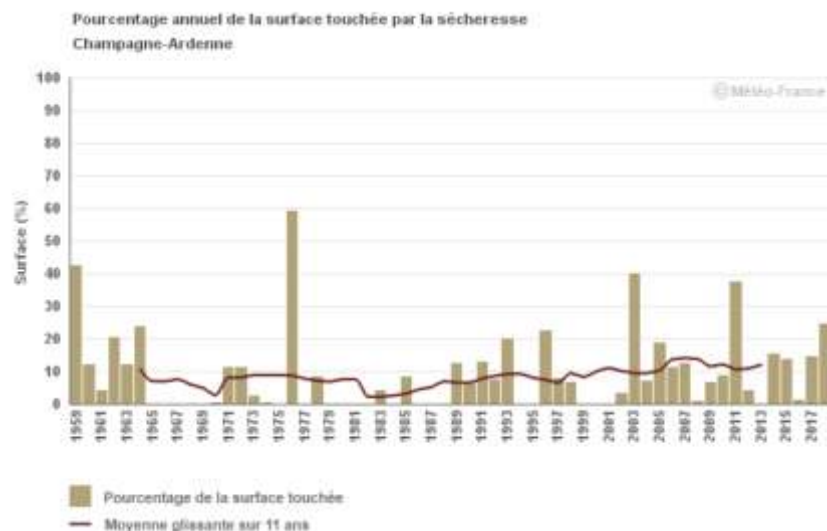
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Le retrait-gonflement des sols argileux consécutif à la sécheresse est le principal risque mouvement de terrain rencontré dans le département de l'Aube.

L'analyse du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse des sols depuis 1959 permet d'identifier les années ayant connu les événements les plus sévères comme 1976, 2003 et 2011. L'évolution de la moyenne décennale ne montre pas à ce jour d'augmentation nette de la surface des sécheresses.

Le territoire du SCoT est majoritairement concerné par un aléa modéré ; cet aléa accompagne les cours d'eau de la Seine et de l'Aube. Le point Nord-Ouest est concerné par un aléa fort. Toutefois, s'agissant d'un secteur à dominante naturelle, les enjeux liés à l'aménagement du territoire sont limités.

Evolution passée et future de l'état des sols au Champagne Ardenne (source : Climat HD)



Cycle annuel d'humidité du sol
Moyenne 1961-1990, records et simulations climatiques pour deux horizons temporels (scénario d'évolution SRES A2)



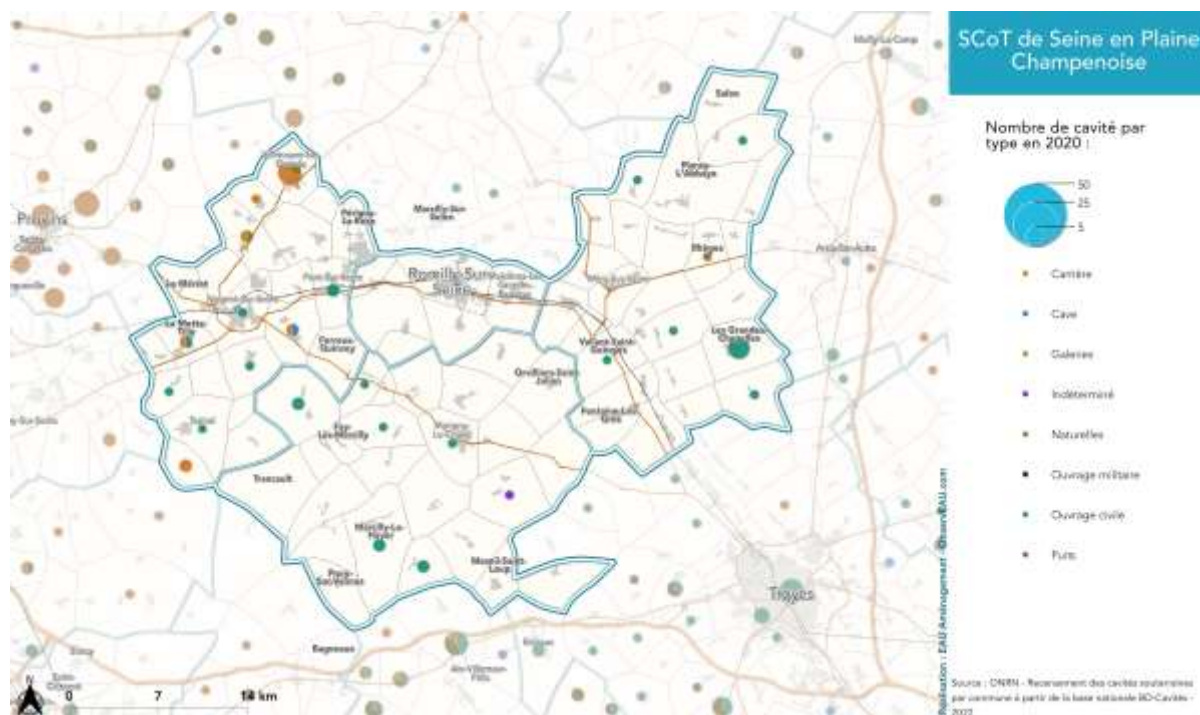
Et demain ?

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur Champagne-Ardenne entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXI^e siècle (selon un scénario SRES A2) montre un assèchement important en toute saison.

En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec (SWI inférieur à 0,5) de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide (SWI supérieur à 0,9) se réduit dans les mêmes proportions.

On note que l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

L'aléa de retrait gonflement des argiles risque donc de varier dans les prochaines décennies.



EFFONDREMENT DE CAVITE

L'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains, marnières) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression ou un effondrement.

Les communes périphériques à Nogent sur Seine sont concernées par la présence de telles cavités au sein du territoire.

Les phénomènes d'effondrement peuvent avoir des conséquences matérielles extrêmement onéreuses, mais surtout dramatiques sur le plan humain.

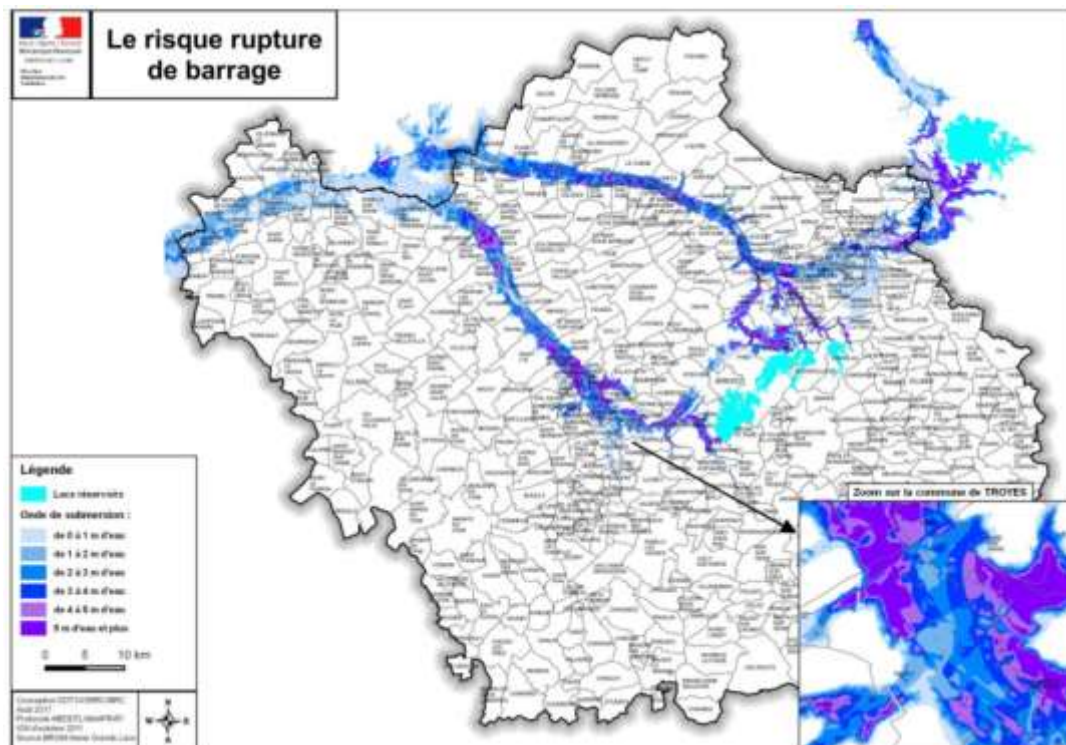
Des mesures de prévention doivent être prise au regard du risque encouru.

MOUVEMENT DE TERRAIN

Les abords de la Seine et de l'Aube sont concernés par une érosion des berges pouvant appeler à des enjeux de gestion des abords des cours d'eau.

Un point d'effondrement est identifié à Saint Loup de Buffigny.

Risque de rupture de barrage (source : DDT Aube)



Les communes de Barbaise, Boulages, Courceroy, Crancey, Étrelles-sur-Aube, Gumery, La Motte-Tilly, La Saulsothe, La Villeneuve-au-Châtelot, Le Mériot, Maizières-la-Grande-Paroisse, Marnay-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Pars-lès-Romilly, Périgny-la-Rose, Plessis-Barbaise, Pont-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Saint-Aubin, Saint-Hilaire-sous-Romilly, Saint-Nicolas-la-Chapelle sont concernées par une rupture des trois barrages Marne, Seine et Aube.

Le temps d'arrivée de l'onde correspond au temps que met l'onde pour arriver dans le fond de la vallée. Il ne correspond pas au temps que met l'eau pour atteindre son emprise maximum.

RUPTURE DE BARRAGE

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage qui dépend des caractéristiques propres au barrage.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion, se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Deux grands barrages réservoirs sont situés dans le département de l'Aube.

- le barrage réservoir Seine
- le barrage réservoir Aube

Par ailleurs, le département de l'Aube est concerné par le risque de rupture d'un barrage situé dans le département de la Marne : le barrage réservoir Marne, mis en service en 1974, d'une superficie de 4 800 hectares pour une capacité de stockage de 349 millions de m³ à la cote normale d'exploitation ;

En cas de rupture de la digue de Giffaumont, soumise à obligation de PPI, les localités des vallées de la Voire, puis de l'Aube et de la Seine après la confluence, seraient touchées par l'onde de submersion.

Les secteurs de Vallant Saint George et Droupt Saint Balse sont les secteurs du territoire aux plus forts enjeux de submersion.

Centrale Nucléaire Nogent sur Seine (source : EDF)



UN RISQUE NUCLEAIRE IMPORTANT

La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, exploitée par EDF, dans la commune de Nogent-sur-Seine, est constituée de deux réacteurs à eau sous pression d'une puissance de 1 300 MWe chacun, mis en service en 1987 et 1988.

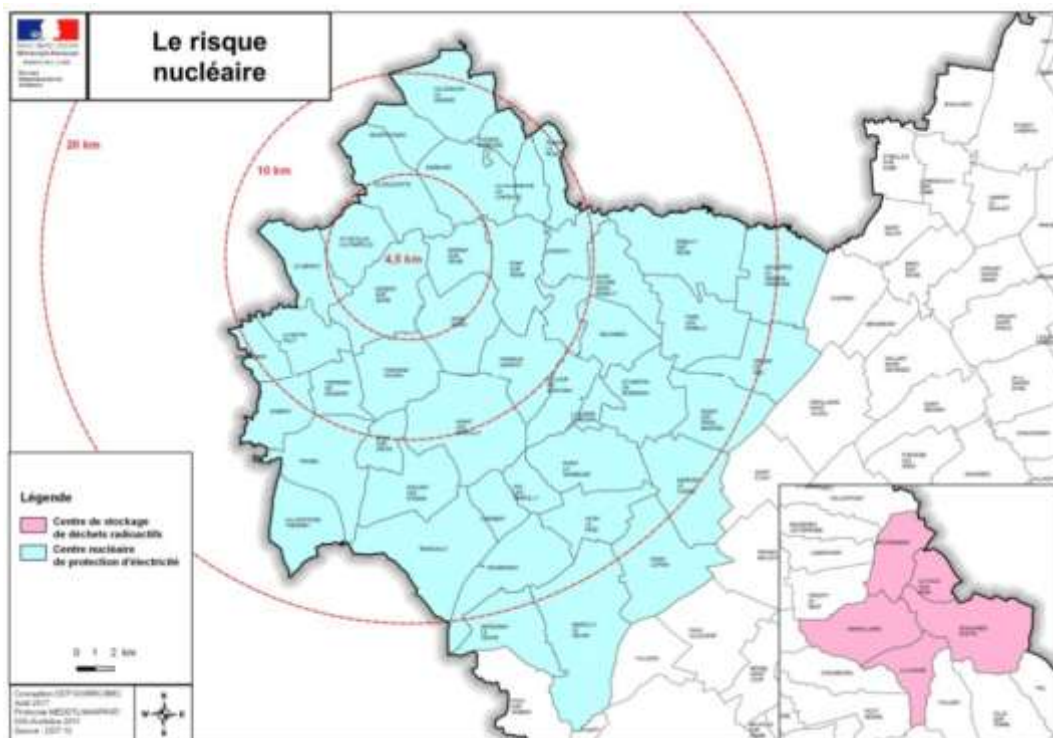
Le site s'étend sur une surface de 212 hectares.

L'ASN considère que les performances du site de Nogent-sur-Seine rejoignent globalement l'appréciation générale des performances portée sur EDF en matière de radioprotection et qu'elles sont en retrait en matière de sûreté nucléaire et de protection de l'environnement.

Sur le plan de la sûreté nucléaire, l'ASN considère que la rigueur d'exploitation a régressé, notamment du fait de déficiences dans la préparation des activités d'exploitation.

Concernant la maintenance, l'ASN considère que les progrès constatés dans le domaine de la surveillance des interventions ne sont pas suffisants, notamment lors de la mise en œuvre des modifications des matériels. L'ASN note également des lacunes dans l'analyse de l'aptitude des équipements à être remis en service à l'issue des opérations de maintenance.

Le risque nucléaire (source : DDRM Aube)



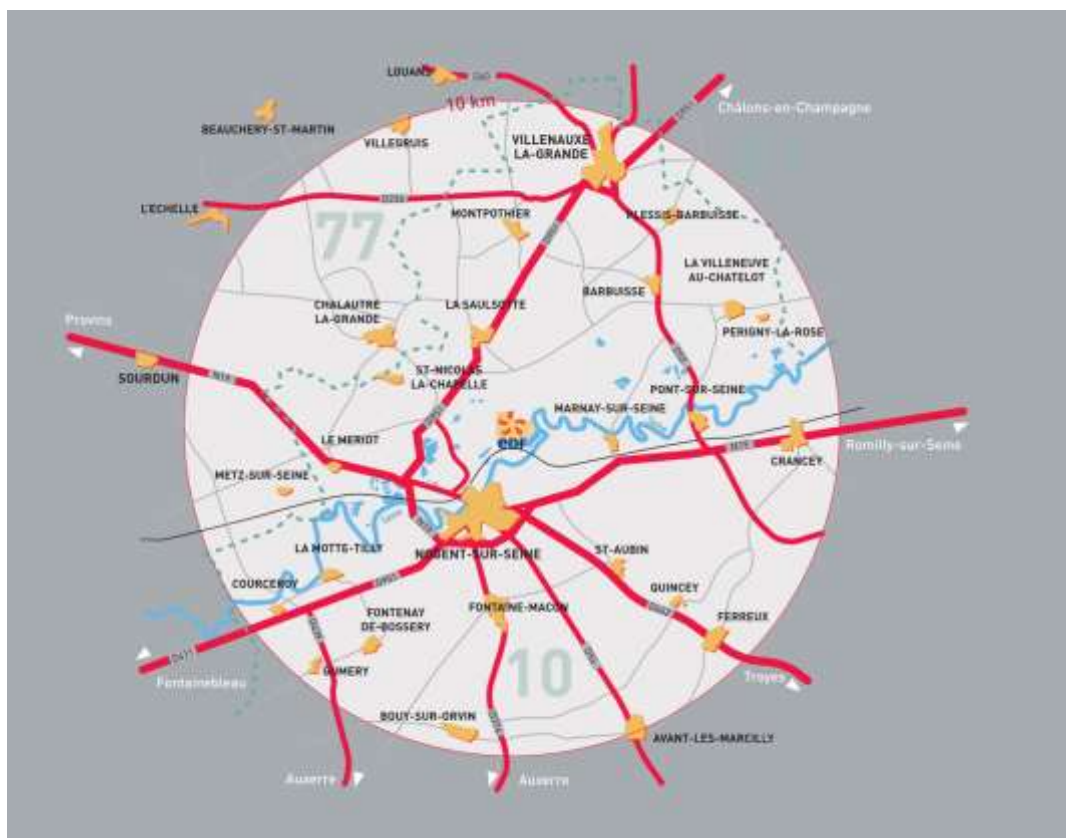
Des progrès sont également attendus dans la prise en compte des exigences réglementaires en matière de prévention du risque d'incendie.

Sur le plan de la radioprotection, l'ASN considère que le site a entrepris de corriger les dysfonctionnements observés les années antérieures. En particulier, la préparation des chantiers de maintenance à enjeu radiologique ainsi que l'organisation pour la prise en charge des personnels contaminés se sont sensiblement améliorées. La vigilance doit par ailleurs être maintenue sur la détection et le traitement des écarts dans ce domaine.

Concernant la protection de l'environnement, l'ASN considère que le site doit toujours améliorer ses performances, notamment pour la gestion interne des effluents, marquée par des lacunes dans la culture environnementale des intervenants ou dans la mise en œuvre des procédures. L'ASN a constaté des progrès concernant la gestion des déchets conventionnels mais reste attentive au respect des dispositions réglementaires concernant la gestion des déchets radioactifs.

En 2019, à la centrale de Nogent-sur-Seine, environ 5000 prélèvements donnant lieu à 15000 analyses ont ainsi été réalisés pour contrôler les rejets et leur impact sur l'environnement. Ces mesures montrent des résultats largement en dessous des limites annuelles réglementaires.

PPI actuel Centrale Nucléaire Nogent sur Seine (source : DDT Aube)



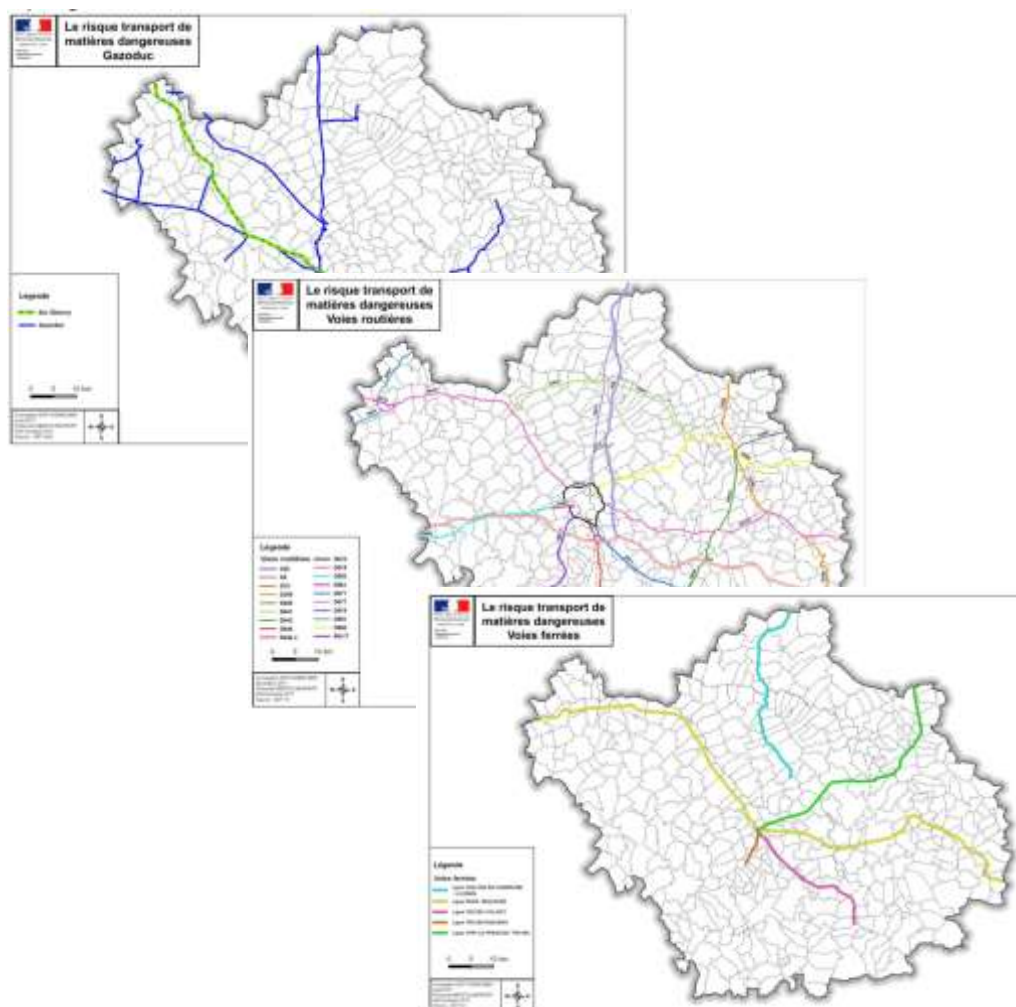
PPI Centrale Nucléaire Nogent sur Seine

Les plans particuliers d'intervention (PPI) sont des éléments de planification ORSEC prévus par l'article L.741-6 du code de la sécurité intérieure : « les dispositions spécifiques des plans ORSEC prévoit les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des risques (...) liés à l'existence et au fonctionnement d'installations ou d'ouvrage déterminés. » C'est le cas de la centrale de Nogent-sur-Seine.

Un nouveau périmètre s'étendant à 20 km autour de la centrale est en cours d'étude. Il concernera les communes suivantes :

- Louptière Thénard
- Avon la Pèze
- Bercenay le Hayer
- Bourdenay
- Charmoy
- Fay les marcilly
- La Fosse Corduan
- Marcilly le Hayer
- Marigny le Chatel
- Origny le Sec
- Ossey les Trois Maisons
- Rigny la Nonneuse
- Saint Lupien
- Saint Martin le Bossenay
- Trancault

Risques de transport de matière dangereuses (source : DDRM Aube)



UN RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSE TRANSVERSAL AU TERRITOIRE

Le territoire du SCOT est concerné par le risque de transport de matière dangereuse liée au :

- Transport routier : RD619, RD951, RD441
- Transport ferré : ligne Paris Mulhouse
- Transport de gaz : Arc Cierrey et gazoduc divers
- Transport fluvial : la Seine

Établissements représentant un risque industriel important sur le territoire (source : DDRM Aube, traitement E.A.U)

Établissements	Commune d'implantation	Produits utilisés	Communes concernées par le risque	Nature des risques
SEVESO Seuil HAUT				
SOUFFLET	FONTAINE-MACON	Phytosanitaires	FONTAINE-MACON	Incendie, nuage toxique
SEVESO Seuil Bas				
ICOA FRANCE	CRANCEY	Produits toxiques	CRANCEY	Nuage toxique, incendie
SEVAL	MAIZIERES LA GRANDE PATROISSE	Phytosanitaires	MAIZIERES LA GRANDE PATROISSE	Nuage toxique, incendie
SAIPOL	LE MERIOT	Huiles alimentaires et biodiesel	Le MERIOT	Incendie, explosion
SPPE Saint Martin de Bossenay	SAINTE MARTIN DE BOSSENAY	Pétrole brut	SAINTE MARTIN DE BOSSENAY	Incendie
SPPE Saint Lupien	SAINTE LUPIEN	Pétrole brut	SAINTE LUPIEN	Incendie

RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Le risque industriel peut se développer dans les établissements dont les activités et/ou les produits utilisés ou stockés sont répertoriés dans une nomenclature spécifique.

Les établissements sont répertoriés et soumis à une réglementation stricte (réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : ICPE) et à des contrôles réguliers.

Le territoire recense un site SEVESO Seuil Haut à Fontaine Macon et quatre sites SEVESO Seuil Bas à Crancey, Le Mériot, Maizières-la-Grande-Paroisse, Saint Lupien et Saint-Martin-de-Bossenay.

Les silos sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le principal risque présenté par ce type d'installation est l'explosion d'un nuage de poussières de céréales, qui peut avoir des conséquences dramatiques. Les Silos à Enjeux Très Importants (SETI), font l'objet d'une attention particulière. 7 silos recourent le territoire induisant des risques d'explosion. Le produit stocké concerne les céréales.

Ils sont considérés à hauts risques en raison de leur situation à proximité d'habitations ou de voies (routières ou ferrées) à forte densité de circulation.

Sur le site SEVESO seuil haut SOUFFLET, le Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT) délimite un périmètre d'exposition autour duquel :

- toute nouvelle construction est interdite ou subordonnée au respect de certaines prescriptions,
- les communes peuvent instaurer le droit de préemption urbain ou un droit de délaissement des bâtiments,
- L'État peut déclarer d'utilité publique l'expropriation d'immeubles en raison de leur exposition à des risques importants à cinétique rapide, présentant un danger très grave pour la vie humaine.



Le PPRT du site SOUFFLET n'induit pas de contrainte majeure en termes d'aménagement futur du territoire de par son positionnement éloigné de zones urbaines n'ayant pas vocation spécifiquement à se développer.

SYNTHESE ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

Le risque majeur est le risque de survenance d'un phénomène d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société

Sur le territoire, certaines communes peuvent être soumises à un ou plusieurs risques majeurs. Les principaux risques recensés au sein du SCOT sont les suivants :

- Les risques naturels :
 - Le risque inondation, majoritairement géré par un PPRI en vigueur
 - Le risque mouvement de terrain (retrait-gonflement des sols argileux, cavités souterraines, coulées de boue...) : ce risque présente moins d'enjeux vis à vis des autres risques présents sur le territoire
- Les risques technologiques :
 - Le risque de rupture de barrage : le territoire est concerné par une rupture potentielle de trois barrages : l'Aube, la Seine et la Marne
 - Le risque industriel : le territoire compte près de 6 sites SEVESO (dont 1 seuil Haut) et 7 silos
 - Le risque nucléaire : la centrale nucléaire est située à Nogent sur Seine
 - Le risque de transport de matières dangereuses ou radioactives par voie routière, fluvial, gaz et ferrée.

La commune de Nogent sur Seine recoupe le plus grand nombre de risque, lui conférant ainsi un enjeu majeur en termes de vulnérabilité de la population.

Le nombre important de risque sur le territoire entraine une culture du risque nécessaire face à la population.

En termes de perspective d'évolution, le changement climatique pourra avoir une influence notamment sur le risque d'inondation. Ce dernier étant géré par le PPRI qui par pailleur ailleurs ces évolutions présentent un enjeu moindre pour la vulnérabilité future de la population.

Le risque de retrait gonflement des argiles, aujourd'hui majoritairement faible au droit des zones urbaines pourra être amené à s'accroître et représenter un enjeu futur dans les constructions.

Les sécheresses s'accroissant, le risque sanitaire de canicule pourra s'aérer de plus en plus prégnant ayant alors des conséquences fortes et directes sur la population. Cette thématique rejoint l'adaptation nécessaire au changement climatique dans l'aménagement du territoire.

Priorité 1
<p>S'adapter au risque</p> <p>L'information des populations, et ceci dès le plus jeune âge, est le moteur essentiel pour faire progresser la culture du risque. Celle-ci doit permettre d'acquérir des règles de conduite et des réflexes, mais aussi de débattre collectivement des pratiques, des positionnements, des enjeux, etc. Développer la culture du risque, c'est améliorer l'efficacité, de la prévention et de la protection. En faisant émerger toute une série de comportements adaptés lorsqu'un évènement majeur survient, la culture du risque permet une meilleure gestion du risque.</p> <p>Prendre en compte les risques naturels dans l'adaptation au changement climatique</p>
Priorité 2
<p>Prendre en compte le PPRI</p> <p>Réduction de la vulnérabilité, du territoire face aux risques technologiques.</p> <p>Prendre en compte les établissements, risque dans les décisions d'aménagement, prévoir des voies d'accès pour l'évacuation de la population autour des installations à risque, penser l'aménagement des axes de circulation en fonction du risque TMD.</p>
Priorité 3
<p>Sans La gestion du ph.nom.ne d'effondrement des cavités au regard de l'urbanisation implique des actions ciblées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit dans un objectif préventif par identification de secteurs recevant effectivement des vides souterrains dangereux (gestion des activités et urbanisations sur et aux abords de ces vides), • soit dans le cadre de mesures de résorption du risque en rendant les cavités concernées inertes (comblement avec du sable, par exemple).

NUISANCES ET POLLUTIONS

Bilan des émissions polluantes des établissements – Emissions dans l'air (données 2018)

Commune	Emission des établissements dans l'air		
	Etablissement	Polluants	Emission
Marigny-le-Châtel	Capdéa - Site de Marigny	Poussières totales	125000 kg/an
Dierrey-Saint-Julien	Station de compression de Dierrey-Saint-Julien	Méthane (CH4)	139000 kg/an
Saint-Aubin	ISDND SAINT AUBIN		199000 kg/an
Crancey	Icoa France	Dichlorométhane (DCM, chlorure de méthylène)	14800 kg/an
Le Mériot	SAIPOL	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	273000 kg/an
Marigny-le-Châtel	Capdéa - Site de Marigny	Cobalt et composés (exprimés en tant que Co)	61800 kg/an
Marigny-le-Châtel	Capdéa - Site de Marigny		7,29 kg/an
Le Mériot	SAIPOL		35400000 kg/an
Marigny-le-Châtel	Capdéa - Site de Marigny	CO2 Total d'origine non biomasse uniquement	44200000 kg/an
Nogent-sur-Seine	Malteries Soufflet		11800000 kg/an
Nogent-sur-Seine	EMIN LEYDIER Nogent Sur Seine		59400000 kg/an
Le Mériot	SAIPOL		35400000 kg/an
Marigny-le-Châtel	Capdéa - Site de Marigny	CO2 Total (CO2 d'origine biomasse et non biomasse)	44200000 kg/an
Nogent-sur-Seine	Malteries Soufflet		11800000 kg/an
Nogent-sur-Seine	EMIN LEYDIER Nogent Sur Seine		59400000 kg/an
Champfleury	SCEA CHAMPFLEURY	Ammoniac (NH3)	33400 kg/an
Marigny-le-Châtel	Capdéa - Site de Marigny	Acétaldéhyde (aldéhyde acétique éthanal)	2120 kg/an

EMISSIONS POLLUANTES DES ETABLISSEMENTS

9 établissements sont enregistrés au registre des émissions polluantes. Les milieux de l'eau et de l'air sont concernés

Les types de polluants diffèrent évidemment selon l'activité de l'établissement en question. On identifie ainsi des émissions polluantes relatives :

- Poussières totales
- Méthane (CH4)
- Dichlorométhane (DCM, chlorure de méthylène)
- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Demande biologique en oxygène (DBO5)
- Composés organohalogénés (exprimés en tant que AOX)
- Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)
- Cobalt et composés (exprimés en tant que Co)
- CO2 Total d'origine non biomasse uniquement
- CO2 Total (CO2 d'origine biomasse et non biomasse)
- Carbone organique total (en tant que C total ou DCO/3)
- Ammoniac (NH3)
- Acétaldéhyde (aldéhyde acétique éthanal)

Bilan des émissions polluantes des établissements – Emissions dans l'eau (données 2018)

Eau (direct)				
Commune	Etablissement	Polluants	Emission	
Fontaine-les-Grès	GROUPE LARBALETIER SASU	Demande chimique en oxygène (DCO)	160000	kg/an
Nogent-sur-Seine	EMIN LEYDIER Nogent Sur Seine	Demande biologique en oxygène (DBO5)	215000	kg/an
Fontaine-les-Grès	GROUPE LARBALETIER SASU	Composés organohalogénés (exprimés en tant que AOX)	160000	kg/an
Nogent-sur-Seine	EMIN LEYDIER Nogent Sur Seine	Carbone organique total (en tant que C total ou DCO/3)	1170	kg/an
Nogent-sur-Seine	EMIN LEYDIER Nogent Sur Seine		65200	kg/an

L'ensemble des caractéristiques de ces émissions par établissements est reporté dans le tableau ci-cavant et ci-contre.

Les communes concernées par ces émissions sont :

- Marigny-le-Châtel
- Dierrey-Saint-Julien
- Saint-Aubin
- Crancey
- Fontaine-les-Grès
- Nogent-sur-Seine
- Le Mériot
- Marigny-le-Châtel
- Champfleury

Selon le type de pollutions, les communes adjacentes à celles concernées par les émissions peuvent être soumises également aux pollutions (au regard du type de propagation potentiel).

Soulignons d'autre part, que ces émissions polluantes sont encadrées par la réglementation en vigueur.

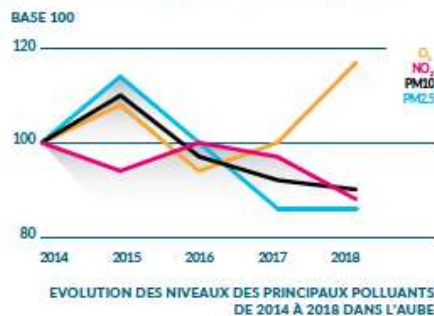
SITUATION DE L'AUBE PAR RAPPORT AUX VALEURS RÉGLEMENTAIRES DE QUALITÉ DE L'AIR EN 2018 (AUX STATIONS DE MESURES⁽²⁾)

AUBE	Seuil Réglementaire	Particules PM10	Particules PM2,5	Dioxyde d'azote	Ozone	Dioxyde de soufre	Benzène	Benzo(a) pyrène	Métaux lourds	Monoxyde de carbone
Santé	Valeur limite	●	●	●	-	●	●	-	●	●
	Valeur cible	-	●	-	●	-	-	●	●	-
	Objectif de qualité	●	●	●	●	●	●	-	●	-
	Ligne directrice OMS	●	●	●	●	●	-	-	-	-
	Seuil d'information (1)	●	-	●	●	●	-	-	-	-
Végétation	Seuil d'alerte (1)	●	●	●	●	●	-	-	-	-
	Niveau critique	-	-	●	-	●	-	-	-	-
	Valeur cible	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Objectif de qualité	-	-	-	●	-	-	-	-	-

(1) Différent des procédures réglementaires préfectorales d'information-recommandation ou d'alerte, qui sont des pratiques et des actes administratifs pris par l'autorité préfectorale lors d'un épisode de pollution. Ces procédures sont déclenchées sur prévision d'un dépassement des seuils d'information-recommandation et/ou d'alerte, et peuvent l'être sans que ce dépassement soit constaté le lendemain, ou à l'inverse, ne pas l'être alors qu'un dépassement sera constaté le lendemain.
 (2) Ou par estimation objective

- Respect valeur réglementaire
- Dépassement objectif qualité/valeur cible/seuil d'information/ligne directrice OMS
- Dépassement valeur limite/seuil d'alerte
- Non évalué ou données insuffisantes pour se comparer aux seuils réglementaires
- Il n'existe pas de valeur réglementaire

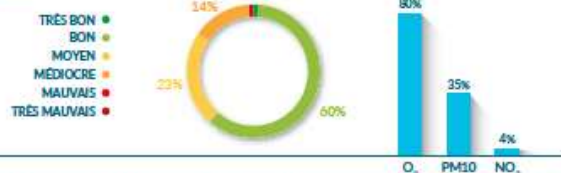
POLLUTION DE FOND URBAIN



PIC DE POLLUTION



INDICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

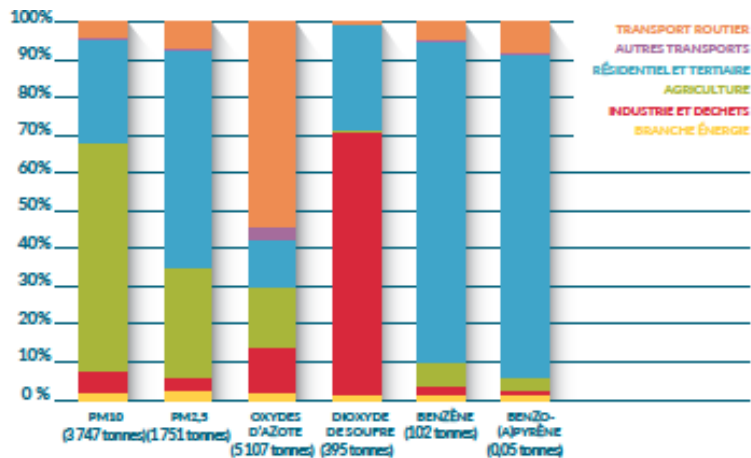


QUALITE DE L'AIR

Bilan départemental

La surveillance de la qualité de l'air est assurée par ATMO Grand Est. Les stations de surveillance dans le département de l'Aube sont situées à Troyes, hors périmètre du SCoT.

Des dépassements du seuil d'information/ recommandations en particules PM10 ont été constatés sur les stations de mesures fixes du département de l'Aube (Sainte-Savine avec 2 jours et Troyes-La Tour avec 1 jour). L'objectif de qualité annuel de 10 µg/ m3 et la ligne directrice OMS (maximum 3 jours de dépassements de la moyenne journalière de 25 µg/m3) en particules PM2,5 sont dépassés au niveau de la station de Sainte-Savine. Pour l'ozone, le 4 août 2018 a fait l'objet d'un dépassement du seuil d'information et de recommandations de 180 µg/m3 en moyenne horaire.



RÉPARTITION SECTORIELLE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS DANS L'AUBE EN 2016
SOURCE : ATMO GRAND EST / INVENTAIRE V2018

Emission de GES

Le secteur résidentiel/tertiaire est le principal émetteur en benzo(a)pyrène (86 %), benzène (85 %) et particules PM2,5 (58 %). Pour les particules PM10, il est le second émetteur derrière le secteur de l'agriculture dont les émissions, à hauteur de 2 259 T., représentent 60 % des émissions totales.

Pour les émissions d'oxydes d'azote, le transport routier est le premier émetteur avec 55 % des émissions totales.

L'agriculture est le second émetteur en dioxyde d'azote avec 16 % des émissions totales. Le dioxyde de soufre est principalement émis par le secteur industriel (70%).

Les secteurs de l'agriculture et du transport routier sont les deux premiers responsables des émissions de gaz à effet de serre sur le département de l'Aube avec respectivement 30% et 29 % des émissions totales. L'industrie et les déchets est le troisième secteur émetteur de gaz à effet de serre avec 22%. Le PRG total dans l'Aube est de 2 628 ktCO₂e.

ure et du transport
remiers responsables
effet de serre sur le
avec respectivement
s totales. L'industrie et
e secteur émetteur de
2%. Le PRG total dans



RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS L'AUBE
(PRG - GIEC 2007) PAR SECTEUR EN 2016
SOURCE : ATMO GRAND EST / INVENTAIRE V2018

Emissions de pesticides

Le terme « pesticide » désigne les substances utilisées dans la lutte contre les organismes jugés indésirables par l'homme (plantes, champignons, bactéries, ...). Il est souvent employé dans le cadre des usages agricoles, mais il englobe également les usages non agricoles (entretien des voiries, des espaces verts, jardins des particuliers...). L'utilisation des pesticides peut être à l'origine d'expositions multiples telles que celles, par inhalation ou par contact cutané ou suite à l'ingestion d'aliments contaminés.

Il est à noter que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a interdit la vente, l'usage et le stockage des produits phytosanitaires de synthèse pour les particuliers depuis du 1er janvier 2019.

Une étude menée par la ATMO Grand Est permet d'identifier le niveau de pollutions issues des pesticides. Un site témoin a été pris dans le département de l'Aude ; il s'agit de la commune de Voué, à 10km à l'Est des limites du territoire du SCoT ; Il présente les mêmes caractéristiques d'occupation des sols que le territoire du SCoT, à savoir une dominante de grandes cultures.

L'étude a permis de montrer les principaux éléments suivants :

- 22 substances actives ont été identifiées sur le site de Voué
- 7 substances sont quantifiées sur l'ensemble de la région Grand Est : le 2.4D, la fenprovidine, le folpel, le lindane, la pendiméthaline, le prosulfocarbe, et la triallate.
- 5 substances interdites d'utilisation sont quantifiées : le lindane, interdit d'utilisation depuis 1998, est régulièrement quantifié depuis le début des mesures dans le Grand-Est
- Les concentrations de substances actives sont significatives de début avril à mi-décembre. Le site Voué sous influence agricole se démarque des autres sites au printemps avec un cumul plus important par rapport aux autres sites. Au cours de l'été, les sites de Verzy, Kintzheim et ponctuellement Voué se démarquent à leur tour avec un cumul plus important de substances actives.

Commune	Nom site	Code ICPE	Catégorie
Nogent-sur-Seine	FAURECIA	sans objet	Site traité et libre de toute restriction
Crancey	SEDAC - SOMETA	H - Mécanique, traitements des surfaces	Site traité avec surveillance et ou restriction usage
		H13 - Traitement de surface	Site traité avec surveillance et ou restriction usage
Fontaine-les-Grès	LARBALETIER		
Pont-sur-Seine	P.S.I. (Pont sur Seine Industrie) ex Tonna Electronique	H13 - Traitement de surface	Site traité avec surveillance et ou restriction usage
		H13 - Traitement de surface	Site traité avec surveillance et ou restriction usage
Romilly-sur-Seine	CYCLEUROPE		
Romilly-sur-Seine	DECHARGE DU PRE FLAUBERT	K22 - Regroupement d'OM, DIB	Site traité avec surveillance et ou restriction usage
			Site mis en sécurité et ou devant faire objet un diagnostic
Maizières-la-Grande-Paroisse	LE JOINT FRANCAIS	sans objet	
Romilly-sur-Seine	SOROTEX (ex. DEVANLAY)	E13 - Blanchiment, teinture, impression	Site en cours de travaux
		L23 - Détail de carburants	Site en cours d'évaluation
Méry-sur-Seine	GARAGE FLIZOT		

POLLUTION DES SOLS

9 sites BASOLS recourent le territoire :

- 1 site traité et libre de toute restriction
- 1 site en cours d'évaluation
- 1 site mis en sécurité et ou devant faire objet un diagnostic
- 5 sites traités avec surveillance et ou restriction usage
- 1 site en cours de travaux

Ces sites doivent faire l'objet d'une attention particulière si des projets d'aménagement adviendraient au sein de leur périmètre.

Début 2020

Première livraison de vapeur au sein de l'UVE Valaubia.

Pour en savoir plus et suivre le projet : www.valaubia.fr



Après avoir étudié 10 scénarios techniques, le SDEDA a décidé de construire une Unité de Valorisation Énergétique à La Chapelle Saint-Luc. Conçu pour recevoir 60 000 tonnes de déchets par an, cet équipement tient compte des objectifs de réduction des déchets.

La combustion des matières crée de la chaleur et de l'électricité. Cette énergie locale, produite avec des déchets locaux, répond aux ambitions de la loi de Transition énergétique.

Depuis 2009, le SDEDA a engagé des études techniques, juridiques, financières, de localisation et de

concertation afin de vérifier les atouts d'un tel projet.

Le projet Valaubia, porté par Veolia, a été retenu en septembre 2016.

Valaubia, c'est...

- De la chaleur et de l'électricité pour le territoire
- Des emplois locaux pendant les travaux et durant l'exploitation
- Une serre pédagogique pour sensibiliser le grand public
- Des partenariats de recherche sur les métiers de l'environnement
- Un site aménagé pour favoriser la biodiversité.

La future Unité de Valorisation Énergétique Valaubia s'inscrit dans le triple objectif du SDEDA : réduire les déchets, les valoriser et sensibiliser le grand public aux bons gestes.

UNE GESTION DES DECHETS

Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube, est un syndicat mixte regroupant la totalité des collectivités auboises compétentes en matière de collecte des déchets ménagers. Ils assurent le traitement (tri, valorisation, enfouissement...) des déchets du département et organisons de nombreuses actions pédagogiques dans le cadre de notre Schéma de prévention des déchets - optimisation, réduction et tri.

L'ensemble des EPCI du SCoT sont membres du SDEDA.

Valorisation des déchets

Le SDEDA mène un ambitieux programme de réduction et de valorisation des déchets. En cohérence avec le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux de l'Aube, il s'est interrogé sur le devenir du traitement des déchets non recyclables produits dans l'Aube au regard des nouveaux objectifs réglementaires et européens.

Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine

4 flux collecté(s) dont 2 collectes(s) en porte-à-porte (PAP)

Schéma de collecte des RSOM : Emballages - Papier

1 déchèterie(s), soit 18 469 habitants par déchèterie.

- *Déchèterie de Romilly sur Seine*

Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson

4 flux collecté(s) dont 2 collectes(s) en porte-à-porte (PAP)

Schéma de collecte des RSOM : Multimatériaux

2 déchèteries(s), soit 4 224 habitants par déchèterie.

- *Déchèterie de Marigny le Chatel*
- *Déchèterie de Marcilly le Hayer*

Communauté de Communes du Nogentais

4 flux collecté(s) dont 3 collectes(s) en porte-à-porte (PAP)

Schéma de collecte des RSOM : Emballages - Papier

3 déchèteries(s), soit 5 605 habitants par déchèterie.

- *Déchèterie de Nogent-sur-seine*
- *Déchèterie de Pont sur Seine*
- *Déchèterie de Trainel*

ISDN Saint Aubin

Communauté de Communes Seine et Aube

3 flux collecté(s) dont 2 collectes(s) en porte-à-porte (PAP)

Schéma de collecte des RSOM : Mixte de schémas

4 déchèteries(s), soit 2 532 habitants par déchèterie.

- *Déchèterie de Plancy l' Abbaye*
- *Déchèterie de Mery sur Seine*
- *Déchèterie de Fontaine les grès*
- *Déchèterie de Saint Mesmin*

RSOM : *Recyclables secs des ordures ménagères*

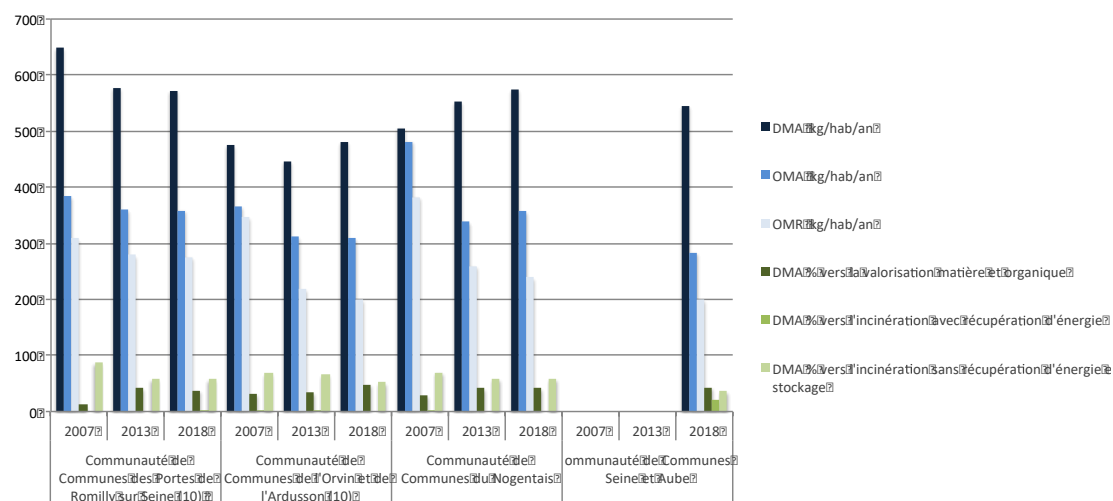
La gestion des déchets sur le territoire

Le territoire compte 6 déchetteries réparties de façon plus ou moins égale par EPCI. En effet on notera que la CC Seine et Aube compte 1 déchetterie pour 2532 habitants alors que la CC des Portes de Romilly sur Seine en compte 1 pour 18469 habitants.

Les collectivités organisent des collectes soit en apports directs aux déchetteries soit en collecte en porte à porte.

La CC du Nogentais compte également une installation de stockage de déchets non dangereux à Saint Aubin.

La production de déchets du territoire en chiffre (source : SINOE)



Comparaison avec des valeurs de référence (Kg/hab/an)

	Valeur nationale	Valeur ancienne région	Valeur nouvelle région	Valeur départementale	Valeur de la typologie MIXTE à dominante urbaine
DMA	524,24	496,69	484,72	497,59	566,93
OMA	333,58	326,99	315,01	325,64	329,58
OMR	254,05	236,99	217,76	234,64	243,16
CS Recyclables secs	48,41	52,29	55,73	55,72	51,47
CS Verre	29,87	37,68	34,75	35,27	30,84
CS Biodéchets	17,60	13,41	19,29	33,80	82,04
CS Encombrants	9,79	1,01	3,42	0,44	21,85
CS Déchets dangereux	0,12	0,00	0,05	-	1,16
Déchèterie	161,63	153,99	151,94	137,31	186,56

DMA, Déchets Ménagers et Assimilés
 OMA, Ordures Ménagères Assimilées
 OMR, Ordures Ménagères Résiduelles

La production de déchets en chiffre

Sur l'ensemble du territoire, en 2018, on observe les principaux résultats suivants :

- Une production de DMA de l'ordre de 543 kg/hab/an, supérieure à la moyenne départementale. La Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson présente le ratio par habitant le plus faible, de l'ordre de 481 kg/hab/an.
- Une production d'OMA de l'ordre de 327 kg/hab/an, semblable à la moyenne départementale. La Communauté de Communes Seine et Aube présente le ratio par habitant le plus faible, de l'ordre de 284 kg/hab/an
- Une production d'OMR de l'ordre de 228 kg/hab/an, inférieure à la moyenne départementale. La Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson et la Communauté de Communes Seine et Aube présentent le ratio par habitant le plus faible, de l'ordre de 200 kg/hab/an

CONSIGNES DE TRI



■ **Trier, c'est bien.**

BIEN TRIER, C'EST MIEUX !

Comment bien trier ? Vous avez un doute, vous pouvez contacter Valérie, ambassadrice du tri à l'Hotel communautaire.

Le recyclage : est un geste citoyen ayant pour objectif la récupération des déchets pour les transformer puis les réintroduire dans le circuit de production. Les déchets ont ainsi une seconde vie.

Pour recycler :

- le papier, le verre et les vêtements : sont à déposer dans les points d'apports volontaires
- et désormais les autres produits que vous pouvez déposer dans les sacs jaunes (les sacs jaunes sont à retirer à l'Hotel communautaire)

Hotel communautaire
8 bis, Place des Martyrs
94 100 ROMILLY-SUR-SEINE
03 25 29 83 94
cc.paris@romillysurseine.fr
Lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

■ **Liste des recyclables acceptés dans les sacs jaunes**

- Les bouteilles et flacons en plastique : aplatis les bouteilles pour gagner de la place dans votre sac. Bien visser les bouchons sur les bouteilles afin qu'ils ne se détachent pas. Les pompes et pistolets doivent être jetés avec les ordures ménagères.

Les évolutions varient selon le type de déchets et selon l'EPCI étudié. A l'échelle du territoire, entre 2007 et 2018 on observe en moyenne :

- une augmentation par habitant et par an de la production de DMA. Seule la communauté de communes des portes de Romilly sur Seine présente une baisse de sa production par habitant et par an.
- une diminution par habitant et par an de la production de OMA d'environ 30 %
- une diminution par habitant et par an de la production de OMR par habitant d'environ 34 %

La prévention des déchets

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets, d'éviter l'utilisation de produits dangereux et de diminuer leur nocivité.

A ce titre, la Communauté de Communes du Nogentais et la Communauté de Communes Seine et Aube engagent des programmes de prévention.

Relevons également que la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine engage des opérations de compostage domestique.

SYNTHESE ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

Les milieux récepteurs issues de la pollution sont essentiellement l'eau et l'air. Les principaux facteurs polluants du territoire concernent le résidentiel/tertiaire et le secteur agricole.

Vis à vis des sols pollués, ils sont peu nombreux, au nombre de 9 dont 1 seule doit encore faire l'objet d'un diagnostic.

Vis à vis des déchets, ces derniers font l'objet de programme de prévention, valorisation et réduction mené par le SDEDA.

Les évolutions varient selon le type de déchets et selon l'EPCI étudié. Les efforts engendrés sont positifs ; on observe ainsi en moyenne une augmentation par habitant et par an de la production de DMA, une diminution par habitant et par an de la production de OMA et de OMR par habitant.

Avec l'augmentation des températures et des périodes de canicules liées au changement climatique, les pics de pollution à l'ozone et aux particules en suspension peuvent augmenter. En outre, le changement climatique sera à l'origine d'un allongement de la période de pollinisation augmentant ainsi les risques d'allergies aux pollens.

Priorité 1

Agir sur la qualité de l'air à travers la rénovation de l'habitat ancien

Développer une agriculture plus durable

Priorité 2

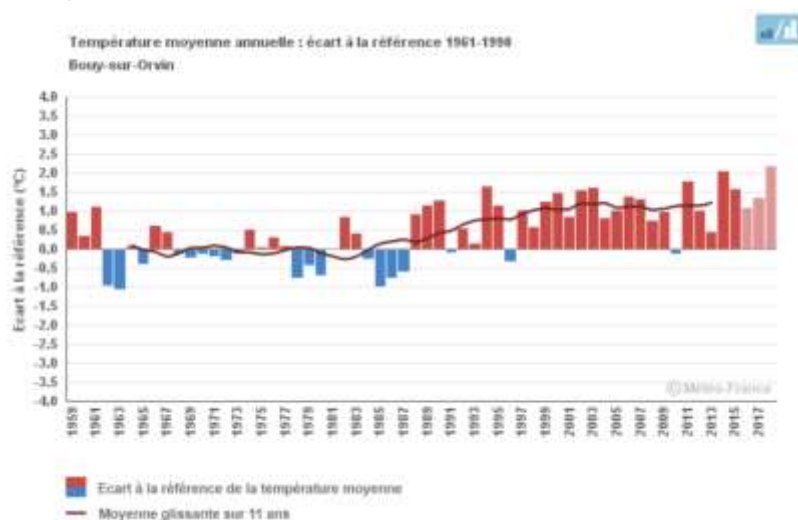
Prendre en compte les niveaux et usages des sols vis à vis des sites et sols pollués

Priorité 3

Persévérer dans la prévention des déchets

ENERGIE - CLIMAT

Etat actuel du climat et évolution passée sur le territoire (source : Climat HD – Echelle de la « Région » Champagne Ardenne)



UN CLIMAT SOUMIS A DES CHANGEMENTS

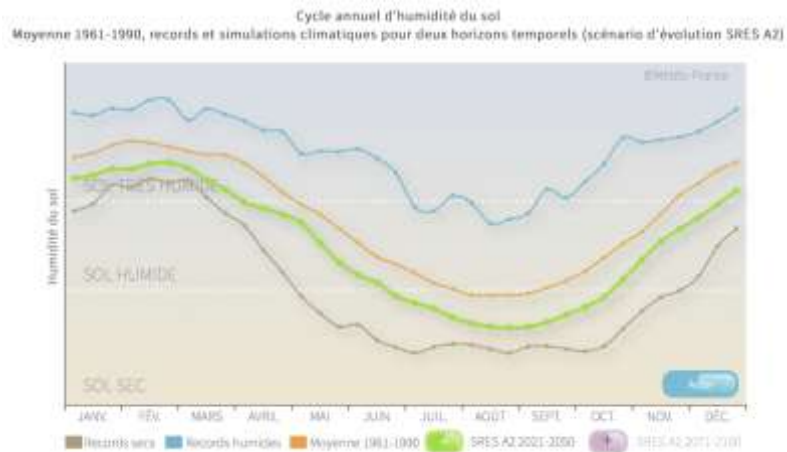
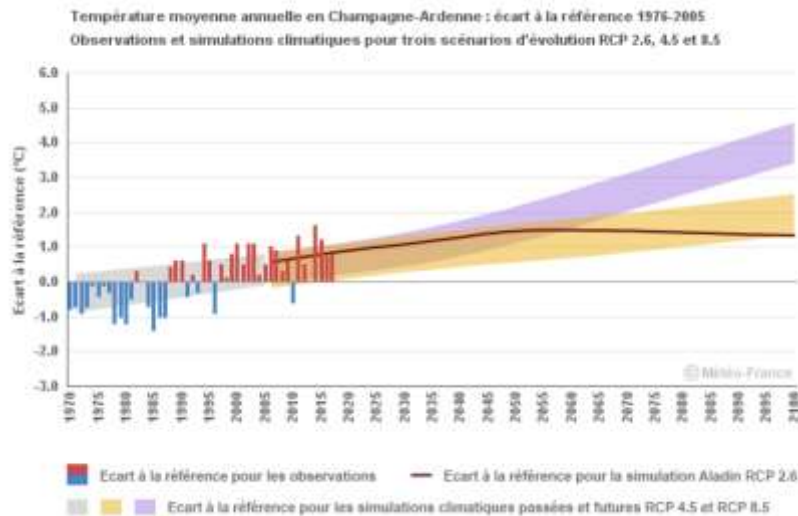
Comme partout en France métropolitaine, le changement climatique est bien visible sur les températures en Champagne-Ardenne, avec une hausse marquée depuis les années 1980. Le réchauffement sur la période 1959-2009 est de l'ordre de 0,3°C par décennie. Il est plus marqué sur les températures maximales que sur les minimales. Au printemps et en été, les tendances sur les températures maximales dépassent +0,4°C par décennie.

En cohérence avec cette augmentation des températures, on compte sur la période 1959-2009 une moyenne de 3 à 4 jours de gel en moins par décennie. La tendance est exactement inverse sur les journées chaudes (dépassant 25°C) avec une augmentation de 3 à 4 jours par décennie.

En ce qui concerne les précipitations, l'ampleur du changement climatique est plus difficile à apprécier, en raison de la forte variabilité d'une année sur l'autre. Sur la période 1959-2009, en Champagne-Ardenne, les tendances annuelles sur la pluviométrie sont néanmoins globalement orientées à la hausse.

Ces changements ont des impacts sur l'évaporation des sols, qui s'accroît, conduisant à des sécheresses plus fréquentes et plus intenses.

Projections futures sur le territoire (source : Climat HD – Echelle de la « Région » Champagne Ardenne)



- Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre près de 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005
- Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXIe siècle, mais des contrastes saisonniers
- Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario
- Assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXIe siècle en toute saison.

Ces tendances auront des conséquences inéluctables sur les productions agricoles et les ressources en eau en général en termes de quantité et qualité.

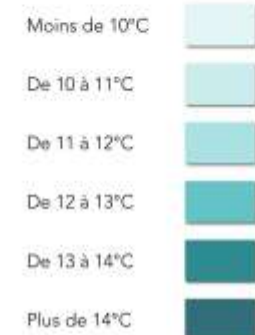
En termes de projection future, les tendances sur le territoire sont les suivantes :

- Poursuite du réchauffement au cours du XXIe siècle en Champagne-Ardenne, quel que soit le scénario

SCoT de Seine en Plaine Champenoise

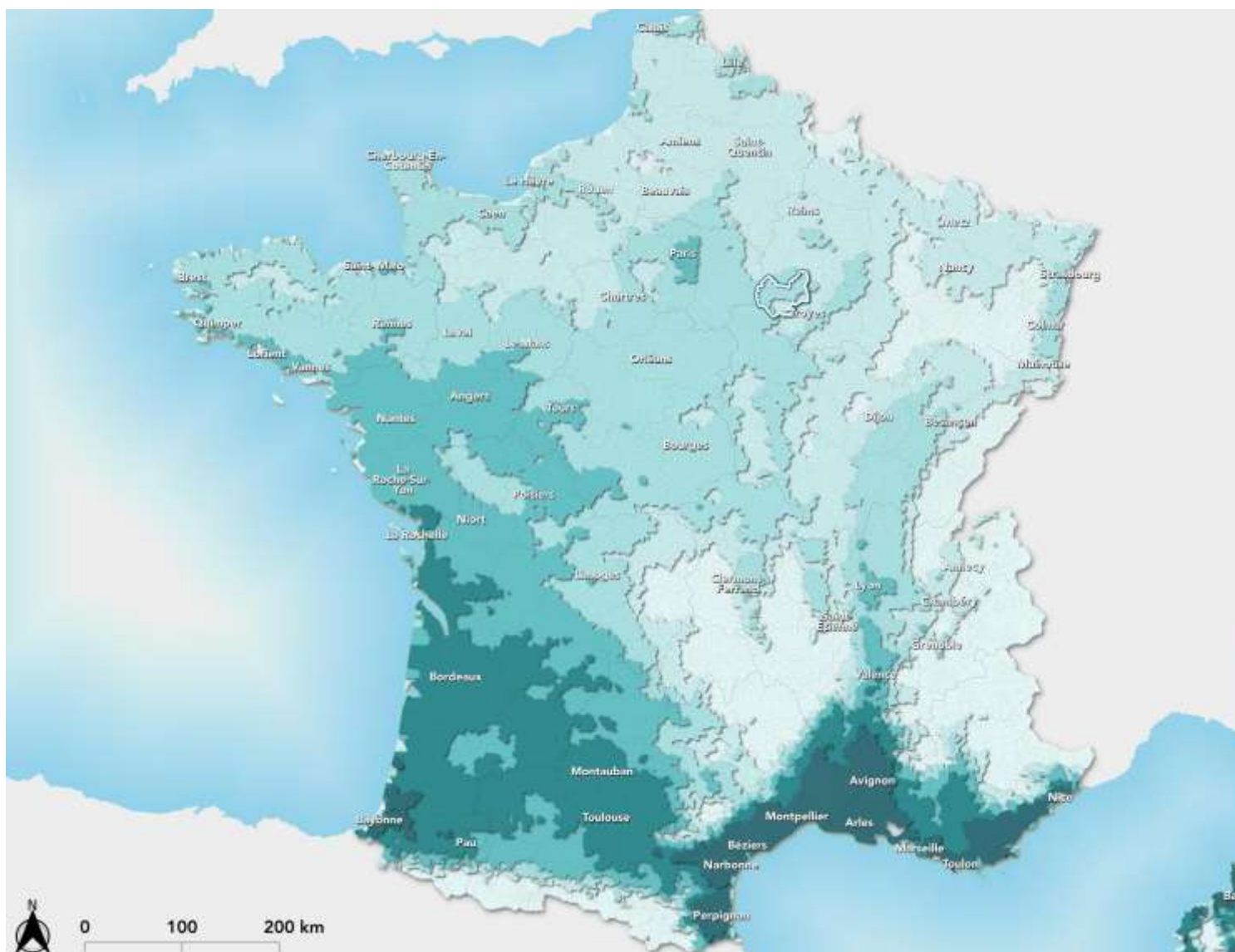
Scénario modéré
RCP 4.5 ($\leq 2^{\circ}\text{C}$)

Température moyenne
journalière en 2010



Traitement de la donnée : Les données climatiques sont les médianes annuelles et ont été téléchargées au format TXT sur l'espace de commande de la DRIAS, pour les 3 scénarios (RCP2.6, RCP4.5, RCP8.5) et les 13 horizons temporels retenus (1980, 1990, 2000, 2010, 2020, 2030, 2040, 2050, 2060, 2070, 2080, 2090 et 2100), soit 33 jeux de données. Un traitement statistique a été réalisé pour lisser la variabilité climatique. Il s'agit de réaliser, pour chaque horizon temporel choisi, la médiane sur 10 ans (10 ans avant et 10 après) de l'indicateur climatique. Ces données carroyées ont été mises à l'échelle communale en fonction de la part de la commune qui intersecte les surfaces des données carroyées.

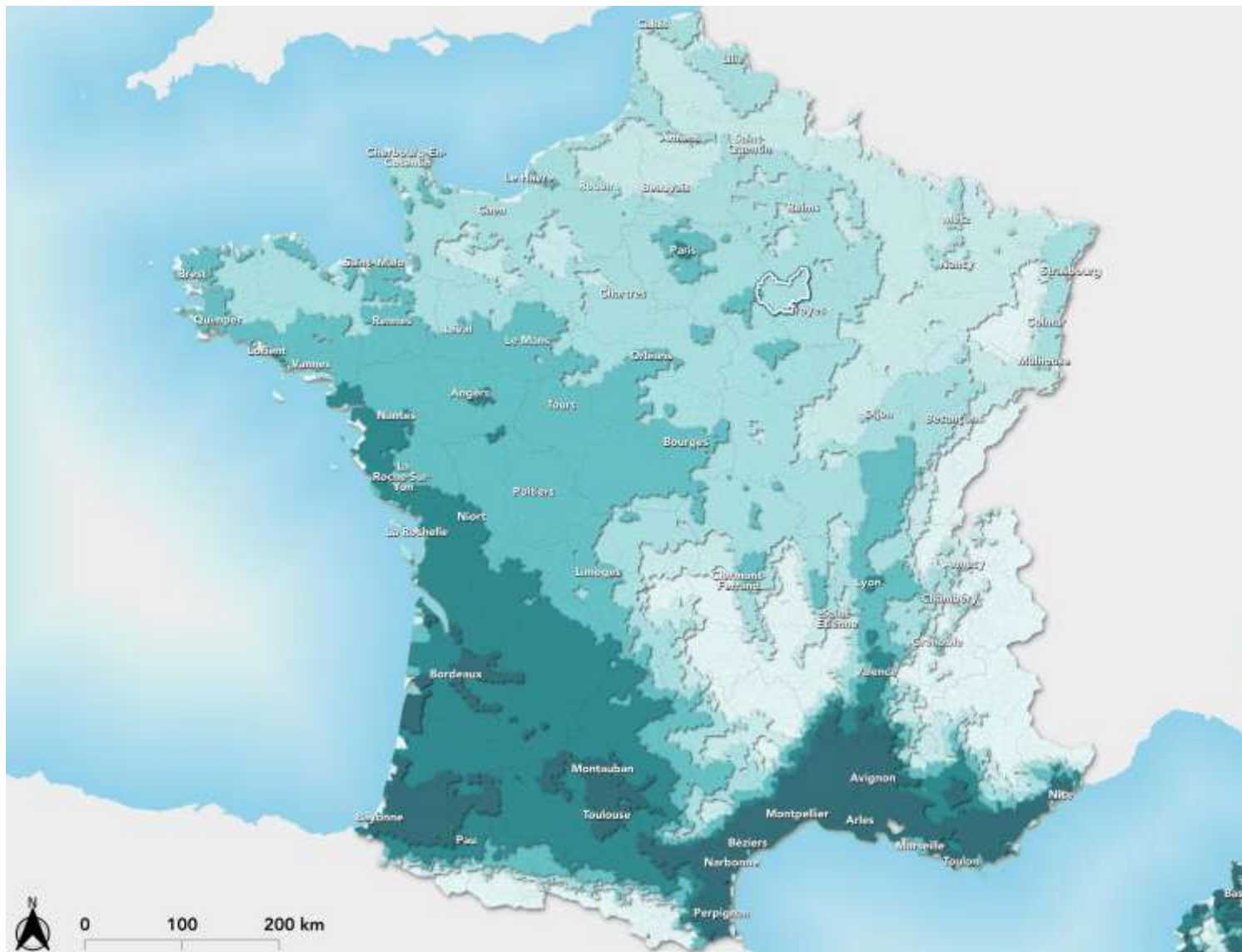
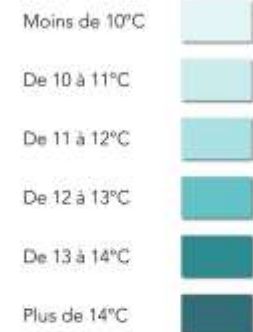
Source : DRIAS - Quantiles des indicateurs annuels 'DRIAS-2020' (série temporelle) - ALADIN63 - 2023



SCoT de Seine en Plaine Champenoise

Scénario modéré
RCP 4.5 ($\leq 2^{\circ}\text{C}$)

Température moyenne
journalière en 2030



Traitement de la donnée : Les données climatiques sont les médianes annuelles et ont été téléchargées au format TXT sur l'espace de commande de la DRIAS, pour les 3 scénarios (RCP2.6, RCP4.5, RCP8.5) et les 13 horizons temporels retenus (1980, 1990, 2000, 2010, 2020, 2030, 2040, 2050, 2060, 2070, 2080, 2090 et 2100), soit 33 jeux de données. Un traitement statistique a été réalisé pour lisser la variabilité climatique. Il s'agit de réaliser, pour chaque horizon temporel choisi, la médiane sur 10 ans (10 ans avant et 10 après) de l'indicateur climatique. Ces données carroyées ont été mises à l'échelle communale en fonction de la part de la commune qui intersecte les surfaces des données carroyées.

Source : DRIAS - Quantiles des indicateurs annuels 'DRIAS-2020' (série temporelle) - ALADIN63 - 2023



SCoT de Seine en Plaine Champenoise

Scénario modéré
RCP 4.5 ($\leq 2^{\circ}\text{C}$)

Température moyenne
journalière en 2050

Moins de 10°C



De 10 à 11°C



De 11 à 12°C



De 12 à 13°C



De 13 à 14°C



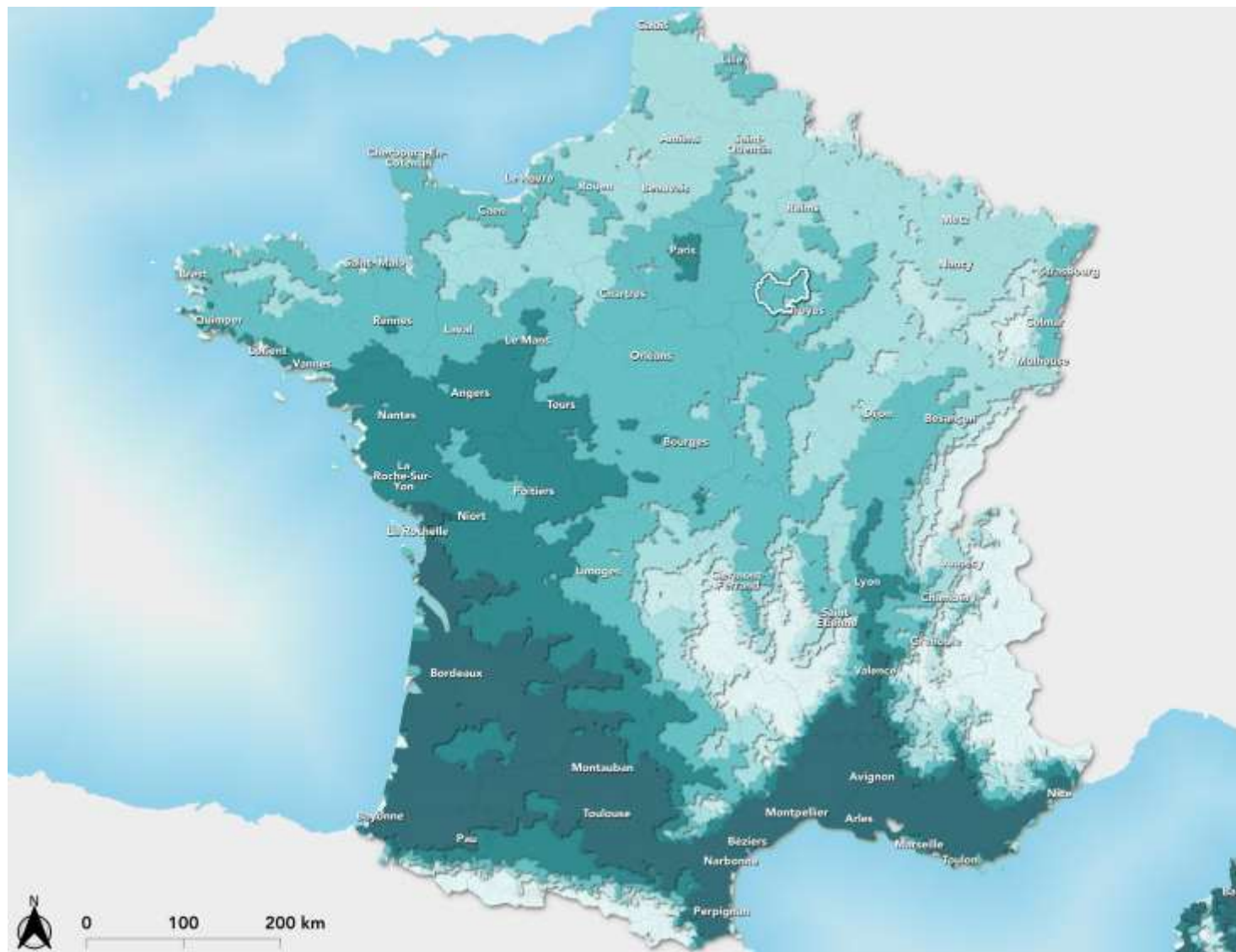
Plus de 14°C



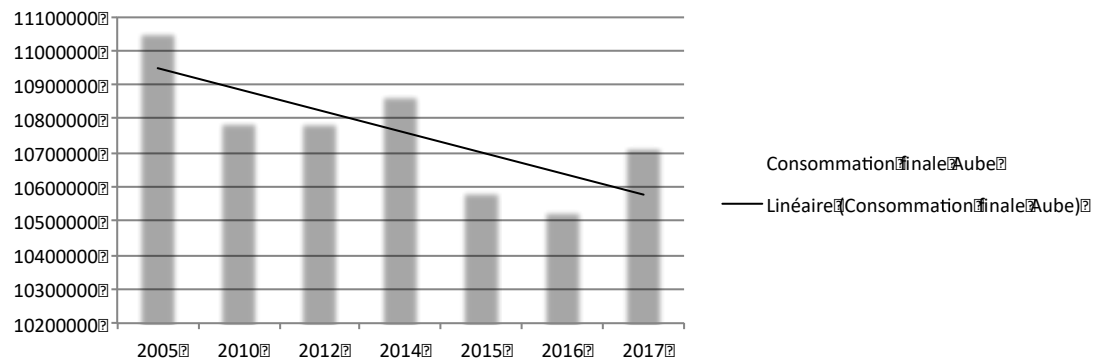
Traitement de la donnée : Les données climatiques sont les médianes annuelles et ont été téléchargées au format TXT sur l'espace de commande de la DRIAS, pour les 3 scénarios (RCP2.6, RCP4.5, RCP8.5) et les 13 horizons temporels retenus (1980, 1990, 2000, 2010, 2020, 2030, 2040, 2050, 2060, 2070, 2080, 2090 et 2100), soit 33 jeux de données. Un traitement statistique a été réalisé pour lisser la variabilité climatique. Il s'agit de réaliser, pour chaque horizon temporel choisi, la médiane sur 10 ans (10 ans avant et 10 après) de l'indicateur climatique. Ces données carroyées ont été mises à l'échelle communale en fonction de la part de la commune qui intersecte les surfaces des données carroyées.

Source : DRIAS - Quantiles des indicateurs annuels 'DRIAS-2020' (série temporelle) - ALADIN63 - 2023

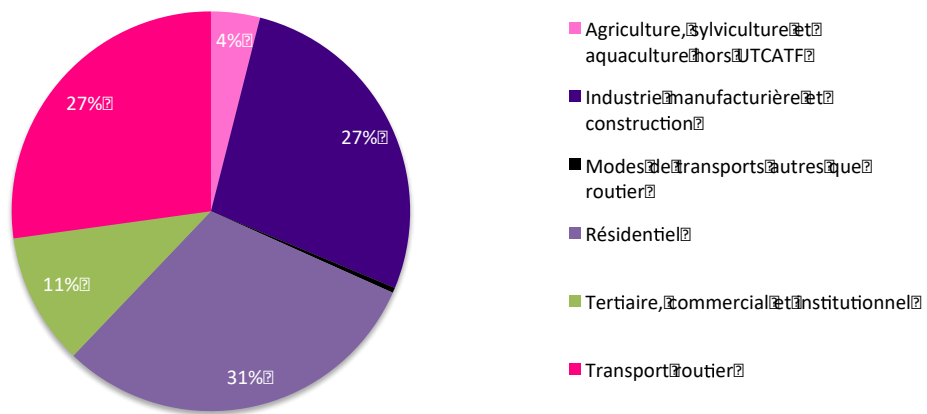
Realisation : EAU Aménagement - ObservEAU.com



Evolution de la consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh PCI (source : données Grand Est ; Traitement EAU)



Part de la consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques (2017 ; (source : données Grand Est ; Traitement EAU)



DES EFFORTS DE REDUCTION DE CONSOMMATION D'ENERGIE

Les données sont issues des travaux réalisés par Atom Grand Est et la Région.

La consommation énergétique finale par habitant est de 34 MWh/hab (2014) soit légèrement supérieure à la moyenne régionale (33,4 MWh/hab).

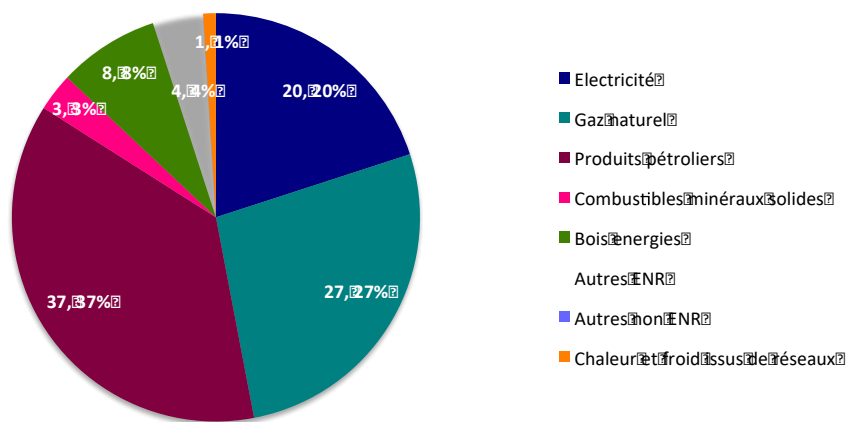
Cette consommation énergétique finale connaît une stabilisation depuis une dizaine d'année.

L'industrie manufacturière et construction, le secteur résidentiel et le transport routier apparaissent comme les secteurs les plus consommateurs d'énergies.

De plus les tendances actuelles démontrent :

- que les secteurs de l'industrie manufacturière et construction et le transport routier connaissent une diminution de leur consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques depuis les années 2005
- que le secteur du résidentiel présente une augmentation significative des consommations à l'échelle du département.

Sources pour la consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques (2017 ; (source : données Grand Est ; Traitement EAU)



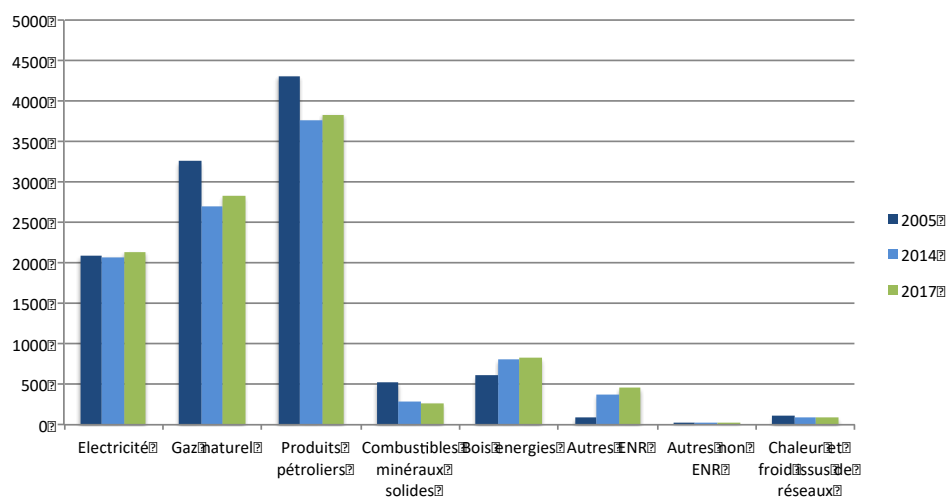
Les principales sources d'énergie pour les consommations sont dans l'ordre d'importance :

- les produits pétroliers
- le gaz naturel
- l'électricité

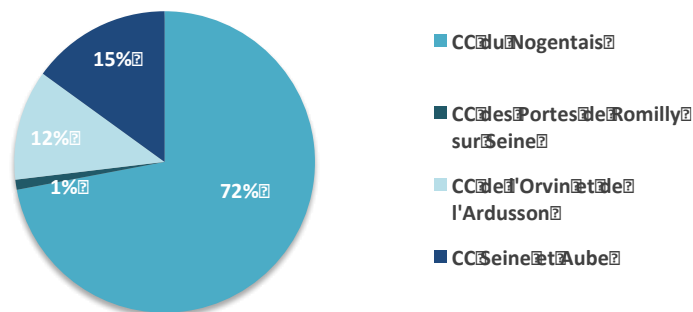
Les Energies Renouvelables (incluant le Bois Energie) représentent 12 % de l'énergie consommée finale.

En termes d'évolution, on constate une stabilisation de l'électricité, une augmentation des consommations liées au bois énergie et autres ENR et une diminution des consommations liée au gaz naturel et au produit pétroliers sur une période de 15 ans. En revanche, sur une période plus réduite, pour ces deux dernières sources on constate une augmentation de consommation.

Evolution des différentes sources de consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques (2017 ; (source : données Grand Est ; Traitement EAU)



Part de production d'énergie par EPCI en 2017



Détail des productions d'énergie par EPCI depuis 2005 (résultat en GWh / an) (source : Région Grand Est – Traitement EAU)-

		2005	2010	2012	2014	2015	2016	2017
CC du Nogentais	Carburant ou combustible ENR	28,64	1187,30					
	Electricité ENR	6,62	8,88	2,59	2358,17	2784,12	2517,92	2618,00
	Chaleur ENR	10,84	31,47	34,40	34,26	35,02	35,94	34,36
	Carburant ou combustible Pétrole							
CC des Portes de Romilly sur Seine	Carburant ou combustible ENR	9,93	10,59	10,73	11,93	12,43	11,80	14,28
	Electricité ENR		0,01	12,06	13,66	14,06	13,08	13,36
	Chaleur ENR	1,95	5,55	6,66	7,83	8,72	9,68	10,22
	Carburant ou combustible Pétrole			12,48	3,02	2,62	2,55	2,37
CC de l'Orvin et de l'Ardusson	Carburant ou combustible ENR	24,20	25,81	26,14	29,07	30,29	28,76	34,82
	Electricité ENR		13,72	66,60	59,40	70,05	63,46	66,29
	Chaleur ENR	1,07	3,30	6,90	7,59	8,06	8,60	8,92
	Carburant ou combustible Pétrole		331,80	338,63	351,84	359,86	494,92	326,24
CC Seine et Aube	Carburant ou combustible ENR	18,29	19,86	20,12	22,33	31,76	34,42	38,87
	Electricité ENR	10,98	147,25	343,43	362,56	496,06	472,06	507,14
	Chaleur ENR	1,34	4,04	4,85	5,80	6,34	6,99	7,39
	Carburant ou combustible Pétrole							
Total production		113,86	1789,59	885,58	3267,46	3859,38	3700,18	3682,24

Part des productions d'énergie ENR depuis 2005 (résultat en GWh / an) (source : Région Grand Est – Traitement EAU)-

	2005	2010	2012	2014	2015	2016	2017
Total production	113,86	1789,59	885,58	3267,46	3859,38	3700,18	3682,24
Dont Total production ENR	113,86	1457,78	534,47	2912,60	3496,91	3202,70	3353,63
Part ENR dans la production totale	100,00	81,46	60,35	89,14	90,61	86,56	91,08

UN MIX ENERGETIQUE IMPORTANT ET INTERESSANT

Les chiffres clés

Hors le nucléaire, la production totale d'énergie sur le territoire est de 3682,24 GWh/an en 2017 avec comme vecteurs d'énergie, quatre types :

- Carburant ou combustible ENR
- Electricité ENR
- Chaleur ENR
- Carburant ou combustible Pétrole

Selon le territoire, la production d'énergie est différente ; on notera ainsi que la CC du Nogentais produit 72 % de l'énergie totale produite sur le territoire (hors nucléaire).

En termes d'évolution, après avoir connu une forte augmentation entre 2005 et 2014, la tendance est à la stagnation, voire la diminution annuelle de production d'énergie. (Hors nucléaire). (-4,6 % entre 2015 et 2017).

Enfin, la production totale d'énergie d'origine ENR en 2017 est de 91 % (hors nucléaire).

Le territoire dispose d'une production d'énergie issue du pétrole, au sein de la CC de l'Orvin et de l'Ardusson (326,24 GWh en 2017) et la CC des Portes de Romilly sur Seine (2,37 GWh en 2017)

Le profil énergétique est propre à chaque territoire. Il est détaillé en suivant par EPCI. On notera une très grande diversité des sources d'énergie :

- Biogaz
- Cultures énergétiques
- Eolien
- Extraction de pétrole
- PACs aérothermiques
- PACs géothermiques
- Production d'agrocarburants
- Solaire photovoltaïque

- Filière bois énergie
- Nucléaire
- Solaire thermique

Profil énergétiques des EPCI du SCoT

CC de l'Orvin et de l'Ardusson		
Electricité	Solaire photovoltaïque	0,17%
	Eolien	15,02%
Carburant ou combustible	Extraction de pétrole	74,78%
	Filière bois-énergie	7,98%
	PACs géothermiques	0,77%
Chaleur	PACs aérothermiques	1,24%
	Solaire thermique	0,02%
	Production totale 2017 GWh	436,26

CC des Portes de Romilly sur Seine		
Electricité	Solaire photovoltaïque	0,59%
Carburant ou combustible	Filière bois-énergie	35,50%
	Extraction de pétrole	0,82%
	PACs géothermiques	23,98%
Chaleur	PACs aérothermiques	33,20%
	Solaire thermique	5,89%
	Production totale 2017 GWh	40,23

CC du Nogentais		
Electricité	Solaire photovoltaïque	0,01%
	Nucléaire	87,23%
	Biogaz	0,03%
Carburant ou combustible	Filière bois-énergie	0,19%
	Production d'agrocarburants	11,88%

Chaleur	PACs géothermiques	0,00%
	PACs aérothermiques	0,04%
	Solaire thermique	0,0009
	Biogaz	0,11%
Production totale 2017 GWh		21681,14

CC Seine et Aube		
Electricité	Solaire photovoltaïque	0,70%
	Eolien	90,93%
Carburant ou combustible	Filière bois-énergie	4,75%
	Cultures énergétiques	0,06%
	Biogaz	2,20%
	PACs géothermiques	1,19%
Chaleur	PACs aérothermiques	0,11%
	Solaire thermique	0,02%
Production totale 2017 GWh		553,40

Machinerie de la Centrale nucléaire (source : La République)



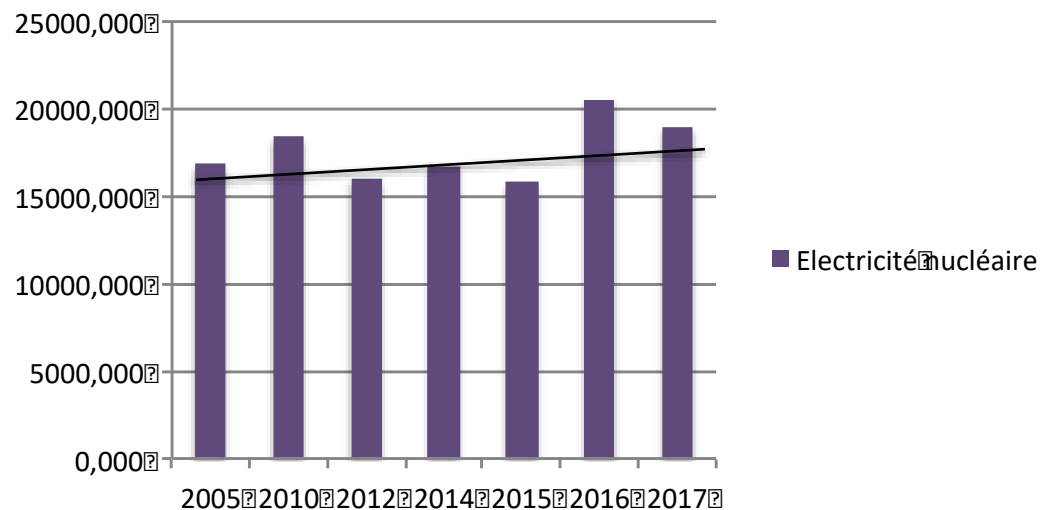
La centrale nucléaire de Nogent sur Seine, principale énergie productrice

La centrale nucléaire de Nogent sur Seine est dotée de deux unités de production de 1 300 MW chacune, qui produit en moyenne chaque année 18 milliards de kWh.

La production de la centrale nucléaire du territoire représente 4 % de la production nucléaire française.

Bien que sa production varie d'une année à l'autre, elle connaît une croissance globale depuis 15 ans.

Production énergétique issue de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine en GWh/an (source : Région Grand Est ; traitement EAU)





Crédit photo : L'Est éclair

Une extraction de pétrole non négligeable

La concession de Saint-Martin-de-Bossenay attribuée à la « Société pétrolière de production et d'exploitation » (SPPE), dont la période de validité court jusqu'en 2036 (décret du 28 juin 2011), présente aujourd'hui une capacité de production de l'ordre de 800 à 1 000 barils/jour³.

Cette concession d'une superficie de 20,35 km² est située sur une partie des communes de Saint-Martin-de-Bossenay, Avon-la-Pèze, Marigny-le-Châtel, Rigny-la-Nonneuse et Saint-Lupien.

Un projet de nouveaux forages au sein de l'emprise de la plateforme est en cours.

Titulaire de la concession de Saint-Martin-de-Bossenay, la Société de production pétrolière et d'exploitation (SPPE) possède également deux permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures, dans le nord du territoire : le permis dit de Marcilly-le-Hayer, et le permis dit de Romilly-sur-Seine.

Production de Biogaz en 2017 :44,39 GWh sur l'ensemble du territoire

Le Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) a été lancé conjointement par le ministère du Développement durable et le ministère de l'Agriculture, le 29 mars 2013. Ce plan s'inscrit dans une démarche agronomique fondée sur le respect de l'équilibre de la fertilisation et la réduction globale du recours aux intrants. L'objectif est de développer en France, à l'horizon 2020

Un potentiel en Energie renouvelable développé et exploité

Le biogaz en marche

La méthanisation est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique dans un milieu sans oxygène due à l'action de multiples micro-organismes. Elle peut avoir lieu naturellement dans certains milieux ou peut être mise en œuvre volontairement dans des unités dédiées grâce à un équipement industrie appelé « méthaniseur ». La filière biogaz peut être décomposée en trois sous-filières :

- la méthanisation de déchets non dangereux ou de matières végétales brutes
- la méthanisation de boues de stations d'épuration des eaux usées (STEP)
- le biogaz des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Sur le territoire, la production de biogaz se retrouvent au sein des CC du Nogentais et de Seine et Aube.

La filière biogaz contribue pleinement aux objectifs de la transition énergétique pour la croissance verte, à savoir le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement d'une économie circulaire avec la valorisation des digestats issus de la méthanisation dans l'agriculture.

Production de cultures énergétiques en 2017 :0,35 GWh sur l'ensemble du territoire



Production d'agrocarburant en 2017 2576,79 GWh sur l'ensemble du territoire
Cette production représente 41 % de la production d'agrocarburant totale de la région Grand Est

Cultures énergétiques mais en marge

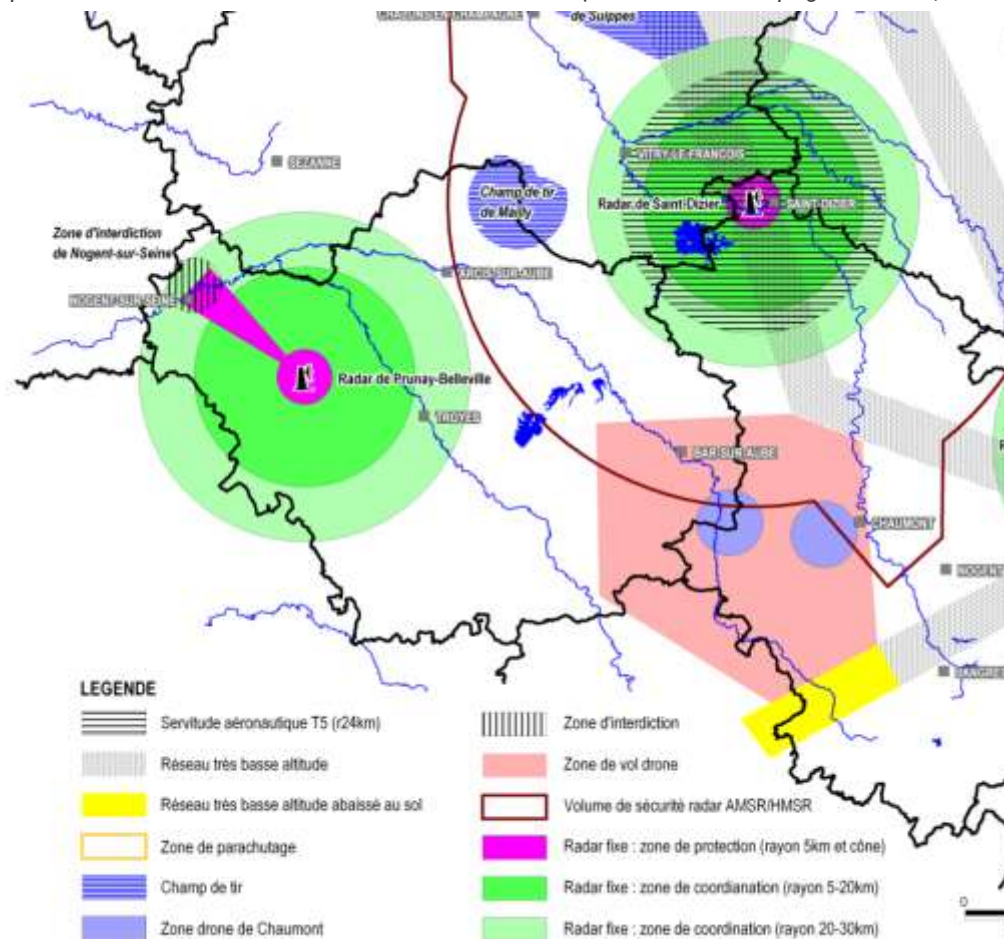
Une culture énergétique est une espèce végétale cultivée pour produire de la biomasse destinée à une valorisation énergétique, afin de produire de l'électricité ou de la chaleur. Les cultures énergétiques sont une des sources de la biomasse-énergie, aux côtés d'autres ressources telles que les résidus de culture, les résidus forestiers, les effluents d'élevage, les résidus industriels, les déchets urbains et les eaux usées. Les cultures énergétiques sont produites sur le territoire de cc Seine et Aube mais de façon peu importante.

Une production d'agrocarburants ancrée et majoritaire dans le profil de production énergétique

Un biocarburant ou agrocarburant est un carburant produit à partir de matériaux organiques non fossiles, provenant de la biomasse et qui vient en complément ou en substitution du combustible fossile.

Une usine d'agrocarburant est implanté sur la commune du Mériot. Une nouvelle usine Diester de Sofi-protéol a été inaugurée en février 2020. Avec cette nouvelle structure, la capacité totale de trituration de Saipol sera portée à un peu plus de 4 millions de tonnes et le site du Mériot en sera le premier acteur, avec 1,1 million de tonnes de graines de colza à transformer en huile et en tourteaux. Il produira ainsi 250.000 tonnes de biodiesel Diester par an.

Exemple de contraintes liées aux servitudes vis à vis de l'éolien (source : SRE Champagne Ardenne, 2013)



Production éolien en 2017 :675 GWh sur l'ensemble du territoire

Un éolien mais soumis à d'importantes contraintes d'aménagement

Le territoire dispose d'une couverture importante en éolien de par son gisement important.

On dénombre ainsi X zones éoliennes pour une production totale annuelle de 675,82 GWh en 2017 sur le territoire du SCoT.

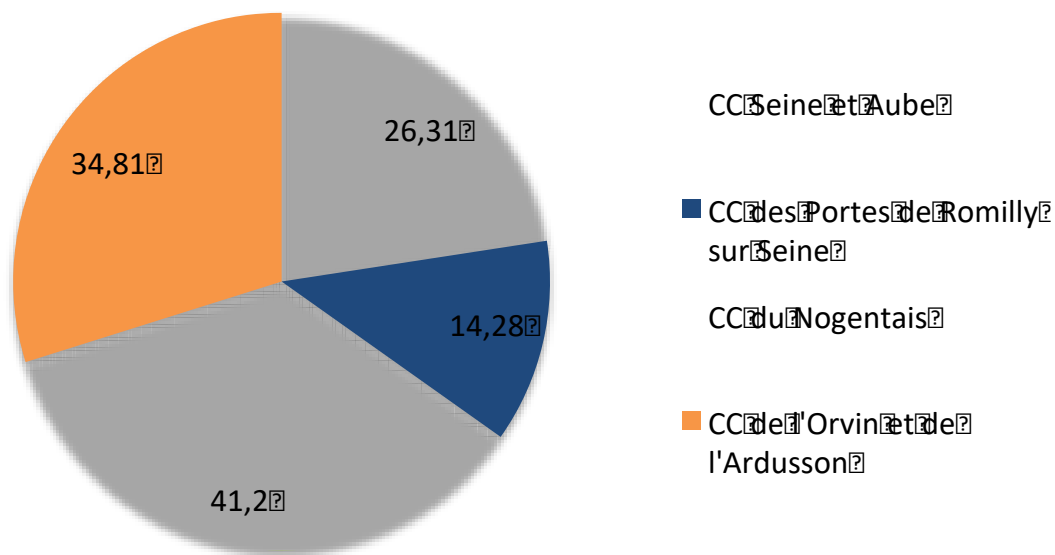
Actuellement, X ICPE Eolienne sont en cours d'instructions.

L'installation de telles ICPE implique une approche particulière de l'aménagement du territoire :

- La prise en compte des sensibilités paysagères
- Privilégier le développement de pôles de densification
- La prise en compte des sensibilités écologiques
- La prises en compte des servitudes

La localisation de l'ensemble des zones éoliennes du territoire est représentée sur la carte synthétique

Production d'énergie à partir de la filière bois sur le territoire en GWh pour l'année 2017 (source : Région Grand Est ; traitement EAU)



Production Bois Energie en 2017 116 GWh sur l'ensemble du territoire

Une filière bois énergie existante mais limitée

Les massifs forestiers sont essentiellement privés sur le territoire.

En dehors des grandes vallées, les massifs forestiers sont relativement peu développés et très fragmentés.

La production d'énergie à partir de la filière bois se retrouve dans l'ensemble des EPCI avec une répartition relativement homogène.

Le développement de la filière bois énergie doit être en cohérence avec la préservation des milieux naturels et de la dynamique écologique globale.

Aujourd'hui,

- Plusieurs fournisseurs de plaquettes forestières sont installés
- le territoire compte plusieurs chaufferies bois sur des exploitations agricoles et plusieurs projets sont en cours : élevage équin et gîte, élevage avicole, séchage de céréales, élevage porcin...

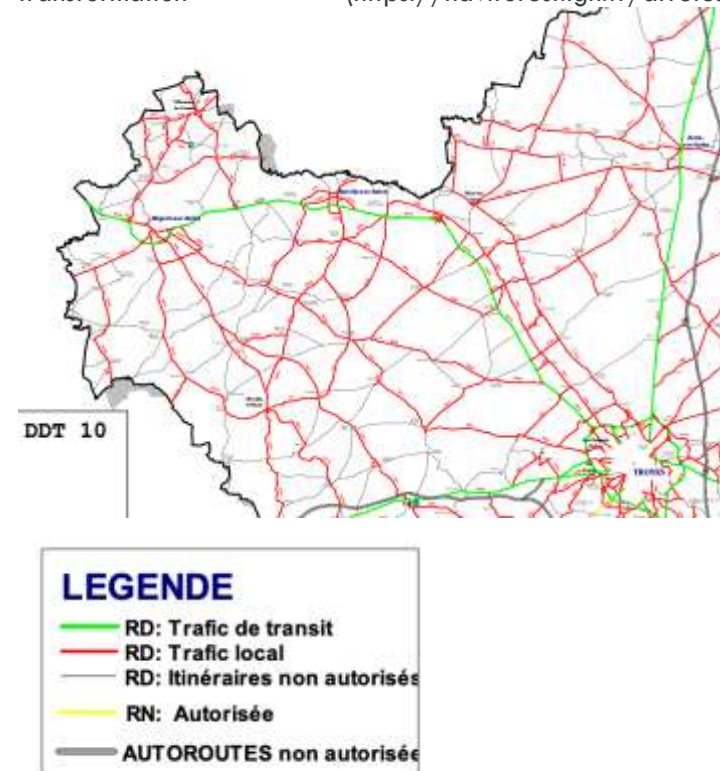
Potentiel de géothermie de surface (source : Géothermies – Ademe Grand Est)



Production Pompes à Chaleur en 2017 : 35 GWh sur l'ensemble du territoire

Également, le territoire est concerné par les itinéraires permettant le transport du bois et participent au lien entre les lieux de production de la ressource forestière et les lieux de

transformation (https://naviforest.ign.fr/arretes)



Un potentiel géothermique en exploitation croissante -

Deux types de pompes à chaleurs se retrouvent sur le territoire :

- Aérothermie : il s'agit de valoriser la chaleur de l'air
- Géothermie : il s'agit de valoriser la chaleur du sol

Comme démontré sur la cartographie ci-contre, la connaissance sur la géothermie permet de démontrer à une large échelle qu'une grande partie du territoire est favorable à ce type d'énergie.

Cette énergie se retrouve dans l'ensemble des EPCI. Elle présente une production d'énergie de 35 GWh pour l'année 2017. En 2005, l'énergie produite de cette filière n'était de que 6 GWh.

Un solaire photovoltaïque limité aux enjeux de consommation d'espace agricole

Le potentiel solaire moyen du territoire du SCoT est compris entre 1 150 et 1 200 KWh/m²/an.

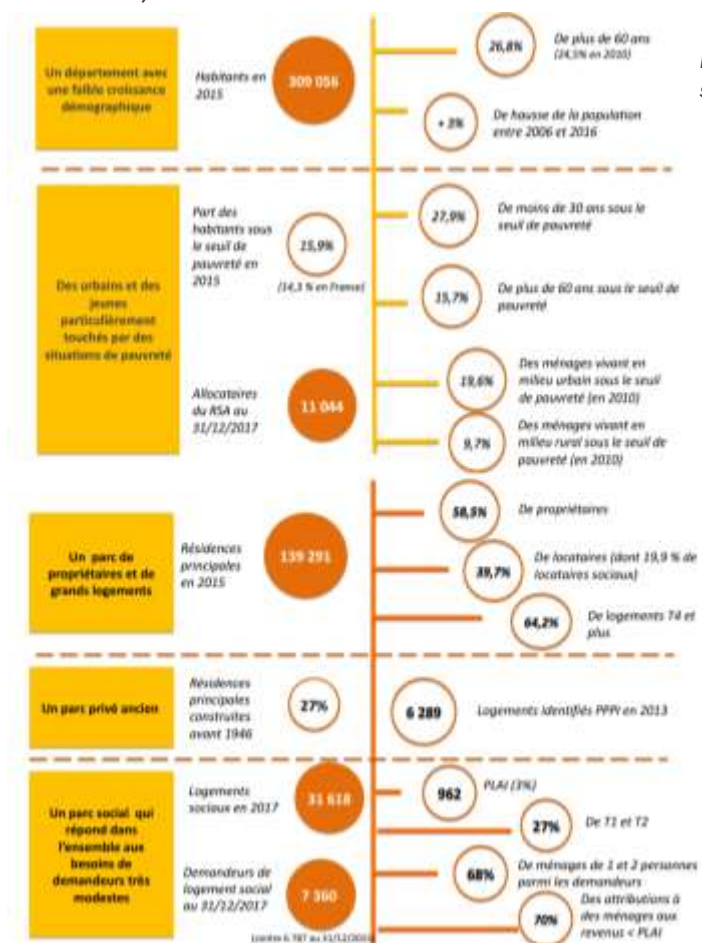
A ce jour, la production énergétique liée au photovoltaïque est de 19,53 GWh en 2017.

Toutes les EPCI sont concernées par cette production et plus particulièrement au sein de la CC de Romilly sur Seine.

Solaire thermique

La production d'énergie à partir du solaire thermique est relativement faible, de l'ordre de 0,68 GWh en 2017 pour l'ensemble du territoire.

Chiffre clé du logement en lien avec la précarité dans le département de l'Aube (source : PDALHPD 2019 -2024)



Les orientations du PDALHPD suivent deux pistes principales :

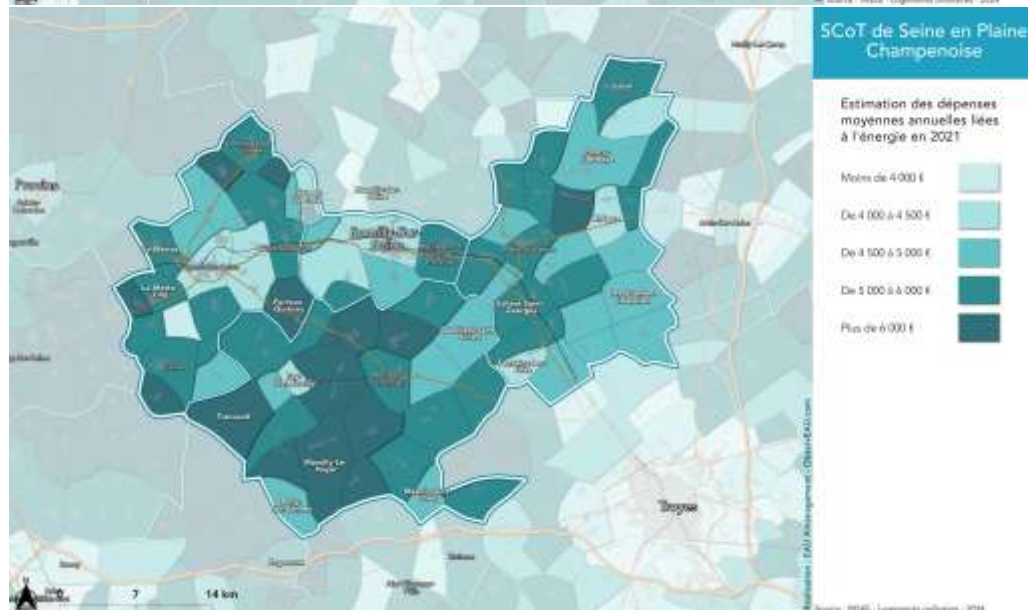
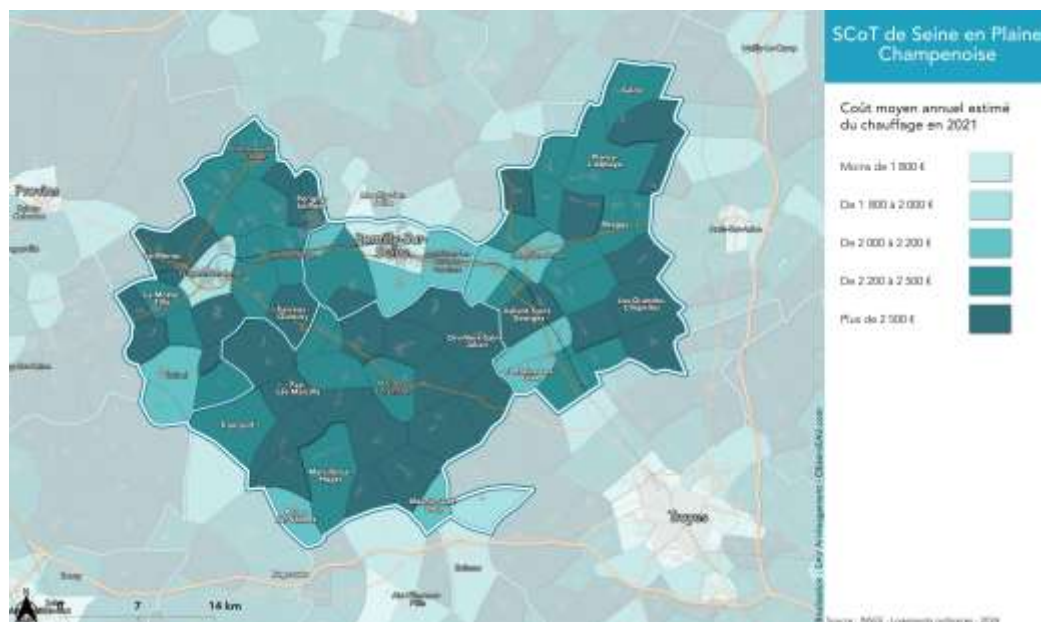
- Le renforcement des actions sur le bâti, avec notamment la recherche de financements pour aider des propriétaires - occupants très modestes ; mais aussi le développement des actions conjointes sur l'adaptation (accessibilité/autonomie) et l'amélioration thermique des logements
- -Le renouvellement des actions préventives en matière de bon usage du logement et des fluides.

UN ENJEU DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Dans le débat social et environnemental actuel, la capacité des ménages à assumer, voire réduire leurs dépenses liées au chauffage de leur logement et à leurs déplacements contraints constitue un enjeu essentiel.

Pour 33,9 % des ménages résidant en Champagne-Ardenne, la part des revenus consacrés au chauffage du logement et au carburant pour les trajets en voiture contraints est élevée, au sens où elle atteint le double des taux d'effort médian nationaux. Près de 196 000 ménages champardennais sont ainsi en situation de vulnérabilité énergétique. Les dépenses de chauffage en sont la première cause : la facture annuelle moyenne d'un ménage champardennais s'élève à 1 551 euros, montant supérieur de 20 % à celui de la France de province.

La précarité liée aux transports est d'autant plus importante dans des secteurs où la nécessité de mobilité individuelle est importante.



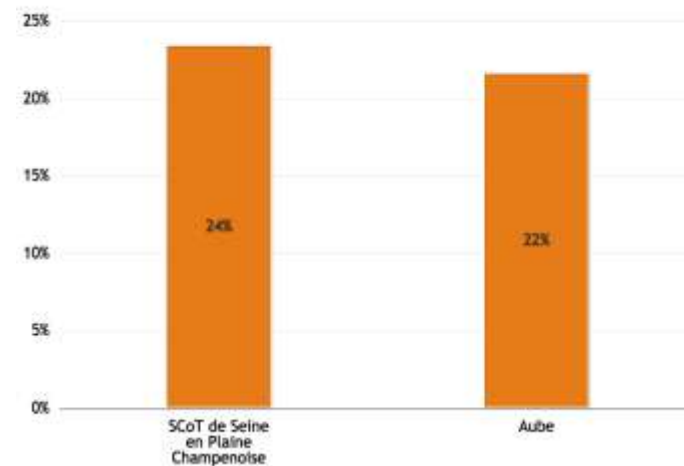
Moyenne des coûts énergétiques, des médianes du niveau vie en 2021

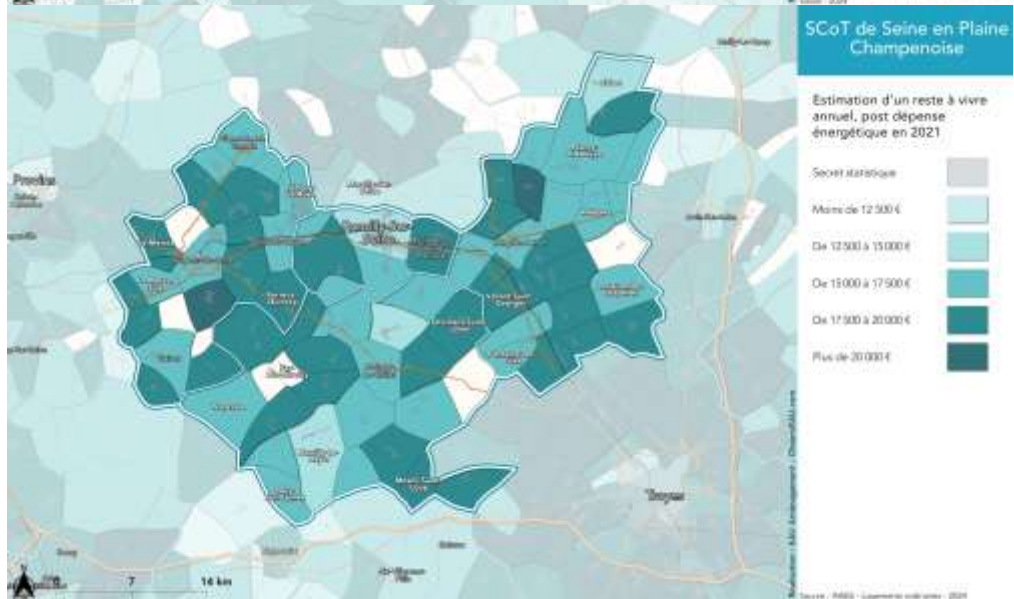
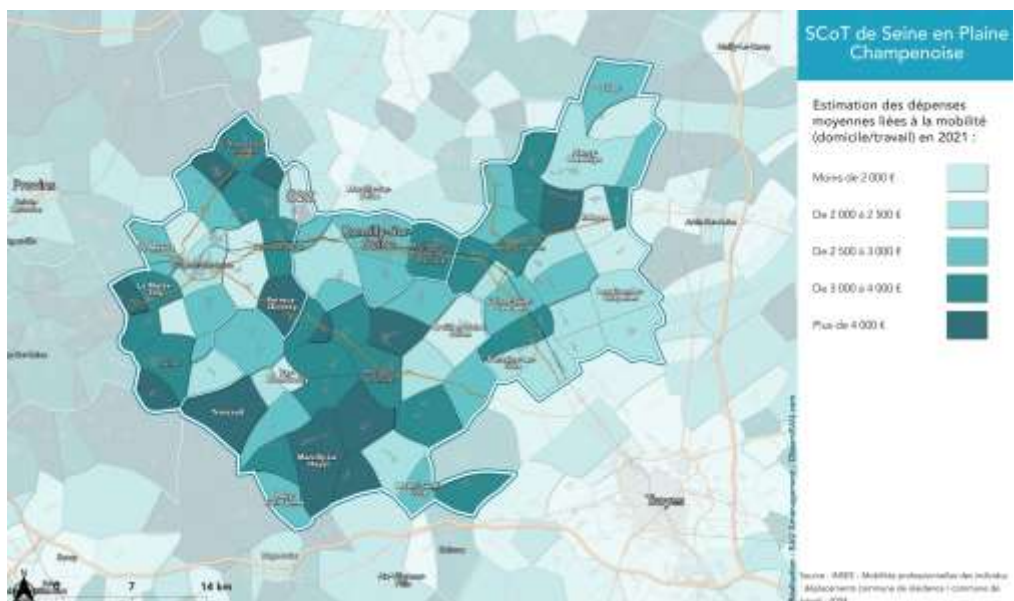
INSEE-ÉPURE - Habiter et coûter moins cher - Observatoire



Part des revenus dans les dépenses énergétiques en 2021

INSEE-ÉPURE - Vulnérabilité et précarité énergétique - Observatoire





Les grands objectifs nationaux en matière d'énergie :

- baisse de la consommation énergétique finale de 20% d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 2012
- réduction de la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à l'année de référence 2012
- hausse de la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% en 2030.
- les énergies renouvelables devront représenter 40% de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15% de la consommation finale de carburant et 10% de la consommation de gaz.

OBJECTIFS NATIONAUX ET REGIONAUX

Objectifs nationaux

Le cadre national est défini dans la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV), et ses outils de pilotage stratégique :

- la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), feuille de route en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) avec :
 - un objectif de long terme : réduction des émissions de GES de 40 % entre 1990 et 2030 et division par quatre entre 1990 et 2050 (le « facteur 4 »).
 - des objectifs intermédiaires qui fixent des plafonds d'émissions à ne pas dépasser, les « budgets carbone », par périodes de 4 à 5 ans : 2015-2018 ; 2019-2023 ; 2024-2028.
 - Des recommandations sur tous les secteurs d'activité (transports, bâtiment, agriculture, foresterie, industrie, branche énergie, déchets) et sur des sujets transversaux (empreinte carbone, investissements, dynamiques des territoires, R&D, éducation et formation).
- la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) : définit des priorités d'actions des pouvoirs publics dans tous les domaines de la politique énergétique (demande, production, sécurité d'approvisionnement, réseaux etc.) et fixe des objectifs de développement des énergies renouvelables et de réduction de la consommation d'énergie à l'horizon 2023.

Objectifs régionaux du SRADET en matière d'énergie climat (source : SRADET Grand Est)

**SRADET GRAND EST : OBJECTIFS QUANTITATIFS ATTENUATION DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Trajectoire "Région à énergie positive et bas carbone à 2050"

	2021	2026	2030	2050
Réduction des émissions de GES - global				
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990 - estimation)	-41%	-48%	-54,0%	-77%
Maîtrise de la consommation énergétique				
Réduction de la consommation énergétique finale (par rapport à 2012)	-12%	-21%	-29%	-55%
Réduction de la consommation des énergies fossiles (par rapport à 2012)	-15%	-32%	-46%	-90%
Développement des énergies renouvelables et de récupération				
% EnR produite dans la consommation d'électricité	41%	50%	60%	100%
% EnR produite dans la consommation de chaleur	20%	27%	34%	100%
% EnR dans la consommation de carburants du secteur des transports	10%	16%	20%	95%
% EnR dans la consommation de gaz	3%	8%	13%	84%
Région à énergie positive et bas carbone				
% EnR dans la consommation énergétique finale	25%	33%	41%	100%

SRADET Grand Est

Parmi les deux leviers de la lutte contre le changement climatique, l'atténuation vise notamment à limiter les effets de ce changement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce levier est indissociable des enjeux de transition énergétique, car près de 70% des émissions de gaz à effet de serre sont liées à l'énergie.

Réduire nos consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables et de récupération : telle est la volonté du Grand Est.

La réponse à ces défis passe par des actions en matière de rénovation du bâti, d'efficacité énergétique dans les entreprises, de diversification des sources de production d'énergie et d'adaptation des réseaux.

Aménagement du territoire et urbanisme

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	
	2020	2050
1.1. Privilégier un aménagement économe en ressources	- 60 kt _{eq} CO ₂	- 500 kt _{eq} CO ₂
1.2. Organiser le territoire et les services de façon à réduire la mobilité contrainte notamment en zones rurales et périurbaines	- 150 kt _{eq} CO ₂	- 400 kt _{eq} CO ₂
1.3. Développer les projets d'urbanisme durable	Contribue à 1.1	Contribue à 1.1
1.4. Préparer les territoires aux fortes chaleurs et aux déficits hydriques	Réduire la vulnérabilité des territoires et des populations, ainsi que les risques, impacts et coûts associés	

Energies renouvelables et de récupération

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	
	2020	2050
7.1. Développer la production d'électricité éolienne dans le respect de la population et des enjeux environnementaux	2870 MW 5740 GWh/an - 1722 kt _{eq} CO ₂ /an	2870 MW 5740 GWh/an - 1722 kt _{eq} CO ₂ /an
7.2. Diversifier les sources de production d'électricité renouvelable (hors éolien et méthanisation) dans le respect de la population et des enjeux environnementaux	Hydroélectricité	216 GWh/an - 65 kt _{eq} CO ₂ /an
	Photovoltaïque	159 GWh/an - 47 kt _{eq} CO ₂ /an
7.3. Développer les projets de méthanisation et de valorisation énergétique des déchets dans le respect de la population et des enjeux environnementaux	Méthanisation	314 GWh/an - 67 kt _{eq} CO ₂ /an
	Incinération	96 GWh/an - 27 kt _{eq} CO ₂ /an
7.4. Développer et améliorer la communication et la mobilisation des acteurs sur les énergies renouvelables et de récupération	Développer les outils de communication	

PCAER Champagne Ardenne

Le plan climat air énergie régional de Champagne Ardenne, une feuille de route d'ici à 2020 et 2050 pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter au changement climatique, et améliorer la qualité de l'air. Les orientations du PCAER permettent de répondre à six grandes finalités :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici à 2020 ;
- Favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique ;
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques afin d'améliorer la qualité de l'air, en particulier dans les zones sensibles ;
- Réduire les effets d'une dégradation de la qualité de l'air sur la santé, les conditions de vie, les milieux naturels et agricoles et le patrimoine ;
- Réduire d'ici à 2020 la consommation d'énergie du territoire de 20% en exploitant les gisements d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique ;
- Accroître la production d'énergies renouvelables et de récupération pour qu'elles représentent 45% (34% hors agro-carburants) de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020.

SYNTHESE ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

Le territoire d'étude présente un potentiel et un mix énergétique remarquable tant dans les énergies fossiles que les énergies renouvelables.

Ce mix énergétique est majeur dans le développement du territoire d'un point de vue écologique mais également d'un point de vue économique.

La production d'énergie sur le territoire dépasse largement ses frontières avec notamment la centrale nucléaire mais également l'usine de biogaz.

Le territoire présente toutes les clés pour être un acteur majeur au niveau départemental et régional dans la transition énergétique insufflée par les politiques nationales.

Par ailleurs, les friches urbaines qui représentent à ce jour de fortes contraintes d'aménagement notamment en raison de niveau de pollutions élevées peuvent être valorisées pour le développement d'ENR solaire par exemple.